



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

PROGRAMME 212

Soutien de la politique de la défense



PROGRAMME 212
Soutien de la politique de la défense

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES ET ANCIENS COMBATTANTS

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Christophe Mauriet

Secrétaire général pour l'administration

Responsable du programme n° 212 : Soutien de la politique de la défense

Au sein de la mission « Défense », le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » finance les politiques transverses du ministère : transformation numérique, politique immobilière, aménagement du territoire et politique environnementale, politique culturelle, reconversion des militaires, logement familial, action sociale. Le programme 212 porte également plusieurs fonctions de soutien mutualisé : ressources humaines, expertise juridique, achats hors armement, systèmes d'information d'administration et de gestion, accompagnement des restructurations, finances. Dans le but d'optimiser la gestion de la masse salariale et l'adéquation entre emplois et compétences, il regroupe également l'ensemble des crédits de personnel (T2) du ministère.

La politique des ressources humaines : recruter, accompagner, fidéliser, reconvertir

La politique RH a pour objet de pourvoir aux besoins en emplois militaires et civils du ministère pour lui permettre de remplir ses missions et d'adapter son format aux enjeux et conflits de demain.

L'annuité 2025 confirme l'ambition portée par la LPM 2024-2030 pour la politique des ressources humaines. Les personnels militaires et civils qui composent le ministère sont au cœur de ses missions et les ambitions de la politique RH resteront des priorités. À ce titre, le plan « Fidélisation 360° » lancé en mars 2024 et qui porte déjà de premiers résultats, permettra le déploiement des mesures de compensation des sujétions, d'accompagnement de la mobilité, d'amélioration des conditions de vie et de travail en emprise militaire et d'individualisation et de dynamisation des parcours professionnels.

La montée en puissance de la réserve militaire dans la perspective de son doublement entre 2024 et 2030 est suivie avec attention.

En 2025, l'impact budgétaire des mesures de revalorisation salariale atteindra +138,8 M€, et se répartit de la façon suivante :

- +89,2 M€ d'effort budgétaire supplémentaire (extension en année pleine) au titre des mesures entrées en application en 2024 ;
- +49,6 M€ de mesures nouvelles entrant en application en 2025.

Le PLF 2025 prévoit la création de +700 ETP dont +630 ETP pour le périmètre du ministère et +70 ETP pour le périmètre des opérateurs.

En termes d'accompagnement RH, l'année 2025 sera marquée par un accroissement significatif des efforts en faveur des familles. Le P212 contribuera au « Plan Familles 2 » à hauteur de 51 M€ (CP) et 47,7 M€ (AE), qui financeront notamment l'augmentation de l'offre de garde de jeunes enfants et la construction de crèches, en partenariat avec les collectivités, l'amélioration des prestations des centres de vacances, l'extension de la prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile ainsi que diverses actions destinées à renforcer l'accueil et l'intégration des familles.

Enfin, le P212 poursuivra en 2025 les efforts engagés dans les domaines de l'action sociale, de la formation (incluant l'accueil des apprentis), de l'appui à la mobilité, et de la reconversion professionnelle (reconversion des militaires dans la vie civile, transition professionnelle des conjoints des agents du MINARM). Un effort particulier sera également fourni pour l'aide au retour à l'emploi des militaires blessés et des conjoints de militaires ou de civils morts en service.

Le système d'information de l'État, outil majeur de la transformation numérique du ministère

Le Secrétariat général pour l'administration définit la politique des systèmes d'information d'administration et de gestion (SIAG), appartenant au système d'information de l'État (SIE), et concourt à la modernisation des métiers transverses au sein des armées, directions et services, en veillant systématiquement à rationaliser et optimiser le parc des applications informatiques indispensables au bon fonctionnement du ministère. Il est engagé dans une démarche de ré-internalisation des compétences avec l'aide, notamment, de la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Le budget 2025 soutient plusieurs projets structurants répondant aux enjeux majeurs du ministère des armées, parmi lesquels :

- la réalisation de SPARTA, SI de modernisation du recrutement du personnel militaire des trois armées, de la Légion étrangère et du Service de santé des armées (SSA) concourant à la fidélisation des personnels militaires, et à la baisse du taux d'attrition et de non renouvellement des contrats ;
- la réalisation du projet SERES visant à moderniser et rationaliser les SI de la filière restauration loisirs du service du commissariat des armées ;
- l'évolution majeure du projet ROC (gestion des réservistes connectés) pour accompagner l'objectif de doublement de la réserve opérationnelle (ROC PR 35) ;
- le projet de SIRH ministériel unique (OPERHA), dont la phase de préparation a été lancée en octobre 2021, visant à placer l'agent/administré au cœur de la démarche, à doter le ministère de leviers et d'outils de gestion adaptés afin de répondre notamment aux enjeux d'attractivité et de fidélisation du personnel, tout en rationalisant le parc des nombreux applicatifs RH et en dématérialisant les processus RH.

L'année 2025 permettra également de poursuivre les actions menées en termes d'accompagnement de la transformation numérique des métiers administratifs et transverses du ministère, en mobilisant notamment de nouveaux outils d'intelligence artificielle, en réalisant la migration progressive des SI vers le cloud.

La politique d'aide au logement : proposer une offre de logement adaptée aux besoins des familles

Le ministère des Armées développe de nombreux outils pour répondre à des objectifs de fidélisation et d'attractivité, permettant de satisfaire des besoins opérationnels, sociaux, en contrepartie des obligations de disponibilité et de mobilité fixés dans le statut général des militaires. C'est notamment le cas du segment de la politique du logement, qui s'insère dans une politique de l'habitat plus globale intégrant des réponses articulées entre offre de service, aides financières et investissement sur le bâti.

La politique du logement consiste ainsi à mettre à la disposition des ressortissants du ministère des logements principalement familiaux à des conditions favorables. Le ministère dispose pour cela d'un parc de plus de 30 000 logements situés dans l'hexagone, outre-mer et à l'étranger, principalement réservé auprès de bailleurs.

Le parc domanial en métropole est géré depuis le 14 février 2022 dans le cadre d'un contrat de concession, le contrat « Ambition Logement ». Ce contrat prévoit notamment la rénovation complète de ce parc ainsi que la construction de près de 2 800 logements neufs d'ici à 2030.

L'année 2025 permettra de poursuivre sa mise en œuvre avec une accélération très forte des mises en chantier.

La politique immobilière : améliorer les conditions de vie et de travail

Cette politique consiste notamment à déployer des infrastructures adaptées à l'exercice des missions spécifiques du ministère, au regard de la dimension opérationnelle de son activité. Le P212 rassemble les financements dédiés à l'adaptation et à la rénovation du parc immobilier lié aux conditions de vie et de travail du personnel. Afin de poursuivre et d'amplifier l'effort, une attention forte sera portée à la remise à niveau des infrastructures de soutien et du quotidien pour améliorer les conditions d'exercice du métier dans les emprises militaires, son attractivité et l'accompagnement des familles.

Le budget 2025 poursuit la modernisation des hébergements en enceinte militaire des jeunes engagés et cadres célibataires, de remise à niveau des ensembles de restauration et, d'une manière générale, d'adaptation des immeubles d'administration générale et de soutien commun des bases de défense. La politique immobilière contribue ainsi au développement des territoires, en liaison avec les acteurs locaux et participe à la dynamisation des tissus économiques locaux.

La politique environnementale : relever le défi du changement climatique

Les armées participent aux politiques publiques de transition écologique. Dans cette perspective, le ministère s'est doté d'une stratégie « climat et défense » qui vient compléter par une vision prospective, un ensemble de stratégies ministérielles thématiques portées par le P212 (performance énergétique pour les infrastructures non opérationnelles, préservation de la biodiversité, gestion des déchets et de l'eau depuis mi-2023).

Le budget 2025 permet la poursuite de la mise aux normes énergétiques du parc immobilier et du développement des énergies renouvelables au service des missions du ministère. Il mobilise des ressources pour accélérer le déploiement de plans de gestion de la biodiversité présente sur les sites militaires et le financement d'actions en matière de gestion des déchets. Dans le cadre d'un plan « eau », il investit dans la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable des bases de défense et des dispositifs de traitement et de recyclage des eaux usées.

La politique culturelle : un effort soutenu au service de la résilience de la nation et de la culture des forces morales

Le ministère des armées dispose d'un patrimoine culturel riche et varié constitué de l'ensemble des biens hérités de l'histoire militaire de la France. Il se compose de biens immobiliers (monuments dont certains font l'objet d'une mesure de protection (classés ou inscrits au titre des monuments historiques), sites, nécropoles, ouvrages militaires, musées), mobiliers (60 bibliothèques, 1 million d'ouvrages, 800 000 pièces de collection des musées), immatériels (traditions, symbolique, musique) et d'archives (450 km dont 10 millions de photographies).

Le ministère des armées a la responsabilité de ce patrimoine qu'il conserve, restaure, entretient et valorise, afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Ce patrimoine est un vecteur pour mieux faire comprendre les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire.

En 2025, la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) poursuivra sa politique en faveur de la rénovation des trois musées sous tutelle du ministère des armées. Par ailleurs la modernisation de la fonction « archives » et la continuation de son entrée dans l'ère du numérique sera l'une des priorités de la politique culturelle. Enfin le soutien à la création et à la recherche historique se poursuivra grâce à la promotion d'actions culturelles variées et au financement de la recherche historique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM

INDICATEUR 1.1 : Taux de reclassement du personnel militaire

INDICATEUR 1.2 : Taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées

OBJECTIF 2 : Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.

INDICATEUR 2.1 : Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure

OBJECTIF 3 : Rationaliser le développement des projets informatiques

INDICATEUR 3.1 : Respect des délais et des coûts des projets informatiques

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficience du soutien sur des fonctions cibles

INDICATEUR 4.1 : Efficience immobilière du site de Balard

INDICATEUR 4.2 : Efficience de la fonction achat

OBJECTIF 5 : Accompagner la politique d'égalité entre les femmes et les hommes

INDICATEUR 5.1 : Index égalité professionnelle au sein du ministère des armées

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Soutien de la politique de la défense » intègre à compter du PAP 2025 un nouvel objectif et son indicateur associé, à savoir l'index égalité professionnelle au sein du ministère des armées.

OBJECTIF

1 – Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM

Cet objectif comprend deux indicateurs (« taux de reclassement du personnel militaire » et « taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées ») qui permettent de mesurer deux axes majeurs de la manœuvre RH du ministère.

INDICATEUR

1.1 – Taux de reclassement du personnel militaire

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part des militaires ayant recours à Défense Mobilité	%	51,2	51,2	58	58	58	59
Taux d'accès à l'emploi des militaires accompagnés par Défense Mobilité	%	48,4	50,2	53	53	54	54

Précisions méthodologiques

Le taux de reclassement du personnel militaire est un des indicateurs clés de la mesure de la performance de Défense Mobilité (DM). Il évalue la capacité de DM à réaliser une transition professionnelle optimale du secteur militaire vers le secteur civil pour ses candidats au cours de l'année suivant leur départ.

Depuis le PAP 2019, l'indicateur sur le taux de reclassement du personnel militaire comprend deux sous-indicateurs :

- part des militaires ayant recours à Défense mobilité (1.1.1) : ce sous-indicateur vise à détailler le niveau de captation de DM sur l'ensemble des départs de militaires intervenus hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service ;
- taux d'accès à l'emploi des militaires accompagnés par Défense mobilité (1.1.2) : ce sous-indicateur recouvre l'ensemble du périmètre des agents reclassés par DM y compris les reclassements des militaires dans les fonctions publiques par la voie des procédures dérogatoires.

Source des données : les données sont issues du Data Lab Reconversion et exploitées par le Centre d'Expertise et du Traitement de l'Indemnisation du Chômage de DM.

Mode de calcul :

1.1.1. Nombre de militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ intervenu hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service et ayant bénéficié d'un accompagnement par DM / Nombre de militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service

1.1.2. Militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ intervenu hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service et ayant accédé à l'emploi dans les 12 mois suivant leur départ à la suite d'un accompagnement par DM / Militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service et ayant bénéficié d'un accompagnement par DM avant leur départ.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles des deux sous-indicateurs demeurent ambitieuses, compte tenu d'un contexte ministériel de priorité donnée à la fidélisation à 360° des effectifs et de la tendance à la baisse du nombre de départs.

Pour ce qui concerne les militaires accompagnés par Défense Mobilité, la cible est à 58 % pour 2025 et une légère augmentation de ce taux est envisagée pour 2026 et 2027. Pour atteindre ces objectifs, les principaux leviers d'action, d'ores et déjà mis en place, conformément au mandat de Défense Mobilité signé en date du 27 mai 2024 par le DRH-MD, reposent sur :

- la digitalisation du parcours d'accompagnement à la reconversion, par le déploiement du nouveau système d'information « Pég@se », pour informer au mieux les militaires sur l'offre de service de Défense Mobilité en fonction de leur profil et pour leur permettre de solliciter directement Défense Mobilité afin d'être les véritables acteurs de leur reconversion ;
- la proposition d'une offre de service adaptée aux différentes typologies de candidats (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, certification professionnelle, etc.), avec un ancrage dans l'écosystème national et aux priorités RH des armées ;
- le renforcement de la dimension « qualité » de l'accompagnement (simplification des procédures et exploitation optimisée des enquêtes de satisfaction des candidats) et l'engagement du déploiement de « Service Public+ ».

Par ailleurs, Défense Mobilité prévoit que 53 % de la population des militaires accompagnée accédera à l'emploi en 2025 avec une légère augmentation de ce taux envisagée à partir de 2026. La révision de ce taux, lequel porte désormais sur une période de douze mois après la radiation des cadres pour mieux appréhender le temps des formations proposées aux militaires accompagnés, tient compte de la tendance à la diminution des départs mais également de l'élargissement des missions de Défense Mobilité dans le cadre du Plan Famille 2 (démarche proactive vers les conjoints lors des périodes pré- et post-PAM) et de la diversité des candidats accompagnés dont les publics fragiles (les publics non-ayants droit au congé de reconversion, les militaires du rang les moins qualifiés et les blessés).

Afin d'atteindre la cible 2025 et améliorer celle en 2026, les mesures suivantes sont prises par Défense Mobilité :

- renforcer l'offre de formations spécifiquement sur des métiers porteurs ;
- faciliter les interactions entre candidats, employeurs et conseillers grâce au nouvel outil « Pég@se » (portails à destination des candidats et des employeurs) ;
- renforcer les débouchés vers les fonctions publiques territoriales et hospitalières.

INDICATEUR

1.2 – Taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Armée de Terre – Officiers	%	91	96	95	95	95	95
Armée de Terre – Sous-officiers	%	95	99	95	95	95	95
Armée de Terre – Militaires du rang	%	97	97	97	97	97	97
Armée de Terre – Total	%	96	97	97	97	97	97
Marine – Officiers	%	91	89	92	94	94	94
Marine – Sous-officiers	%	79	89	85	86	89	87
Marine – Militaires du rang	%	86	82	93	93	93	93
Marine – Total	%	85	85	92	92	92	90
Armée de l'air - Officiers	%	97	88	96	96	96	96
Armée de l'air - Sous-officiers	%	88	87	88	88	88	88
Armée de l'air - Militaires du rang	%	91	86	90	90	90	90
Armée de l'air - Total	%	90	87	89	89	89	89

Précisions méthodologiques

L'indicateur permet de mesurer le taux de fidélisation dans les armées. Il s'apprécie en mesurant le volume de primo contrats dont le renouvellement souhaité par les armées est accepté par les intéressés. Cet indicateur permet d'évaluer la capacité du ministère à retenir son personnel militaire en poste ayant donné satisfaction, durant et à la suite du premier contrat d'engagement.

Sources des données : Les données proviennent des directions des ressources humaines respectivement de l'armée de terre et de l'armée de l'air et de l'espace ainsi que de la direction du personnel de la marine.

Périmètre : officiers (OFF) / sous-officiers (SOFF) / militaires du rang (MDR) sous contrat

Mode de calcul :

Ratio : nombre de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire) / nombre de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

Numérateur : nombre de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire).

Dénominateur : nombre de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

Total : nombre total de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire) / nombre total de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles ambitieuses pour les années 2025 à 2027 (selon les cas reconduites ou relevées) traduisent l'effort de fidélisation, renforcé par l'ambition « Fidélisation 360 ». Ce plan, consécutif au constat de sous-exécution des effectifs des dernières années, en particulier chez les militaires, propose des mesures de fidélisation concrètes déclinées au sein de chacune des armées et venant compléter et amplifier les outils à leur disposition. Les mesures visent à mieux accompagner la mobilité (mesures sur le logement, la santé, la garde d'enfants ou l'accompagnement du conjoint), à mieux compenser les sujétions militaires, notamment les contraintes opérationnelles, à améliorer les conditions de travail et de vie en emprise militaire, à assurer une juste rémunération et à individualiser et dynamiser les parcours. Les résultats des huit premiers mois de l'année 2024 confirment que la bataille des perceptions est en train d'être gagnée.

Armée de terre :

Les cibles sont cohérentes avec la transformation du modèle d'armée de terre, afin de garder la majorité des officiers expérimentés et aguerris. Elles sont aussi cohérentes avec le parcours rénové des sous-officiers.

Marine nationale :

Pour les officiers, les cibles ont été révisées à la hausse afin de répondre aux besoins des employeurs.

La marine nationale recherche une augmentation progressive du taux de renouvellement des premiers contrats d'officier-marinier au moyen de l'individualisation de la gestion et de la construction de parcours professionnels attractifs. Cette augmentation reste modérée en raison de l'augmentation significative du recrutement officier-marinier en cours et à venir (multiplications des filières de recrutement).

Concernant les militaires du rang, une augmentation du taux est attendue en raison du durcissement des critères de non renouvellement de contrat instauré en 2023. Les efforts menés en termes de modularisation de la formation, de recherche permanente d'une meilleure adéquation grade/compétence devrait permettre de stabiliser le taux. Toutefois, la part de non renouvellement de contrat du fait de l'intéressé est jugée incompressible.

Armée de l'Air et de l'Espace :

Pour les officiers et sous-officiers, l'armée de l'air et de l'espace poursuit la dynamique visant à proposer des parcours attractifs, un accompagnement renforcé et une amélioration du dialogue.

Les militaires du rang bénéficient des évolutions en matière d'accès au brevet supérieur de technicien et au statut de sous-officiers.

OBJECTIF

2 – Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.

L'objectif est de suivre le respect des engagements en termes de coûts et de délais pris par le service d'infrastructure de la défense (SID) auprès de ses bénéficiaires. Cet indicateur contribue notamment à apprécier l'évolution des conditions de travail et de vie en emprise militaire, qui ont un impact direct sur la fidélisation des personnels militaires et civils du ministère. Il permet d'apprécier la fiabilité des estimations réalisées par le SID lors des études amonts (programme ou avant-projet) servant de base à ces engagements.

INDICATEUR transversal ***2.1 – Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure**

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	36	23,5	25	20	10	10
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	5	8,4	10	10	5	2,5

Précisions méthodologiques

L'indicateur est construit à partir des opérations d'infrastructure réalisées et livrées dans l'année considérée et dont le montant estimé au stade programme est supérieur à 5 M€. Pour chaque opération, les données initiales, de durée des travaux et de coût de l'opération, actées au stade programme sont confrontées aux données finales de durée et coût obtenues lors de la livraison. Compte tenu de la nouvelle architecture budgétaire, l'assiette comprend désormais les opérations financées sur le P212, le P146 et le P178.

Source des données : service infrastructure de la défense

Les données sont issues du logiciel de suivi des opérations du SID avec un retraitement en partie manuel

Mode de calcul :

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre les coûts finaux et les coûts initiaux. Les durées en dépassement et en avance de livraison sont prises en compte

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée entre durées finales et durée initiales. Les coûts en dépassement comme en meilleure fortune sont pris en compte.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les travaux en cours sur la transformation de la fonction immobilière au MINARM, dont la transformation du SID est un volet important, place la maîtrise du triptyque « coûts, délais, performance » au centre des objectifs du SID. Les travaux déjà engagés (unification des processus, analyse fonctionnelle de la valeur dès l'expression de besoin, etc.) et ceux à venir (développement du modèle de comptabilité analytique du SID, transformation numérique des usages du service, etc.) permettent d'améliorer significativement les objectifs à atteindre.

OBJECTIF

3 – Rationaliser le développement des projets informatiques

L'objectif est de maîtriser le développement des nouveaux projets par un pilotage resserré des coûts et des délais.

INDICATEUR transversal ***3.1 – Respect des délais et des coûts des projets informatiques**

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	16,2	27,6	18	18,6	20,4	20,4
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	2	-3,4	13,8	4,2	6,1	6,1

Précisions méthodologiques

Cet indicateur transversal interministériel a été progressivement mis en place à partir de 2016. Il concerne les SI figurant sur la liste des projets informatiques sensibles suivis par la Direction interministérielle du numérique (DINUM). Pour le ministère, trois projets sont concernés : SPARTA (modernisation du recrutement du personnel militaire), SI ROC_PR35 (Réservistes opérationnels connectés du Plan RESERVES 2035 du MINARM) et SERES (Système d'Exploitation de la REStauration).

Nb : ARCHIPEL-NG (SI de l'archivage électronique), EUREKA (Plateforme numérique d'appel au soutien), SI ROC (projet de la relation client entre les référents ministériels et les réservistes opérationnels) sont retirés au titre du PAP 2025 du périmètre des grands projets informatiques de l'État (les dates de fin de déploiement de ces trois SI sont prévues courant 2024).

Mode de calcul

Taux d'écart budgétaire = moyenne pondérée des écarts entre budgets finaux et budgets prévus initialement

Taux d'écart calendaire = moyenne pondérée des écarts entre durées finales et durées prévues initialement

Source des données : Délégation à la Transformation et à la Performance Ministérielles (DTPM).

Les coûts des projets sont issus des fiches TOP 50 en cours de validité. Les coûts présentés dans les fiches TOP 50 sont eux-mêmes issus des analyses de la valeur (partie rentabilité) du projet, réalisées selon la méthode interministérielle MAREVA (méthode d'analyse et de remontée de la valeur). Les durées sont issues des contributions des directions de projet et correspondent aux informations contenues dans la dernière version en cours de validité des fiches TOP 50.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le taux d'écart calendaire de réalisation et de déploiement des grands projets de systèmes d'information (SI) pour la cible 2025 présente une hausse par rapport aux prévisions de la cible 2024, soit 18,6 % au lieu de 18 %. A l'inverse, le taux d'écart budgétaire présente une baisse soit 4,2 % au lieu de 13 %.

Les écarts en hausse ou en baisse de ces deux taux d'écart s'expliquent par le changement conséquent du périmètre des GPI avec le retrait de trois SI (ARCHIPEL-NG, EUREKA et SI ROC) et deux nouvelles entrées (SI ROC_PR35 et SERES) dans le périmètre des grands projets informatiques. Les taux d'écart reposent surtout sur le fait que les SI qui intègrent le périmètre sont au début de leur phase de réalisation et de déploiement, les écarts calendaires ou budgétaires ne sont pas encore connus.

OBJECTIF**4 – Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles**

Cet objectif décline autour de deux axes l'efficacité des fonctions transverses au ministère des Armées :

- gérer avec efficacité le patrimoine immobilier du ministère ;
- maîtriser les coûts en globalisant et en standardisant les achats.

INDICATEUR transversal ***4.1 – Efficience immobilière du site de Balard**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Coût de la maintenance du site Balard	€/m ²	135	139	134,98	134,10	136,22	134,49

Précisions méthodologiques

L'indicateur porte sur la surface utile brute (la SUB englobe la totalité du potentiel d'occupation des bâtiments, c'est à dire les espaces de bureaux à proprement parler, mais aussi les espaces et locaux supports et fonctionnalités qui leur sont directement associés) et les coûts de maintenance associés (dépenses nécessaires pour le maintien en condition des bâtiments.)

L'indicateur transverse interministériel d'efficience immobilière présenté ne prend en compte que l'emprise de Balard, exploitée dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (PPP). Il est en effet impossible de distinguer sur les autres emprises ce qui relève uniquement de bureaux de ce qui relève de locaux opérationnels et il n'est pas possible de distinguer l'entretien lourd de l'entretien courant.

Source des données : contrat de PPP Balard et suivi réalisé par la sous-direction « Balard » (SDBA).

Modes de calcul : La part relative au coût de « maintenance » sur le site de Balard dans le cadre du contrat de PPP Balard, a été obtenue à partir des données figurant à l'annexe 30 actualisée (en € courant HT) du contrat. L'assiette de calcul retenue correspond aux paiements effectués ou programmés au titre de la Redevance (annexe 30 du PPP) en prenant en compte la sous-redevance « Exploitation maintenance », une partie de la sous-redevance « mobilière » portant sur la maintenance et une partie de la sous-redevance « SIC ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'évolution des cibles traduit principalement l'échéancier de paiement des provisions de gros entretien et renouvellement (GER) instituées lors de la passation du contrat sur sa durée, en tenant compte de manière tendancielle des hausses et baisses prévisionnelles du niveau d'activité du prestataire dans le cadre du GER.

INDICATEUR transversal ***4.2 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Gains relatifs aux actions achat (DAE + actions ministérielles propres)	M€	131,1	106,6	120	100	100	100

Précisions méthodologiques

Instituée par le décret du 3 mars 2016, la direction des achats de l'État (DAE) définit la politique des achats de l'État. Cette politique achat comporte notamment un axe de performance économique suivant lequel les ministères sont appelés à rechercher des économies d'achats. Ainsi, chaque début d'année, le ministère établit une programmation quadriennale glissante des projets d'achats du périmètre hors armement afin d'identifier les économies achats « potentielles ». En fonction de leur montant, la majorité de ces projets d'achat fait ensuite l'objet d'un avis de performance qui permet au responsable ministériel des achats (RMA) de s'assurer du respect des stratégies d'achats prédéfinies. Ces avis portent une estimation des gains achats dits « gains cibles ». Les procédures faisant l'objet d'un avis favorable sont alors publiées puis notifiées. À ce dernier stade, les économies d'achats sont considérées comme « sécurisées ».

Source des données : Les gains achats du ministère des armées, prévus puis réalisés, sont issus essentiellement du système d'information (SI) ministériel ALPHA.

Mode de calcul (fixé par la DAE) : Visant à valoriser l'action des services acheteurs, la méthode interministérielle de calcul des gains achat est fondée sur la comparaison entre un montant TTC « de référence » et un montant « nouveau », en tenant compte de la durée totale du marché, renouvellement compris.

Le type d'achat détermine la méthode pour construire le montant de référence :

1- Pour les achats récurrents, le montant de référence est le coût historique. Les économies résultant de la comparaison entre les deux montants sont ramenées, par convention et quelle que soit la durée de l'action, à une « base 12 mois » puis ventilées sur deux années *prorata temporis*, à compter de la date de notification du marché ou la date indiquée de début des gains.

2- Pour les achats non récurrents, le prix historique, ne pouvant constituer le prix de référence, est remplacé selon les cas par une estimation, un montant budgétaire ou un prix du marché.

Le type d'achat détermine trois hypothèses :

- pour les achats « hors projets bien identifiés », la comparaison des montants conduit à constater des économies, ramenées à une « base 12 mois », puis à les ventiler selon la règle énoncée au 1 ;
- pour les achats « bien identifiés » comme des opérations de travaux ou des projets informatiques, sont retenues les économies totales sur la durée du marché, leur ventilation s'effectuant selon la règle énoncée au 1 ;
- s'agissant des achats dits « de taille exceptionnelle » (+ de 500 M€ TTC, d'une durée supérieure à 3 ans et avec des économies supérieures à 20 M€ TTC), sont retenues les économies totales, lesquelles seront ventilées sur toute la durée du marché, avec un *prorata temporis* la 1^{re} et la dernière année.

À la suite de l'inflation touchant certains secteurs économiques, la DAE a fait évoluer les règles de calcul des gains achats afin de minimiser ou neutraliser les pertes selon que le projet d'achats comporte ou non une phase de négociation.

JUSTIFICATION DES CIBLES

En raison des résultats 2023, de la forte inflation impactant le montant des achats réalisés et des objectifs de mise en œuvre des politiques publiques comme par exemple l'insertion de clauses de responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans les contrats qui en augmentent le montant, la cible est fixée à 100 M€ de gains achat pour les années à venir. Cette cible élevée traduit les efforts importants réalisés par le ministère avec l'organisation achat du MINARM en segment d'achat, la massification réalisée des achats, la mutualisation de ceux-ci et la réorganisation ainsi que la professionnalisation des structures d'achat du MINARM. La mise en œuvre de cette stratégie « achats » globale continuera à porter ses fruits de manière stable.

OBJECTIF

5 – Accompagner la politique d'égalité entre les femmes et les hommes

L'objectif est de faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère.

INDICATEUR

5.1 – Index égalité professionnelle au sein du ministère des armées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Score obtenu à l'index égalité professionnelle	Nb	Sans objet	94	Sans objet	85	85	85

Précisions méthodologiques

Les décrets n° 2023-1136 et n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 définissent les indicateurs permettant de calculer les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État, les modalités de calcul des indicateurs ainsi que le barème à appliquer aux résultats obtenus. Le score minimum est fixé à 75 %.

Source des données : Rapport social unique et base de données des ressources humaines du ministère.

Mode de calcul : L'indicateur est calculé à partir de 6 indicateurs définis à l'article 8 du décret du 2023-1137 du 5 décembre 2023. Ces derniers restituent un barème allant de 0 à 100 points et pondèrent l'index global :

- Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes à corps, grade et échelon équivalents (40 %) ;
- Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à catégorie hiérarchique équivalente (10 %) ;
- Écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes (15 %) ;
- Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (15 %) ;
- Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations (10 %) ;

- Taux d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 % d'agents publics les mieux rémunérés occupant les emplois de type 1 à 5 prévu par le décret du 30 avril 2012 (10 %).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le ministère des Armées est engagé pour faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, militaires et civils. Les nombreuses actions mises en œuvre pour optimiser les conditions d'intégration et de déroulement des parcours professionnels, à tous les niveaux et dans tous les métiers, ont notamment conduit à la signature en 2019 du Plan mixité pour le personnel militaire et en 2020 du Plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes civils du ministère des Armées 2021-2024. Ces deux plans sont en cours de renouvellement.

Pour réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, le ministère des Armées prévoit plusieurs actions, notamment :

- la mise en place d'outils favorisant la transparence des rémunérations (études fréquentes sur les écarts de rémunération femmes/hommes), en travaillant sur des cohortes de sorties d'école à N+5, N+10, N+15 et N+20 ;
- la formation des jurys et des responsables de recrutement à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations afin de permettre un égal accès aux emplois du Ministère ;
- l'accompagnement des agents vers les dispositifs favorisant les parcours professionnels (parcours d'intégration des jeunes cadres (PI2C), programme Talentueuses) ;
- l'accès des agents aux dispositifs favorisant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle (développement du télétravail, augmentation de l'offre de crèches et gardes d'enfant).

Ainsi le ministère des Armées s'inscrit dans une ambition plus forte que le seuil législatif de 75 %, en se fixant comme objectif d'atteindre un index égalité professionnelle de 85 % dès 2025.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
04 – Politique immobilière		0	99 540 060	537 899 215	0	637 439 275	0
		0	115 583 945	545 718 532	8 000 000	669 302 477	0
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion		0	130 508 001	55 931 999	0	186 440 000	0
		0	121 288 582	76 381 804	0	197 670 386	0
06 – Politiques des ressources humaines		0	207 464 579	0	40 000	207 504 579	0
		0	223 134 618	0	38 439	223 173 057	0
06.03 – Reconversion		0	39 106 735	0	40 000	39 146 735	0
		0	33 070 307	0	38 439	33 108 746	0
06.04 – Action sociale et inclusion		0	134 668 957	0	0	134 668 957	0
		0	150 026 435	0	0	150 026 435	0
06.05 – Ressources humaines civiles		0	33 688 887	0	0	33 688 887	0
		0	40 037 876	0	0	40 037 876	0
08 – Politique culturelle et éducative		0	41 711 768	29 380 558	1 060 000	72 152 326	0
		0	42 261 566	32 586 058	1 100 000	75 947 624	0
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine		0	36 721 013	29 380 558	1 060 000	67 161 571	0
		0	36 957 430	32 586 058	1 100 000	70 643 488	0
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense		0	4 990 755	0	0	4 990 755	0
		0	5 304 136	0	0	5 304 136	0
10 – Restructurations		0	801 655	4 700 000	5 387 163	10 888 818	0
		0	795 083	900 000	1 826 573	3 521 656	0
11 – Pilotage, soutien et communication		0	339 805 630	20 720 001	0	360 525 631	0
		0	355 325 358	15 455 058	0	370 780 416	0
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"		709 227 618	0	0	0	709 227 618	0
		735 513 728	0	0	0	735 513 728	0
50.01 – Renseignement extérieur		562 749 082	0	0	0	562 749 082	0
		586 434 782	0	0	0	586 434 782	0
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense		146 478 536	0	0	0	146 478 536	0
		149 078 946	0	0	0	149 078 946	0
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"		26 131 873	0	0	0	26 131 873	0
		28 795 217	0	0	0	28 795 217	0
51.01 – DGRIS / Administration centrale		26 131 873	0	0	0	26 131 873	0
		28 795 217	0	0	0	28 795 217	0
52 – Relations internationales		73 896 249	0	0	0	73 896 249	0
		79 167 523	0	0	0	79 167 523	0
52.01 – DGA / Soutien aux exportations		5 993 170	0	0	0	5 993 170	0
		6 570 937	0	0	0	6 570 937	0
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense		67 903 079	0	0	0	67 903 079	0
		72 596 586	0	0	0	72 596 586	0
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "		2 413 571 628	0	0	0	2 413 571 628	0
		2 422 549 057	0	0	0	2 422 549 057	0

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
53.01 – Soutien aux opérations d'armement		2 413 571 628 2 422 549 057	0 0	0 0	0 0	2 413 571 628 2 422 549 057	0 0
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		1 529 260 516 1 478 342 779	0 0	0 0	0 0	1 529 260 516 1 478 342 779	0 0
54.01 – Commandement des armées		207 673 960 109 696 313	0 0	0 0	0 0	207 673 960 109 696 313	0 0
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle		271 234 537 263 360 303	0 0	0 0	0 0	271 234 537 263 360 303	0 0
54.03 – Commandement de la cyberdéfense		0 94 853 609	0 0	0 0	0 0	0 94 853 609	0 0
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance		141 891 742 139 691 144	0 0	0 0	0 0	141 891 742 139 691 144	0 0
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE		164 242 974 161 813 768	0 0	0 0	0 0	164 242 974 161 813 768	0 0
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire		194 237 613 183 010 677	0 0	0 0	0 0	194 237 613 183 010 677	0 0
54.07 – Systèmes d'information et de communication		549 979 690 525 916 965	0 0	0 0	0 0	549 979 690 525 916 965	0 0
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		8 077 490 503 8 143 190 661	0 0	0 0	0 0	8 077 490 503 8 143 190 661	920 000 920 000
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres		8 077 490 503 8 143 190 661	0 0	0 0	0 0	8 077 490 503 8 143 190 661	920 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		2 877 625 045 2 904 632 437	0 0	0 0	0 0	2 877 625 045 2 904 632 437	0 0
56.01 – Ressources humaines des forces navales		2 877 625 045 2 904 632 437	0 0	0 0	0 0	2 877 625 045 2 904 632 437	0 0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		2 896 156 878 2 865 874 414	0 0	0 0	0 0	2 896 156 878 2 865 874 414	0 0
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes		2 896 156 878 2 865 874 414	0 0	0 0	0 0	2 896 156 878 2 865 874 414	0 0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		2 859 760 825 2 850 744 976	0 0	0 0	0 0	2 859 760 825 2 850 744 976	263 437 610 258 563 933
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives		146 294 721 149 543 793	0 0	0 0	0 0	146 294 721 149 543 793	0 0
58.02 – Logistique et soutien interarmées / C/CoS		98 948 706 93 620 630	0 0	0 0	0 0	98 948 706 93 620 630	0 0
58.04 – Service interarmées des munitions		101 093 969 100 746 123	0 0	0 0	0 0	101 093 969 100 746 123	0 0
58.05 – Service du commissariat des armées		1 534 206 858 1 476 444 882	0 0	0 0	0 0	1 534 206 858 1 476 444 882	0 0
58.06 – Fonction santé		979 216 571 1 030 389 548	0 0	0 0	0 0	979 216 571 1 030 389 548	263 437 610 258 563 933
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		200 000 000 150 000 000	0 0	0 0	0 0	200 000 000 150 000 000	0 0
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures		100 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	100 000 000 100 000 000	0 0
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures		100 000 000 50 000 000	0 0	0 0	0 0	100 000 000 50 000 000	0 0
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"		509 055 342 507 157 098	0 0	0 0	0 0	509 055 342 507 157 098	0 0

Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
61 – Action sociale, chômage et pensions	282 769 332 300 032 382	0 0	0 0	0 0	282 769 332 300 032 382	0 0
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	151 656 366 155 259 394	0 0	0 0	0 0	151 656 366 155 259 394	0 0
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	120 250 985 132 631 094	0 0	0 0	0 0	120 250 985 132 631 094	0 0
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	10 861 981 12 141 894	0 0	0 0	0 0	10 861 981 12 141 894	0 0
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	43 583 449 43 093 544	0 0	0 0	0 0	43 583 449 43 093 544	0 0
63 – Restructurations - RH	52 523 568 37 486 364	0 0	0 0	0 0	52 523 568 37 486 364	0 0
63.01 – Restructurations Personnels civils	24 393 568 16 760 194	0 0	0 0	0 0	24 393 568 16 760 194	0 0
63.02 – Restructurations Personnels militaires	28 130 000 20 726 170	0 0	0 0	0 0	28 130 000 20 726 170	0 0
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	396 900 004 407 044 810	0 0	0 0	0 0	396 900 004 407 044 810	0 0
64.01 – Personnel du SGA employeur	281 239 664 289 234 422	0 0	0 0	0 0	281 239 664 289 234 422	0 0
64.07 – Personnel de l'action sociale	66 963 160 68 199 258	0 0	0 0	0 0	66 963 160 68 199 258	0 0
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	48 697 180 49 611 130	0 0	0 0	0 0	48 697 180 49 611 130	0 0
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	128 875 258 123 069 949	0 0	0 0	0 0	128 875 258 123 069 949	0 0
66 – Rayonnement et contribution extérieure	42 701 347 45 153 378	0 0	0 0	0 0	42 701 347 45 153 378	0 0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	13 739 221 15 860 280	0 0	0 0	0 0	13 739 221 15 860 280	0 0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 437 860 1 543 930	0 0	0 0	0 0	1 437 860 1 543 930	0 0
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	27 524 266 27 749 168	0 0	0 0	0 0	27 524 266 27 749 168	0 0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	85 832 223 104 696 390	0 0	0 0	0 0	85 832 223 104 696 390	0 0
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	32 961 637 33 306 835	0 0	0 0	0 0	32 961 637 33 306 835	0 0
67.02 – Contrôle général des armées	21 223 253 22 154 699	0 0	0 0	0 0	21 223 253 22 154 699	0 0
67.03 – Direction Générale du Numérique	6 405 748 7 762 401	0 0	0 0	0 0	6 405 748 7 762 401	0 0
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	11 948 056 11 682 550	0 0	0 0	0 0	11 948 056 11 682 550	0 0
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 686 115 5 849 021	0 0	0 0	0 0	5 686 115 5 849 021	0 0
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	3 840 308 3 990 270	0 0	0 0	0 0	3 840 308 3 990 270	0 0

Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	3 767 106 3 991 034	0 0	0 0	0 0	3 767 106 3 991 034	0 0
67.08 – Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de Défense	0 15 959 580	0 0	0 0	0 0	0 15 959 580	0 0
Totaux	23 205 361 658 23 226 544 707	819 831 693 858 389 152	648 631 773 671 041 452	6 487 163 10 965 012	24 680 312 287 24 766 940 323	264 357 610 259 483 933

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
04 – Politique immobilière	0 0	69 038 947 104 881 684	542 500 048 710 331 783	0 12 265 294	611 538 995 827 478 761	0 0
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0 0	105 335 089 115 923 004	45 143 606 55 937 180	0 0	150 478 695 171 860 184	0 0
06 – Politiques des ressources humaines	0 0	198 404 194 209 447 777	0 0	40 000 38 439	198 444 194 209 486 216	0 0
06.03 – Reconversion	0 0	37 314 321 33 070 307	0 0	40 000 38 439	37 354 321 33 108 746	0 0
06.04 – Action sociale et inclusion	0 0	134 895 041 147 439 971	0 0	0 0	134 895 041 147 439 971	0 0
06.05 – Ressources humaines civiles	0 0	26 194 832 28 937 499	0 0	0 0	26 194 832 28 937 499	0 0
08 – Politique culturelle et éducative	0 0	42 361 013 42 261 566	35 423 053 31 849 938	1 060 000 1 100 000	78 844 066 75 211 504	0 0
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0 0	36 721 013 36 957 430	35 423 053 31 849 938	1 060 000 1 100 000	73 204 066 69 907 368	0 0
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0 0	5 640 000 5 304 136	0 0	0 0	5 640 000 5 304 136	0 0
10 – Restructurations	0 0	801 655 795 083	4 848 807 3 261 104	5 147 007 4 892 541	10 797 469 8 948 728	0 0
11 – Pilotage, soutien et communication	0 0	344 373 303 359 502 688	34 411 736 40 697 640	0 0	378 785 039 400 200 328	0 0
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	709 227 618 735 513 728	0 0	0 0	0 0	709 227 618 735 513 728	0 0
50.01 – Renseignement extérieur	562 749 082 586 434 782	0 0	0 0	0 0	562 749 082 586 434 782	0 0
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	146 478 536 149 078 946	0 0	0 0	0 0	146 478 536 149 078 946	0 0
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	26 131 873 28 795 217	0 0	0 0	0 0	26 131 873 28 795 217	0 0
51.01 – DGRIS / Administration centrale	26 131 873 28 795 217	0 0	0 0	0 0	26 131 873 28 795 217	0 0
52 – Relations internationales	73 896 249 79 167 523	0 0	0 0	0 0	73 896 249 79 167 523	0 0
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	5 993 170 6 570 937	0 0	0 0	0 0	5 993 170 6 570 937	0 0
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	67 903 079 72 596 586	0 0	0 0	0 0	67 903 079 72 596 586	0 0
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 413 571 628 2 422 549 057	0 0	0 0	0 0	2 413 571 628 2 422 549 057	0 0

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 413 571 628 2 422 549 057		0 0	0 0	0 0	2 413 571 628 2 422 549 057	0 0
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 529 260 516 1 478 342 779		0 0	0 0	0 0	1 529 260 516 1 478 342 779	0 0
54.01 – Commandement des armées	207 673 960 109 696 313		0 0	0 0	0 0	207 673 960 109 696 313	0 0
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	271 234 537 263 360 303		0 0	0 0	0 0	271 234 537 263 360 303	0 0
54.03 – Commandement de la cyberdéfense	0 94 853 609		0 0	0 0	0 0	0 94 853 609	0 0
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	141 891 742 139 691 144		0 0	0 0	0 0	141 891 742 139 691 144	0 0
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	164 242 974 161 813 768		0 0	0 0	0 0	164 242 974 161 813 768	0 0
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	194 237 613 183 010 677		0 0	0 0	0 0	194 237 613 183 010 677	0 0
54.07 – Systèmes d'information et de communication	549 979 690 525 916 965		0 0	0 0	0 0	549 979 690 525 916 965	0 0
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	8 077 490 503 8 143 190 661		0 0	0 0	0 0	8 077 490 503 8 143 190 661	920 000 920 000
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	8 077 490 503 8 143 190 661		0 0	0 0	0 0	8 077 490 503 8 143 190 661	920 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 877 625 045 2 904 632 437		0 0	0 0	0 0	2 877 625 045 2 904 632 437	0 0
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 877 625 045 2 904 632 437		0 0	0 0	0 0	2 877 625 045 2 904 632 437	0 0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 896 156 878 2 865 874 414		0 0	0 0	0 0	2 896 156 878 2 865 874 414	0 0
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 896 156 878 2 865 874 414		0 0	0 0	0 0	2 896 156 878 2 865 874 414	0 0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 859 760 825 2 850 744 976		0 0	0 0	0 0	2 859 760 825 2 850 744 976	263 437 610 258 563 933
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	146 294 721 149 543 793		0 0	0 0	0 0	146 294 721 149 543 793	0 0
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICOs	98 948 706 93 620 630		0 0	0 0	0 0	98 948 706 93 620 630	0 0
58.04 – Service interarmées des munitions	101 093 969 100 746 123		0 0	0 0	0 0	101 093 969 100 746 123	0 0
58.05 – Service du commissariat des armées	1 534 206 858 1 476 444 882		0 0	0 0	0 0	1 534 206 858 1 476 444 882	0 0
58.06 – Fonction santé	979 216 571 1 030 389 548		0 0	0 0	0 0	979 216 571 1 030 389 548	263 437 610 258 563 933
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	200 000 000 150 000 000		0 0	0 0	0 0	200 000 000 150 000 000	0 0
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	100 000 000 100 000 000		0 0	0 0	0 0	100 000 000 100 000 000	0 0
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000 50 000 000		0 0	0 0	0 0	100 000 000 50 000 000	0 0
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	509 055 342 507 157 098		0 0	0 0	0 0	509 055 342 507 157 098	0 0

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
61 – Action sociale, chômage et pensions		282 769 332 300 032 382	0 0	0 0	0 0	282 769 332 300 032 382	0 0
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines		151 656 366 155 259 394	0 0	0 0	0 0	151 656 366 155 259 394	0 0
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage		120 250 985 132 631 094	0 0	0 0	0 0	120 250 985 132 631 094	0 0
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage		10 861 981 12 141 894	0 0	0 0	0 0	10 861 981 12 141 894	0 0
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"		43 583 449 43 093 544	0 0	0 0	0 0	43 583 449 43 093 544	0 0
63 – Restructurations - RH		52 523 568 37 486 364	0 0	0 0	0 0	52 523 568 37 486 364	0 0
63.01 – Restructurations Personnels civils		24 393 568 16 760 194	0 0	0 0	0 0	24 393 568 16 760 194	0 0
63.02 – Restructurations Personnels militaires		28 130 000 20 726 170	0 0	0 0	0 0	28 130 000 20 726 170	0 0
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "		396 900 004 407 044 810	0 0	0 0	0 0	396 900 004 407 044 810	0 0
64.01 – Personnel du SGA employeur		281 239 664 289 234 422	0 0	0 0	0 0	281 239 664 289 234 422	0 0
64.07 – Personnel de l'action sociale		66 963 160 68 199 258	0 0	0 0	0 0	66 963 160 68 199 258	0 0
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense		48 697 180 49 611 130	0 0	0 0	0 0	48 697 180 49 611 130	0 0
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"		128 875 258 123 069 949	0 0	0 0	0 0	128 875 258 123 069 949	0 0
66 – Rayonnement et contribution extérieure		42 701 347 45 153 378	0 0	0 0	0 0	42 701 347 45 153 378	0 0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef		13 739 221 15 860 280	0 0	0 0	0 0	13 739 221 15 860 280	0 0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense		1 437 860 1 543 930	0 0	0 0	0 0	1 437 860 1 543 930	0 0
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale		27 524 266 27 749 168	0 0	0 0	0 0	27 524 266 27 749 168	0 0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH		85 832 223 104 696 390	0 0	0 0	0 0	85 832 223 104 696 390	0 0
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets		32 961 637 33 306 835	0 0	0 0	0 0	32 961 637 33 306 835	0 0
67.02 – Contrôle général des armées		21 223 253 22 154 699	0 0	0 0	0 0	21 223 253 22 154 699	0 0
67.03 – Direction Générale du Numérique		6 405 748 7 762 401	0 0	0 0	0 0	6 405 748 7 762 401	0 0
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense		11 948 056 11 682 550	0 0	0 0	0 0	11 948 056 11 682 550	0 0
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire		5 686 115 5 849 021	0 0	0 0	0 0	5 686 115 5 849 021	0 0
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement		3 840 308 3 990 270	0 0	0 0	0 0	3 840 308 3 990 270	0 0

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense		3 767 106 3 991 034	0 0	0 0	0 0	3 767 106 3 991 034	0 0
67.08 – Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de Défense		0 15 959 580	0 0	0 0	0 0	0 15 959 580	0 0
Totaux		23 205 361 658 23 226 544 707	760 314 201 832 811 802	662 327 250 842 077 645	6 247 007 18 296 274	24 634 250 116 24 919 730 428	264 357 610 259 483 933

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
2 - Dépenses de personnel	23 205 361 658 23 226 544 707 23 385 697 605 23 576 979 420	264 357 610 259 483 933 259 051 717 261 127 544	23 205 361 658 23 226 544 707 23 385 697 605 23 576 979 420	264 357 610 259 483 933 259 051 717 261 127 544
3 - Dépenses de fonctionnement	819 831 693 858 389 152 1 091 837 940 1 054 613 280		760 314 201 832 811 802 870 442 418 956 038 006	
5 - Dépenses d'investissement	648 631 773 671 041 452 807 541 472 779 569 569		662 327 250 842 077 645 835 966 944 919 826 719	
6 - Dépenses d'intervention	6 487 163 10 965 012 11 794 994 11 386 435		6 247 007 18 296 274 15 747 678 17 327 402	
Totaux	24 680 312 287 24 766 940 323 25 296 872 011 25 422 548 704	264 357 610 259 483 933 259 051 717 261 127 544	24 634 250 116 24 919 730 428 25 107 854 645 25 470 171 547	264 357 610 259 483 933 259 051 717 261 127 544

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
2 – Dépenses de personnel	23 205 361 658 23 226 544 707	264 357 610 259 483 933	23 205 361 658 23 226 544 707	264 357 610 259 483 933
21 – Rémunérations d'activité	11 779 845 595 11 768 666 597	264 357 610 259 483 933	11 779 845 595 11 768 666 597	264 357 610 259 483 933
22 – Cotisations et contributions sociales	11 104 224 190 11 062 382 784		11 104 224 190 11 062 382 784	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	321 291 873 395 495 326		321 291 873 395 495 326	
3 – Dépenses de fonctionnement	819 831 693 858 389 152		760 314 201 832 811 802	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	705 796 548 726 911 808		646 279 056 701 334 458	

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
32 – Subventions pour charges de service public	114 035 145 131 477 344		114 035 145 131 477 344	
5 – Dépenses d'investissement	648 631 773 671 041 452		662 327 250 842 077 645	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	554 563 716 555 258 590		577 354 877 749 289 927	
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	55 096 499 76 381 804		44 494 584 55 937 180	
53 – Subventions pour charges d'investissement	38 971 558 39 401 058		40 477 789 36 850 538	
6 – Dépenses d'intervention	6 487 163 10 965 012		6 247 007 18 296 274	
61 – Transferts aux ménages	540 000 538 439		540 000 538 439	
62 – Transferts aux entreprises	152 238		483 622 152 000	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	5 234 925 1 826 573		4 606 839 4 740 541	
64 – Transferts aux autres collectivités	560 000 8 600 000		616 546 12 865 294	
Totaux	24 680 312 287 24 766 940 323	264 357 610 259 483 933	24 634 250 116 24 919 730 428	264 357 610 259 483 933

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2025 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2025 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »).

Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2025, le montant pris en compte dans le total 2025 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2024 ou 2023); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2023	Chiffrage 2024	Chiffrage 2025
120140	Exonération du pécule modulable d'incitation au départ des militaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 81-30°</i>	2	2	2
230605	Exonération du bénéfice réalisé par les entreprises créées en zones de restructuration de la défense (ZRD) Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 200 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2034 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 44 terdecies</i>	2	2	2
120141	Exonération de l'indemnité de départ volontaire versée dans le cadre d'une restructuration ou d'une réorganisation du ministère de la défense Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : 51 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 81-30° bis</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		4	4	4

Justification au premier euro

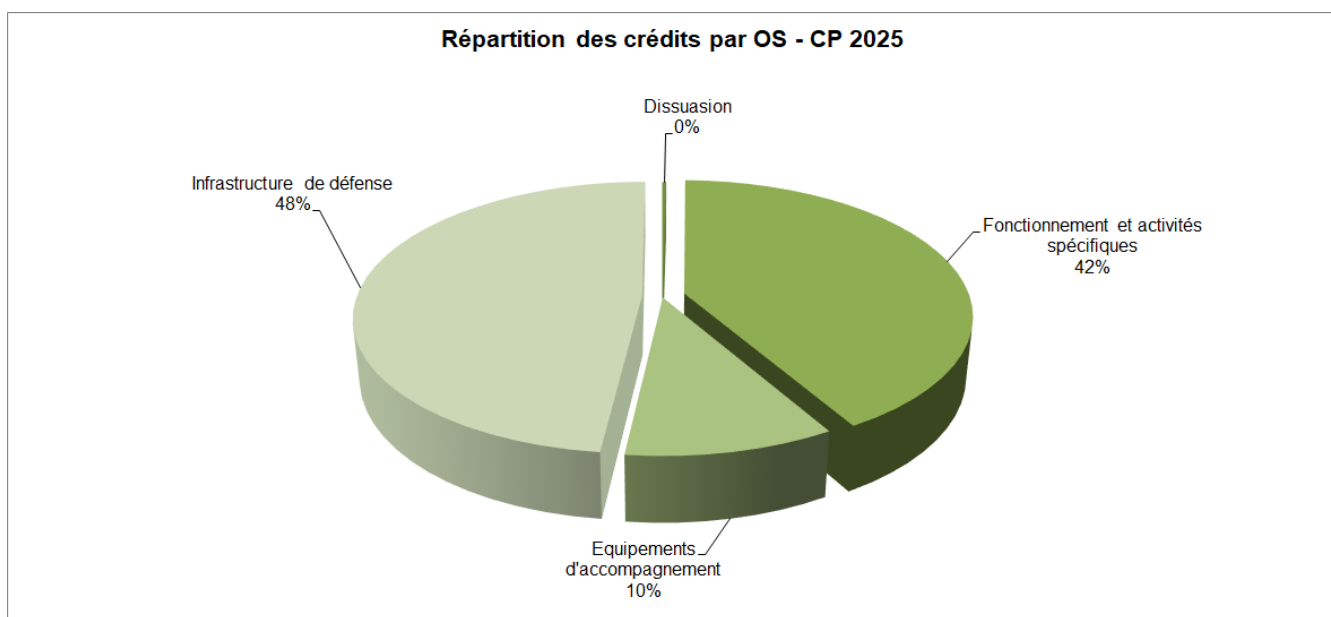
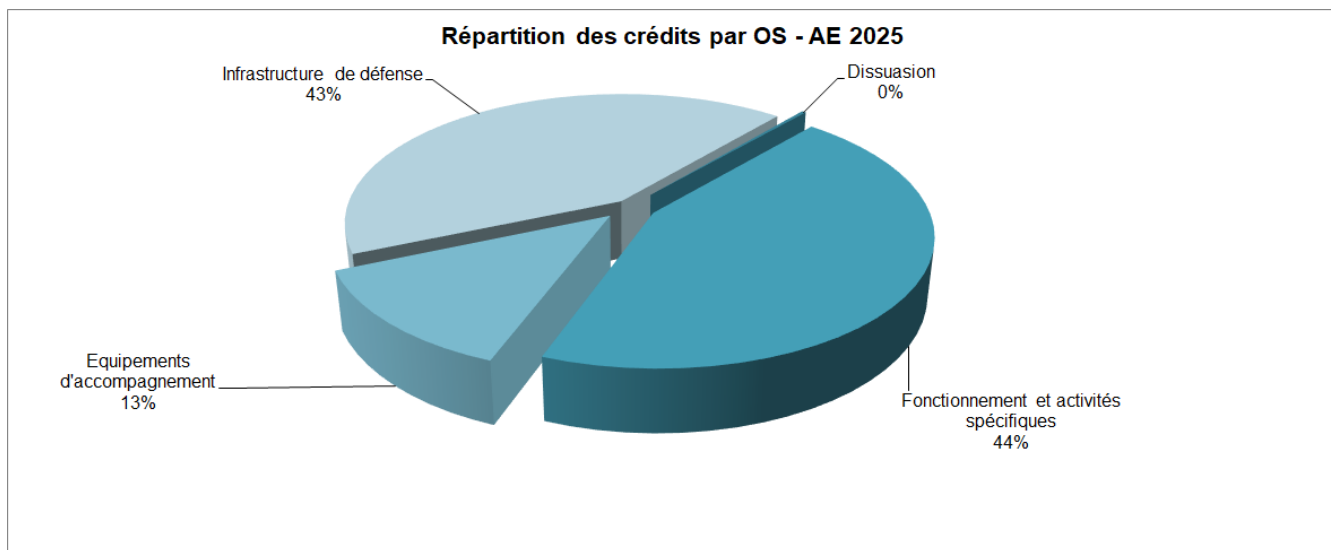
Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
04 – Politique immobilière	0	669 302 477	669 302 477	0	827 478 761	827 478 761
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0	197 670 386	197 670 386	0	171 860 184	171 860 184
06 – Politiques des ressources humaines	0	223 173 057	223 173 057	0	209 486 216	209 486 216
06.03 – Reconversion	0	33 108 746	33 108 746	0	33 108 746	33 108 746
06.04 – Action sociale et inclusion	0	150 026 435	150 026 435	0	147 439 971	147 439 971
06.05 – Ressources humaines civiles	0	40 037 876	40 037 876	0	28 937 499	28 937 499
08 – Politique culturelle et éducative	0	75 947 624	75 947 624	0	75 211 504	75 211 504
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0	70 643 488	70 643 488	0	69 907 368	69 907 368
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0	5 304 136	5 304 136	0	5 304 136	5 304 136
10 – Restructurations	0	3 521 656	3 521 656	0	8 948 728	8 948 728
11 – Pilotage, soutien et communication	0	370 780 416	370 780 416	0	400 200 328	400 200 328
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	735 513 728	0	735 513 728	735 513 728	0	735 513 728
50.01 – Renseignement extérieur	586 434 782	0	586 434 782	586 434 782	0	586 434 782
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	149 078 946	0	149 078 946	149 078 946	0	149 078 946
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	28 795 217	0	28 795 217	28 795 217	0	28 795 217
51.01 – DGRIS / Administration centrale	28 795 217	0	28 795 217	28 795 217	0	28 795 217
52 – Relations internationales	79 167 523	0	79 167 523	79 167 523	0	79 167 523
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	6 570 937	0	6 570 937	6 570 937	0	6 570 937
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	72 596 586	0	72 596 586	72 596 586	0	72 596 586
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 422 549 057	0	2 422 549 057	2 422 549 057	0	2 422 549 057
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 422 549 057	0	2 422 549 057	2 422 549 057	0	2 422 549 057
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 478 342 779	0	1 478 342 779	1 478 342 779	0	1 478 342 779
54.01 – Commandement des armées	109 696 313	0	109 696 313	109 696 313	0	109 696 313
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	263 360 303	0	263 360 303	263 360 303	0	263 360 303
54.03 – Commandement de la cyberdéfense	94 853 609	0	94 853 609	94 853 609	0	94 853 609
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	139 691 144	0	139 691 144	139 691 144	0	139 691 144

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	161 813 768	0	161 813 768	161 813 768	0	161 813 768
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	183 010 677	0	183 010 677	183 010 677	0	183 010 677
54.07 – Systèmes d'information et de communication	525 916 965	0	525 916 965	525 916 965	0	525 916 965
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	8 143 190 661	0	8 143 190 661	8 143 190 661	0	8 143 190 661
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	8 143 190 661	0	8 143 190 661	8 143 190 661	0	8 143 190 661
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 904 632 437	0	2 904 632 437	2 904 632 437	0	2 904 632 437
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 904 632 437	0	2 904 632 437	2 904 632 437	0	2 904 632 437
56.02 – Rémunérations des ouvriers de l'Etat de Naval Group	0	0	0	0	0	0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 865 874 414	0	2 865 874 414	2 865 874 414	0	2 865 874 414
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 865 874 414	0	2 865 874 414	2 865 874 414	0	2 865 874 414
57.02 – Service industriel aéronautique(SIAé)	0	0	0	0	0	0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 850 744 976	0	2 850 744 976	2 850 744 976	0	2 850 744 976
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	149 543 793	0	149 543 793	149 543 793	0	149 543 793
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICoS	93 620 630	0	93 620 630	93 620 630	0	93 620 630
58.03 – Soutiens complémentaires	0	0	0	0	0	0
58.04 – Service interarmées des munitions	100 746 123	0	100 746 123	100 746 123	0	100 746 123
58.05 – Service du commissariat des armées	1 476 444 882	0	1 476 444 882	1 476 444 882	0	1 476 444 882
58.06 – Fonction santé	1 030 389 548	0	1 030 389 548	1 030 389 548	0	1 030 389 548
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000	0	150 000 000
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	100 000 000	0	100 000 000	100 000 000	0	100 000 000
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	50 000 000	0	50 000 000	50 000 000	0	50 000 000
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	507 157 098	0	507 157 098	507 157 098	0	507 157 098
61 – Action sociale, chômage et pensions	300 032 382	0	300 032 382	300 032 382	0	300 032 382
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	155 259 394	0	155 259 394	155 259 394	0	155 259 394
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	132 631 094	0	132 631 094	132 631 094	0	132 631 094
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	12 141 894	0	12 141 894	12 141 894	0	12 141 894
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	43 093 544	0	43 093 544	43 093 544	0	43 093 544
63 – Restructurations - RH	37 486 364	0	37 486 364	37 486 364	0	37 486 364
63.01 – Restructurations Personnels civils	16 760 194	0	16 760 194	16 760 194	0	16 760 194
63.02 – Restructurations Personnels militaires	20 726 170	0	20 726 170	20 726 170	0	20 726 170

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	407 044 810	0	407 044 810	407 044 810	0	407 044 810
64.01 – Personnel du SGA employeur	289 234 422	0	289 234 422	289 234 422	0	289 234 422
64.07 – Personnel de l'action sociale	68 199 258	0	68 199 258	68 199 258	0	68 199 258
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	49 611 130	0	49 611 130	49 611 130	0	49 611 130
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	123 069 949	0	123 069 949	123 069 949	0	123 069 949
66 – Rayonnement et contribution extérieure	45 153 378	0	45 153 378	45 153 378	0	45 153 378
66.01 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés sous PMEA Mindef	0	0	0	0	0	0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	15 860 280	0	15 860 280	15 860 280	0	15 860 280
66.03 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés hors PMEA Mindef	0	0	0	0	0	0
66.04 – Pilotage, soutien et communication - Présidence de la République	0	0	0	0	0	0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 543 930	0	1 543 930	1 543 930	0	1 543 930
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	27 749 168	0	27 749 168	27 749 168	0	27 749 168
66.07 – Pilotage, soutien et communication - Réserve Opérationnelle industrielle - ROI	0	0	0	0	0	0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	104 696 390	0	104 696 390	104 696 390	0	104 696 390
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	33 306 835	0	33 306 835	33 306 835	0	33 306 835
67.02 – Contrôle général des armées	22 154 699	0	22 154 699	22 154 699	0	22 154 699
67.03 – Direction Générale du Numérique	7 762 401	0	7 762 401	7 762 401	0	7 762 401
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	11 682 550	0	11 682 550	11 682 550	0	11 682 550
67.05 – Gendarmerie de la Sûreté de l'Armement Nucléaire	5 849 021	0	5 849 021	5 849 021	0	5 849 021
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	3 990 270	0	3 990 270	3 990 270	0	3 990 270
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	3 991 034	0	3 991 034	3 991 034	0	3 991 034
67.08 – Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de Défense	15 959 580	0	15 959 580	15 959 580	0	15 959 580
Total	23 226 544 707	1 540 395 616	24 766 940 323	23 226 544 707	1 693 185 721	24 919 730 428



SYNTHÈSE - REPARTITION DES CRÉDITS PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

Répartition des crédits par OS - AE 2025					
Opérations stratégiques	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	4 450 000,00	-	-	-	4 450 000,00
Fonctionnement et activités spécifiques	631 178 845,00	48 591 116,00	2 965 012,00	-	682 734 973,00
Équipements d'accompagnement	121 288 582,00	76 381 804,00	-	-	197 670 386,00
Infrastructure de défense	101 471 725,00	546 068 532,00	8 000 000,00	-	655 540 257,00
Total	858 389 152,00	671 041 452,00	10 965 012,00	-	1 540 395 616,00

Répartition des crédits par OS - CP 2025

Opérations stratégiques	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	4 450 000,00	-	-	-	4 450 000,00
Fonctionnement et activités spécifiques	620 409 403,00	74 357 509,00	6 030 980,00	-	700 797 892,00
Équipements d'accompagnement	115 923 004,00	55 937 180,00	-	-	171 860 184,00
Infrastructure de défense	92 029 395,00	711 782 956,00	12 265 294,00	-	816 077 645,00
Total	832 811 802,00	842 077 645,00	18 296 274,00	-	1 693 185 721,00

ÉCHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	Engagements		
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025
Dissuasion	-	4 790 000,00	4 450 000,00
Fonctionnement et activités spécifiques	976 849 916,00	705 322 698,00	682 734 973,00
Équipements d'accompagnement	117 985 149,00	186 332 925,00	197 670 386,00
Infrastructure de défense	3 809 538 836,00	627 740 873,00	655 540 257,00
Total	4 904 373 901,00	1 524 186 496,00	1 540 395 616,00
	Somme Eng.		7 971 769 013,00

Paiements

2024	2025	2026	2027	>2027	Total
-	-	-	-	-	-
4 790 000,00	-	-	-	-	4 790 000,00
	4 450 000,00	-	-	-	4 450 000,00
137 627 089,00	56 855 136,00	8 126 746,00	5 894 279,00	768 346 666,00	976 849 916,00
547 920 158,00	91 209 262,00	16 263 421,00	4 857 840,00	45 082 000,00	705 332 681,00
	561 794 953,00	101 507 049,00	12 236 868,00	7 186 120,00	682 724 990,00
89 110 663,00	22 931 924,00	5 942 562,00	-	-	117 985 149,00
89 393 474,00	74 097 850,00	22 841 601,00	-	-	186 332 925,00
	78 492 614,00	99 865 013,00	14 576 201,00	4 736 558,00	197 670 386,00
652 506 085,00	408 607 746,00	351 327 424,00	208 196 147,00	2 188 901 434,00	3 809 538 836,00
166 165 199,00	233 121 431,00	124 457 891,00	57 988 410,00	46 007 942,00	627 740 873,00
	189 624 807,00	239 953 054,00	128 369 382,00	97 593 014,00	655 540 257,00
1 687 512 668,00	1 721 185 723,00	970 284 761,00	432 119 127,00	3 157 853 734,00	7 968 956 013,00
				Somme des paiements	7 971 769 013,00

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025
Équipements d'accompagnement	-	21 000 000,00	21 000 000,00	21 000 000,00
Infrastructure de défense	3 257 730,00	-	3 257 730,00	-
Total	3 257 730,00	21 000 000,00	24 257 730,00	21 000 000,00

TABLEAU DES FDC-ADP (EN €)

OS	AE	CP
Fonctionnement et activités spécifiques	-	-
Infrastructure de défense	-	-
Total	-	-

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME**TRANSFERTS EN CRÉDITS**

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+1 774 231	+990 706	+2 764 937	+14 672 205	+14 672 205	+17 437 142	+17 437 142
Fonction MCO MATMOM pour Porte-avions CDG	178 ▶	+81 086	+22 452	+103 538			+103 538	+103 538
Adossement M53 au SIAé reliquat 2/12ème suite PLF 2024	178 ▶	+13 249	+10 151	+23 400			+23 400	+23 400
Adossement M53 au SIAé 10/12ème - 10 postes militaires	178 ▶	+331 216	+253 778	+584 994			+584 994	+584 994
Fusion IRSN-ASN - transfert DEND vers MinArm	190 ▶				+13 850 000	+13 850 000	+13 850 000	+13 850 000
Pérennisation de l'internalisation du contrôle interne budgétaire du MinArm.	218 ▶	+435 449	+217 771	+653 220			+653 220	+653 220
Transfert de postes pour assurer l'armement d'une station radar aux Antilles - P217 vers P212	217 ▶	+44 579	+25 315	+69 894			+69 894	+69 894
Transfert de postes pour armement d'une station radar aux Antilles - P302 vers P212	302 ▶	+105 758	+54 672	+160 430			+160 430	+160 430
Vivier d'effectifs OPA (Ouvriers des parcs et ateliers) du SID.	217 ▶	+381 755	+148 065	+529 820			+529 820	+529 820
Retour de 8 sous-officiers vers le domaine fonctionnel AIR.	178 ▶	+264 972	+203 022	+467 994			+467 994	+467 994
Fonctionnement SGA	178 ▶				+582 205	+582 205	+582 205	+582 205
Financement du Pass Education pour le ministère des armées	139 ▶				+40 000	+40 000	+40 000	+40 000
Financement du Pass Education pour le ministère des armées	140 ▶				+40 000	+40 000	+40 000	+40 000
Financement du Pass Education pour le ministère des armées	141 ▶				+160 000	+160 000	+160 000	+160 000
Transfert de postes pour assurer l'armement d'une station radar aux Antilles - P176 vers	176 ▶	+58 083	+27 740	+85 823			+85 823	+85 823

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
P212								
Transfert radar Antilles	152 ►	+58 084	+27 740	+85 824			+85 824	+85 824
Transferts sortants		-867 341	-441 757	-1 309 098	-420	-420	-1 309 518	-1 309 518
école navale - instructeurs	► 178	-104 090	-76 240	-180 330			-180 330	-180 330
école navale - poste pour réforme ADP/PM	► 178	-69 393	-50 827	-120 220			-120 220	-120 220
Industrialisation du soutien des turbines des chars Leclerc TM307B2	► 178	-243 257	-67 357	-310 614			-310 614	-310 614
Relocalisation de l'Agence nationale des données de voyages (ANDV).	► 176	-116 133	-79 644	-195 777			-195 777	-195 777
Action sociale interministérielle	► 148				-420	-420	-420	-420
Armement du Centre opérationnel de surveillance et de sauvetage (COSS)	► 217	-265 000	-120 000	-385 000			-385 000	-385 000
Transfert au bénéfice du SGAE	► 129	-69 468	-47 689	-117 157			-117 157	-117 157

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+13,00	
Transfert de postes pour assurer l'armement d'une station radar aux Antilles - P217 vers P212	217 ►	+1,00	
Transfert de postes pour armement d'une station radar aux Antilles - P302 vers P212	302 ►	+2,00	
Vivier d'effectifs OPA (Ouvriers des parcs et ateliers) du SID.	217 ►	+8,00	
Transfert de postes pour assurer l'armement d'une station radar aux Antilles - P176 vers P212	176 ►	+1,00	
Transfert radar Antilles	152 ►	+1,00	
Transferts sortants		-13,00	
école navale - instructeurs	► 178	-3,00	
école navale - poste pour réforme ADP/PM	► 178	-2,00	
Relocalisation de l'Agence nationale des données de voyages (ANDV).	► 176	-3,00	
Armement du Centre opérationnel de surveillance et de sauvetage (COSS)	► 217	-4,00	
Transfert au bénéfice du SGAE	► 129	-1,00	

Les tableaux ci-dessus synthétisent les transferts affectant le programme 212, que ce dernier soit émetteur ou receveur en termes de masse salariale et d'effectifs.

Ces transferts sont les suivants :

- « **pérennisation de l'internalisation du contrôle interne budgétaire du MinArm** ». En perspective de la potentielle pérennisation de l'internalisation du contrôle budgétaire à compter du 1^{er} janvier 2025 - qui, avant d'être actée, devra faire l'objet d'une évaluation -, un transfert de la masse salariale entre le Ministère de l'économie, des finances et de la Souveraineté industrielle (MEFSIN) et le Ministère des Armées (MinArm) est mis en place à hauteur de +435 449 € HCASP et +217 771 € CASP ;
- **armement d'une station radar aux Antilles**. À la suite de la création d'une station radar aux Antilles opérée par le MinArm, le Ministère de la transition écologique et des collectivités territoriales (MTECT) transfère +1 ETPT et +44 579 € HCASP et +25 315 € CASP. Le MEFSIN, quant à lui, transfère

+2 ETPT et +105 758 € HCASP et +54 672 € CASP. Enfin, le Ministère de l'intérieur (MinInt) transfère +2 ETPT et +116 077 € HCASP et +55 480 € CASP ;

- **ouvriers des parcs et ateliers du SID.** Depuis 2024, le MTECT transfère au MinArm la masse salariale et les effectifs compensant le départ des 54 OPA encore en affectation au Service d'infrastructure de la Défense (SID). En 2025, le transfert s'élève à +381 755 € HCASP et +148 055 € et +8 ETPT ;
- **retour de huit sous-officiers vers le domaine fonctionnel Air.** L'exécution du contrat du turboréacteur M53 prévoit le retour de huit sous-officiers affectés au Service industriel de l'aéronautique (SIAé) vers l'Armée de l'air et de l'espace (AAE). Ce transfert s'élève à +264 972 € HCASP et +203 022 € CASP ;
- **relocalisation de l'Agence nationale des données de voyages (ANDV).** Dans le cadre de la relocalisation de l'Agence nationale des données de voyage à Châlons-en-Champagne, -3 ETPT et -116 133 € HCASP et -79 644 € CASP sont transférés du MinArm vers le MinInt ;
- **transfert au bénéfice du Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE).** Le transfert concerne la mise à disposition d'un emploi par l'Armée de Terre au SGAE. Il correspond à -1 ETPT et -69 468 € HCASP et -47 689 € CASP ;
- **armement du Centre opérationnel de surveillance et de sauvetage (COSS).** Le transfert acte le renfort de quatre agents de catégorie A pour armer le centre opérationnel de surveillance et de sauvetage de Nouvelle-Calédonie. Il correspond à -4 ETPT et -265 000 € HCASP et -120 000 € CASP ;
- **instructeurs de l'École navale.** Ce transfert vise à compenser l'augmentation de la charge d'enseignement pesant sur l'école de manœuvre et de navigation. Le transfert au profit de l'établissement public correspond à -3 ETPT et -104 090 € HCASP et -76 240 € CASP ;
- **École navale - poste pour réforme ADP/PM.** Dans le cadre de la manœuvre ADP PM (Administration du personnel militaire), une partie du soutien RH auparavant exercé par le commissariat des armées est transférée à l'école navale. Il est accompagné du transfert de -2 ETPT et -69 393 € HCASP et -50 827 € CASP ;
- **industrialisation du soutien des turbines des chars Leclerc TM307B2.** Ce transfert est lié à la mise en place par le SIAé d'une capacité industrielle pour la maintenance des turbines des chars Leclerc. Il correspond à -243 257 € HCASP et -67 357 € CASP.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2024	Effet des mesures de périmètre pour 2025	Effet des mesures de transfert pour 2025	Effet des corrections techniques pour 2025	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2024 sur 2025	dont impact des schémas d'emplois 2025 sur 2025	Plafond demandé pour 2025
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1087 - Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	16 450,92	0,00	+1,00	+2,60	+779,20	+487,14	+292,05	17 233,72

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2024	Effet des mesures de périmètre pour 2025	Effet des mesures de transfert pour 2025	Effet des corrections techniques pour 2025	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2024 sur 2025	dont impact des schémas d'emplois 2025 sur 2025	Plafond demandé pour 2025
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1088 - Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	16 348,42	0,00	+7,00	-2,85	+298,44	+68,42	+230,02	16 651,01
1089 - Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	19 949,31	0,00	-1,00	-1,50	+203,93	+165,38	+38,55	20 150,74
1090 - Ouvriers de l'Etat	10 469,05	0,00	0,00	-5,03	-269,46	+119,07	-388,53	10 194,56
1091 - Officiers	35 508,12	0,00	-1,00	-3,02	+370,34	+276,07	+94,27	35 874,44
1092 - Sous-officiers	92 825,56	0,00	-9,00	-1,37	-131,49	+828,39	-959,87	92 683,70
1093 - Militaires du rang	75 462,09	0,00	+3,00	-46,59	-767,49	+705,07	-1 472,56	74 651,01
1094 - Volontaires	1 250,63	0,00	0,00	+6,48	-34,35	-66,72	+32,37	1 222,76
1095 - Volontaires stagiaires du SMV	1 313,00	0,00	0,00	-113,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
1096 - Apprentis militaires	976,67	0,00	0,00	+278,08	0,00	0,00	0,00	1 254,75
Total	270 553,77	0,00	0,00	+113,80	+449,12	+2 582,82	-2 133,70	271 116,69

Le plafond ministériel des emplois autorisés 2025 s'élève à 271 117 ETPT, en hausse de +563 ETPT par rapport à 2024. Ce plafond est calculé à partir du PMEA 2024 auquel sont ajoutés l'effet des schémas d'emplois, l'effet des mesures de transfert, l'effet des corrections techniques, et le cas échéant l'effet des mesures de périmètre. Le PMEA 2024 voté en loi de finances initiale s'élève à 270 554 ETPT, après amendement déposé conformément à l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 portant abatement de la vacance sous plafond. Le PMEA 2025 intègre les facteurs d'évolutions suivants :

- l'effet des mesures de transfert, de 0 ETPT au total :
 - -5 ETPT en direction de l'École navale ;
 - -4 ETPT pour armer le centre opérationnel de surveillance et de sauvetage ;
 - -3 ETPT pour la relocalisation de l'agence nationale des données de voyage ;
 - -1 ETPT au bénéfice du secrétariat général des affaires européennes ;
 - +5 ETPT pour armer une station radar aux Antilles ;
 - +8 ETPT pour remplacer les ouvriers des parcs et ateliers ayant quitté le service d'infrastructure de la défense ;
- l'effet des schémas d'emplois, de +449 ETPT ; ce dernier se décompose en une extension en année pleine (EAP) 2024 sur 2025 de +2 583 ETPT (qui découle de la différence entre le schéma d'emplois 2024 en ETP et son impact en ETPT sur 2024, et qui traduit donc l'effet budgétaire des entrées et sorties 2024 sur la gestion 2025) et un effet année courante (EAC) de -2 134 ETPT (qui traduit l'effet budgétaire des entrées et sorties programmées en 2025 sur la gestion 2025). Conformément aux règles de présentation des projets annuels de performance, ces effets sont calculés sur la base de mois moyens arrondis car présentés avec deux décimales.
- des corrections techniques, de +114 ETPT :
 - -6 ETPT sur l'EAC 2025 en raison d'un décalage entre l'EAC évalué à partir de mois moyens arrondis (-2 134 ETPT) et celui sans arrondis (-2 140 ETPT) ;
 - -45 ETPT sur l'EAP 2024 sur 2025, en raison d'un écart entre l'EAP évaluée à partir des mois moyens arrondis (+2 583 ETPT) et celle sans arrondis (+2 538 ETPT) ;
 - -113 ETPT au titre de la correction technique du SMV. Cette population décompte du plafond ministériel des emplois autorisés (PMEA) mais est décomptée à part du schéma d'emplois ;
 - +278 ETPT au titre de la correction technique des apprentis militaires. Cette population décompte du plafond ministériel des emplois autorisés (PMEA) mais est décomptée à part du schéma d'emplois.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SOUS PLAFOND PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emplois	Effectifs exprimés en ETPT		
	Plafond d'emplois 2025	dont SIAé	dont Présidence de la République
Catégorie A (civils titulaires et non titulaires)	17 233,72	712,13	1,44
Catégorie B (civils titulaires et non titulaires)	16 651,01	1 010,89	6,32
Catégorie C (civils titulaires et non titulaires)	20 150,74	205,14	15,31
Ouvriers de l'État	10 194,56	2 191,25	2,35
Officiers	35 874,44	102,87	14,38
Sous-officiers	92 683,70	561,24	27,04
Militaires du rang	74 651,01	25,35	1,69
Volontaires	1 222,76	0	0
Volontaires stagiaires du SMV	1 200,00	0	0
Apprentis militaires	1 254,75	0	0
TOTAL	271 116,69	4 808,87	68,53

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SOUS PLAFOND PAR BOP

	Effectifs exprimés en ETPT
Personnel militaire de l'Armée de terre	112 756,56
Personnel militaire de l'Armée de l'air et de l'espace	40 935,36
Personnel militaire de la Marine	37 194,16
Personnel civil de la Défense*	51 981,49
Personnel du Service de santé des armées	9 907,78
Personnel de la Direction générale de la Sécurité extérieure	6 123,13
Personnel de la Direction générale de l'armement	7 358,57
Personnel militaire du Service de l'énergie opérationnelle	1 444,67
Personnel militaire du Service du commissariat des armées	2 141,06
Personnel militaire du Service d'infrastructure de la Défense	713,70
Autre personnel militaire (Contrôle général des armées, Affaires pénales militaires, gendarmes non-spécialisés et de la sûreté des armements nucléaires)	560,21
TOTAL	271 116,69

* Le BOP « Personnel civil de la Défense » n'inclut pas les populations suivantes :

- le personnel civil paramédical, rattaché au Service de santé des armées ;
- les cadres technico-commerciaux, ingénieurs (ICT) et techniciens (TCT), rattachés à la Direction générale de l'armement ;
- les aumôniers civils rattachés au Service du commissariat des armées ;
- le personnel civil employé à la Direction générale de la sécurité extérieure.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	2 094,84	366,00	6,76	2 631,18	1 479,48	6,70	+536,34
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	1 794,48	419,00	6,35	2 317,59	1 165,70	6,66	+523,11
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	2 677,05	539,88	6,48	2 566,90	1 489,60	6,02	-110,15
Ouvriers de l'Etat	1 474,92	673,00	7,30	817,62	319,00	8,42	-657,30
Officiers	2 250,00	797,00	7,19	2 796,00	1 630,00	7,92	+546,00
Sous-officiers	8 948,00	2 350,00	6,68	9 247,00	4 645,00	8,13	+299,00
Militaires du rang	17 327,00	719,00	6,48	16 808,00	15 601,00	7,33	-519,00
Volontaires	1 325,00	0,00	7,37	1 337,00	1 137,00	7,13	+12,00
Volontaires stagiaires du SMV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Apprentis militaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	37 891,29	5 863,88		38 521,29	27 466,78		+630,00

Le schéma d'emplois s'établit en 2025 à +630 ETP dont +0 ETP au profit du SIAé et +3 ETP au titre du dispositif interministériel de Protection du potentiel scientifique et technique de la Nation (PPST).

Ce schéma d'emplois répond aux évolutions prioritaires des armées, notamment en matière de renseignement et de cyberdéfense, de renforcement des capacités majeures des armées, tout en poursuivant la transformation du ministère dans le domaine du soutien. L'effort porté sur les officiers, sur les sous-officiers, sur les personnels civils de catégorie A et sur ceux de catégorie B, s'explique par un besoin de compétences spécifiques de haut niveau. Ce besoin est porté par la nature des engagements opérationnels, la transformation et la modernisation du ministère, de même que la technicité croissante des systèmes d'armes.

Les flux d'effectifs présentés dans le tableau *supra* sont ceux utilisés pour le calcul du plafond d'emplois du ministère. Les flux utilisés pour le calcul de l'impact budgétaire de la variation des effectifs (impact du schéma d'emplois et du glissement vieillesse technicité négatif, sous-jacents du plafond de crédits) sont retraités de l'impact des changements de catégorie des présents-présents (notamment promotions internes) afin d'éviter tout double compte budgétaire avec le glissement vieillesse technicité positif.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2024	PLF 2025	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	15 132,94	15 164,44	0,00	0,00	6,37	+25,13	+144,47	-119,34
Opérateurs	34,00	37,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	11 822,42	11 847,01	0,00	0,00	4,97	+19,62	+112,86	-93,24
Autres	243 564,41	244 068,24	0,00	0,00	99,46	+404,37	+2 325,49	-1 921,12
Total	270 553,77	271 116,69	0,00	0,00	113,80	+449,12	+2 582,82	-2 133,70

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2025
Administration centrale	+35,00	14 942,90
Opérateurs	0,00	37,00
Services à l'étranger	+28,00	11 674,59
Autres	+567,00	240 726,57
Total	+630,00	267 381,06

Le périmètre des catégories « Administration centrale » et « Services à l'étranger » sont définis par le décret n° 2000-1178 modifié du 4 décembre 2000. Ces périmètres ne correspondant ni à un budget opérationnel de programme (BOP) ni à une action/sous action, la détermination de leur plafond d'emplois ne revêt qu'une valeur indicative. La catégorie « Services à l'étranger » recouvre le personnel permanent à l'étranger que sont les attachés de défense et les unités pré positionnées. Le ministère des Armées ne dispose pas de services déconcentrés ou régionaux. Les effectifs ne relevant pas des catégories « Administration centrale » et « Services à l'étranger » sont donc comptabilisés dans la catégorie « Autres ».

Pour mémoire, les effectifs des opérateurs ne sont compris ni dans le schéma d'emplois du ministère ni dans le plafond ministériel des emplois autorisés. La catégorie « Opérateurs » recouvre donc ici les effectifs du ministère qui sont mis à disposition d'opérateurs de l'État, et les évolutions entre 2024 et 2025 sont traitées en corrections techniques (hors cas particulier des transferts).

La colonne « Schéma d'emplois » et « ETP au 31/12/2025 », exprimées en ETP, portent des chiffres hors apprentis civils, apprentis militaires, et volontaires du SMV. Pour mémoire, les apprentis civils ne sont pas décomptés sous PMEA. S'agissant des apprentis militaires et volontaires du SMV, ces populations évoluent hors schéma d'emplois mais sont incluses dans le PMEA.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
04 – Politique immobilière	0,00
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0,00
06 – Politiques des ressources humaines	0,00

Action / Sous-action	ETPT
06.03 – Reconversion	0,00
06.04 – Action sociale et inclusion	0,00
06.05 – Ressources humaines civiles	0,00
08 – Politique culturelle et éducative	0,00
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0,00
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0,00
10 – Restructurations	0,00
11 – Pilotage, soutien et communication	0,00
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	7 814,48
50.01 – Renseignement extérieur	6 123,12
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	1 691,36
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	264,71
51.01 – DGRIS / Administration centrale	264,71
52 – Relations internationales	378,84
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	48,06
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	330,78
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	10 657,26
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	10 657,26
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	14 871,03
54.01 – Commandement des armées	927,20
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	2 174,04
54.03 – Commandement de la cyberdéfense	788,00
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	1 508,79
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	845,43
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	2 012,07
54.07 – Systèmes d'information et de communication	6 615,50
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	105 109,99
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	105 109,99
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	35 432,03
56.01 – Ressources humaines des forces navales	35 432,03
56.02 – Rémunérations des ouvriers de l'Etat de Naval Group	0,00
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	39 301,58
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	34 492,71
57.02 – Service industriel aéronautique(SIAé)	4 808,87
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	40 114,84
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	2 079,57
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICoS	621,36
58.03 – Soutiens complémentaires	0,00
58.04 – Service interarmées des munitions	1 364,35
58.05 – Service du commissariat des armées	21 304,13
58.06 – Fonction santé	14 745,43
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	0,00
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	0,00

Action / Sous-action	ETPT
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	0,00
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	6 516,64
61 – Action sociale, chômage et pensions	0,00
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	0,00
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	0,00
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	0,00
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	615,01
63 – Restructurations - RH	0,00
63.01 – Restructurations Personnels civils	0,00
63.02 – Restructurations Personnels militaires	0,00
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	5 235,08
64.01 – Personnel du SGA employeur	3 598,27
64.07 – Personnel de l'action sociale	1 006,12
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	630,69
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	2 802,14
66 – Rayonnement et contribution extérieure	971,57
66.01 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés sous PME A Mindef	300,41
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PME A Mindef	289,18
66.03 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés hors PME A Mindef	0,00
66.04 – Pilotage, soutien et communication - Présidence de la République	68,53
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	0,00
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	313,45
66.07 – Pilotage, soutien et communication - Réserve Opérationnelle industrielle - ROI	0,00
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	1 031,49
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	342,12
67.02 – Contrôle général des armées	162,95
67.03 – Direction Générale du Numérique	58,75
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	115,32
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	56,62
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	103,57
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	28,23
67.08 – Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de Défense	163,93
Total	271 116,69

Le projet annuel de performance 2025 est enrichi de deux nouvelles sous-actions :

- la sous-action 66-07, nommée « Pilotage, soutien et communication - Réserve Opérationnelle industrielle - ROI » ;
- la sous-action 67-08, qui porte les effectifs de l'Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de Défense (AMIAD).

Par ailleurs, le projet de performance 2025 comporte deux évolutions de nomenclature d'une sous-action existante :

- la sous-action 54-03 est renommée « Commandement de la cyberdéfense » en lieu et place de l'ancien libellé : « Organismes interarmées à vocation prospective et maîtrise des armements » ; elle porte les effectifs employés au sein du COMCYBER ;
- la sous-action 56-02 est renommée « Rémunérations des ouvriers de l'État de Naval Group » en lieu et place de l'ancien libellé : « Rémunérations des ouvriers de l'État de la DCNS ».

RECELEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2 808,00	44,15	16,02

Les dépenses portent sur la gestion 2025 pour les apprentis civils (et donc hors apprentis militaires). L'objectif d'accueil d'apprentis est fixé pour l'année scolaire 2024-2025 à 2 808 apprentis.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2024	PLF 2025
Rémunération d'activité	11 779 845 595	11 768 666 597
Cotisations et contributions sociales	11 104 224 190	11 062 382 784
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	9 539 772 192	9 467 929 495
– Civils (y.c. ATI)	847 803 467	933 664 921
– Militaires	7 321 569 951	7 150 769 695
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 370 398 774	1 383 494 879
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	1 564 451 998	1 594 453 289
Prestations sociales et allocations diverses	321 291 873	395 495 326
Total en titre 2	23 205 361 658	23 226 544 707
Total en titre 2 hors CAS Pensions	13 665 589 466	13 758 615 212
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>264 357 610</i>	<i>259 483 933</i>

L'estimation de dépenses 2025 relatives aux prestations sociales et allocations diverses comprend notamment la prévision de dépenses relatives à l'allocation de retour à l'emploi (147,6 M€), pour un effectif prévisionnel de près de 12 000 allocataires.

RÉFÉRENTIEL D'OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

OPÉRATION STRATÉGIQUE (OS)	OPÉRATION PROGRAMMÉE (OP)	OPÉRATION BUDGÉTAIRE (OB)	LFI 2024	PAP 2025	
Masse salariale socle - hors CAS pensions	Socle - personnels civils		3 190 934 722	3 238 872 847	
	Socle - personnels militaires		9 502 619 120	9 488 831 778	
Total Masse salariale socle - hors CAS pensions et hors OPEX-MISSINT			12 693 553 843	12 727 704 625	
Masse salariale hors socle - hors CAS pensions	Dépenses de non activité		121 000 000	128 412 232	
	Dépenses de réservistes		194 684 375	220 512 244	
	Restructurations et autres rémunérations (hors chômage)	Autres rémunérations		55 471 626	68 659 509
		Dépenses de restructurations liées au PAR		48 636 533	35 016 533
	Prestations sociales et allocations diverses	Allocations chômage		135 000 000	147 637 818
		Autres prestations sociales (cotisations sociales amiante incluses)		217 243 088	280 672 250
	Autres dépenses hors socle -			-	-

	DAD			
Total Masse salariale hors socle - hors CAS pensions et hors OPEX-MISSINT			772 035 623	880 910 587
MISSINT			100 000 000	50 000 000
OPEX			100 000 000	100 000 000
Total hors CAS Pensions			13 665 589 466	13 758 615 212
Masse salariale - CAS pensions	CAS pensions - personnels civils		2 218 202 241	2 317 159 800
	CAS pensions - personnels militaires	CAS pensions militaire - socle	7 110 693 100	6 924 166 930
		CAS pensions militaire - hors socle	141 402 053	154 072 321
		CAS pensions militaire - hors socle (BMPM)	69 474 798	72 530 444
Total Masse salariale - CAS pensions			9 539 772 192	9 467 929 494
TOTAL			23 205 361 658	23 226 544 707

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2024 retraitée	11 194,50
Prévision Exécution 2024 hors CAS Pensions	14 052,45
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024–2025	0,91
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2 858,86
– GIPA	-35,93
– Indemnisation des jours de CET	-10,86
– Mesures de restructurations	-28,97
– Autres	-2 783,11
Impact du schéma d'emplois	-26,83
EAP schéma d'emplois 2024	34,64
Schéma d'emplois 2025	-61,47
Mesures catégorielles	138,82
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	10,04
GVT positif	204,80
GVT négatif	-194,77
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	2 380,75
Indemnisation des jours de CET	9,00
Mesures de restructurations	35,02
Autres	2 336,73
Autres variations des dépenses de personnel	61,34
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	61,34
Autres	0,00
Total	13 758,62

Le tableau des éléments salariaux permet de passer de la prévision d'exécution 2024 aux crédits budgétaires du PLF 2025. Le montant de 13 758,6 M€ s'entend donc hors fonds de concours et attributions de produits, estimés à 259,5 M€ en 2025.

L'agrégat « Schéma d'emplois » porte l'effet budgétaire associé à la création nette de +630 ETP en 2025 ainsi que les hypothèses de flux d'effectifs (entrées, sorties, mois moyens) pour les exercices 2024 et 2025. Le schéma d'emplois présenté est valorisé selon la méthodologie interministérielle, notamment en retraitant les promotions internes qui sont déjà valorisées au titre du GVT positif.

L'agrégat « Mesures catégorielles » porte les mesures mises en œuvre au bénéfice des personnels civils et militaires du ministère, au titre de l'extension en année pleine des mesures entrées en vigueur en 2024 (+89,2 M€) et au titre des mesures nouvelles 2025 (+49,6 M€).

La masse salariale 2025 est construite sur une prévision d'exécution de la masse salariale 2024 à laquelle sont ajoutés des besoins nouveaux ou soustraits de moindres besoins 2025. Dans ce cadre, la prévision d'exécution 2024 est décomposée en un ensemble d'éléments structurels par construction jugés stables d'une année sur l'autre – au premier rang desquels figurent les rémunérations des personnels en place –, et en un ensemble d'éléments pouvant évoluer selon les gestions. Ces seconds éléments font l'objet de « débasages » au titre de 2024 – i.e. ils sont retirés du « socle d'exécution » 2024 – puis sont réintégrés au besoin 2025 pour leur montant actualisé sous la forme de « rebasages ».

La ligne « Débasages - Autres dépenses de masse salariale » (-2 783,1 M€) comprend notamment :

- les dépenses au titre de l'activité opérationnelle, dont les dépenses d'OPEX-MISSINT (dont sécurisation des JOP), d'entraînement des forces ou encore de réserve opérationnelle (-964,5 M€) ;
- les dépenses au titre de la valorisation des compétences opérationnelles (-460,7 M€) ;
- les dépenses au titre des surcoûts liés à la présence de personnels en outre-mer et étranger (-622,4 M€) ;
- les dépenses associées à l'indemnité de mobilité géographique des militaires (-77,0 M€) ;
- les dépenses au titre de diverses prestations sociales (chômage, transport, handicap, famille, accidents du travail, etc.) (-334,2 M€).

La ligne « Rebasages - Autres dépenses de masse salariale » (+2 336,7 M€) comprend notamment :

- les dépenses au titre de l'activité opérationnelle, dont les dépenses d'OPEX-MISSINT, d'entraînement des forces ou encore de réserve opérationnelle (+742,8 M€) ;
 - les dépenses au titre de la valorisation des compétences opérationnelles, hors mesures catégorielles nouvelles (+460,4 M€) ;
 - les dépenses au titre des surcoûts liés à la présence de personnels en outre-mer et étranger (+610,9 M€) ;
 - les dépenses associées à l'indemnité de mobilité géographique des militaires (+76,9 M€) ;
- les dépenses au titre de diverses prestations sociales (chômage, transport, handicap, famille, accidents du travail, etc.), incluant notamment l'extension du dispositif de protection sociale complémentaire (+395,5 M€).

L'agrégat « Prestations sociales et allocations diverses » est en forte augmentation (+61,3 M€ par rapport à 2024), notamment sous l'effet de l'entrée en vigueur du nouveau régime de protection sociale complémentaire au bénéfice des personnels militaires et civils du ministère.

Enfin, le GVT solde est affecté à la hausse par la baisse des départs constatée en 2024, qui conduit à renchérir le GVT négatif. Le GVT solde programmé pour 2025 est ainsi valorisé à +10,0 M€, soit +204,8 M€ au titre du GVT positif (1,5 % de la masse salariale) et -194,8 M€ au titre du GVT négatif (1,4 % de la masse salariale).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	56 133	66 106	60 267	48 135	56 931	52 566
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	40 599	65 794	42 212	34 920	56 662	37 358
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	31 691	65 781	30 856	26 914	56 651	26 753
Ouvriers de l'Etat	37 453	66 812	49 343	31 804	57 539	42 571
Officiers	44 416	80 903	74 794	40 123	73 813	68 021
Sous-officiers	30 340	45 802	40 038	26 847	41 327	35 939
Militaires du rang	26 018	35 517	28 537	22 829	31 698	25 249
Volontaires	18 054	16 694	16 782	16 016	14 817	14 990
Volontaires stagiaires du SMV	4 558	4 558	4 558	4 300	4 300	4 300
Apprentis militaires	5 723	5 723	5 723	5 399	5 399	5 399

Les coûts moyens d'entrée et de sortie présentés ci-dessus retracent les coûts des agents entrants (y compris les primo-recrutés au ministère) et ceux des agents sortants (y compris les départs en fin de carrière). Les coûts globaux sont les coûts moyens par tête. Ces coûts sont estimés à partir des derniers coûts constatés en 2023.

L'assiette de ces coûts est retraitée des dépenses déjà retracées en propre dans le tableau « éléments salariaux » afin d'éviter tout double compte.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						62 325 675	74 213 693
Adaptation de la 3PM aux officiers du SSA	236	OFF	PM	07-2024	6	279 204	558 408
Adaptation de la 3PM aux sous-officiers du SSA	3 930	SOF	PM	07-2024	6	1 019 588	2 039 176
Complément IFSE des ICD et TSEF de la filière nucléaire	43	PC	PC	12-2024	11	137 500	150 000
Evolution du contingent de l'échelle de solde 4 des MDR	2 000	MDR	PM	12-2024	11	281 367	306 946
Extension du contingent de la PCSMil nucléaire (ex ATOM)	160	OFF, SOF et MDR	PM	12-2024	11	811 250	885 000
Mesure en faveur des ouvriers de l'Etat - prime de recrutement	160	OE	PC	12-2024	11	320 000	349 091
Mesures en faveur des ouvriers de l'Etat - changement de groupe au 01/03/2024 (essai)	127	OE	PC	03-2024	2	17 599	105 594
Permanence des soins CSMH MITHA	2 544	MITHA	PM	12-2024	11	656 423	716 098
Rebasage IFSE des ASS et CTSS de la filière sociale	600	ASS et CTSS	PC	06-2024	5	290 000	696 000
Revalorisation IFSE des attachés d'administration de l'Etat (AAE), secrétaires administratifs (SA) et adjoints d'administration (AA) de la filière administrative	11 626	Cat A, Cat B et Cat C	PC	06-2024	5	3 495 018	8 388 043
Réforme HFP - Mesures de convergence et revalorisation indemnitaire des emplois supérieurs - DGSE	90	AE	PC	12-2024	11	252 203	275 131
Réforme HFP - Révision indiciaire des emplois supérieurs de la DGSE	90	AE	PC	12-2024	11	244 976	267 247

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Révision de l'IFSE des ICD, TSEF et ATMD de la filière technique	16 428	ICD, TSEF et ATMD	PC	12-2024	11	12 203 492	13 312 900
Révision de la grille indiciaire des sous-officiers supérieurs	34 148	SOFF	PM	12-2024	11	42 317 055	46 164 060
Mesures statutaires						42 179 062	105 960 412
Création d'un statut d'emploi fonctionnel de directeur territorial (DT)	54	Directeurs territoriaux	PC	01-2025	12	117 428	117 428
Mesures en faveur des ouvriers de l'Etat - Evolution des taux pro-pro	110	OE	PC	01-2025	12	60 632	60 632
Politique salariale en faveur des agents contractuels	13 550	ASC	PC	01-2025	12	27 244 732	27 244 732
Réforme des grands corps techniques - Révision de la grille indiciaire des IA	639	IA	PM	01-2025	12	2 000 000	2 000 000
Révision de la grille indiciaire des officiers de gendarmerie (OG/OCTA)	213	OFF	GEND	11-2025	2	136 792	820 752
Révision de la grille indiciaire des officiers, dont SSA	31 823	OFF	PM	11-2025	2	12 500 000	75 000 000
Révision de la grille indiciaire du CGA	69	Contrôleurs	PM	11-2025	2	119 478	716 868
Mesures indemnitaires						34 315 110	52 513 920
Clause de revoyure de l'IFSE des titulaires de la DGSE	2 595	CAT A, B et C	PC	01-2025	12	400 000	400 000
Création du segment "santé des armées" de la PCSMil	3 936	MITHA	PM	12-2025	1	612 309	7 347 708
Création d'une indemnité de contrainte spécifique DRM - 2ème étape (+50 €)	1 473	OFF, SOF et MDR	PM	12-2025	1	73 650	883 800
Création d'une indemnité de contrainte spécifique DRM - 2ème étape (+50 €)	631	Cat A, Cat B, Cat C et ASC	PC	12-2025	1	31 550	378 600
Création indemnité spécifique d'expertise et d'essai (IS2E)	700	Tous corps	PC	12-2025	1	88 333	1 059 996
Extension de la CSMH aux volontaires du SSA (VSSA)	12	VSSA	PM	09-2025	4	22 896	68 688
Extension du périmètre de la PCSMil sécurité aérienne aux Moniteurs simulateur de vol (MOSIM)	217	OFF, SOF et MDR	PM	12-2025	1	107 220	1 286 640
ISHR : revalorisation de la part fonctionnelle	403	OGX	PM	08-2025	5	620 375	1 488 900
Mise en place de PERF pour praticiens (dont professeurs agrégés) et MITHA OFF : part fonctionnelle	2 116	Praticiens et MITHA	PM	11-2025	2	508 356	3 050 136
Mise à jour du dispositif IRSSTS aux ATMD conducteurs automobiles et chefs de garage	294	PC	PC	01-2025	12	54 390	54 390
PLS (Prime de Lien au Service)	20 000	OFF, SOF et MDR	PM	01-2025	12	3 077 539	3 077 539
Poursuite revalorisation IFSE des AAE SA et AA de la filière administrative	7 057	AAE et SA	PC	11-2025	2	124 292	745 752
Poursuite revalorisation IFSE des ICD et TSEF de la filière technique	10 050	ICD et TSEF	PC	11-2025	2	605 333	3 631 998
Prime de retour des IA du secteur privé	4	IA	PM	07-2025	6	65 130	130 260
Prime maîtres d'apprentissage	410	Tous corps	PM/PC	01-2025	12	205 000	205 000
Revalorisation RIFSEEP des infirmiers prévention du SSA	52	Infirmiers de prévention	PC	01-2025	12	62 400	62 400
Revalorisation de l'indemnité sur site isolé	226	Tous corps	PC	01-2025	12	285 849	285 849
Revalorisations indemnitaires en faveur des personnels enseignants détachés au MINARM	545	Enseignants	PC	09-2025	4	242 888	728 664
Régime indemnitaire des magistrats de la Division des affaires pénales militaires (DAPM)	4	Magistrats	PM	01-2025	12	24 000	24 000
Réorganisation de la FAN avec révision de	661	OFF, SOF et	PM	09-2025	4	250 000	750 000

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
la PCSMil "forces de surface".		MDR					
[EAP : mesure entrant en vigueur au 12-2024] Complément IFSE des TSEF et ICD de la filière numérique	2 250	PC	PC	01-2025	12	6 720 000	6 720 000
[EAP : mesure entrant en vigueur au 12-2024] Création d'une indemnité de contrainte spécifique DRM - 1ère étape (+50 €)	1 473	OFF, SOF et MDR	PM	01-2025	12	883 800	883 800
[EAP : mesure entrant en vigueur au 12-2024] Création d'une indemnité de contrainte spécifique DRM - 1ère étape (+50 €)	631	Cat A, Cat B, Cat C et ASC	PC	01-2025	12	378 600	378 600
[EAP : mesure entrant en vigueur au 12-2024] Création segment supériorité numérique de la PCSMIL	5 165	OFF, SOF et MDR	PM	01-2025	12	18 871 200	18 871 200
Total						138 819 847	232 688 025

Trois mesures entrant en vigueur au 1^{er} décembre 2024 font l'objet d'un paiement rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2025. Par convention, et pour refléter leur réel effet budgétaire sur la gestion 2025, ces dernières sont placées dans l'agrégat « Mesures indemnitaires ». Elles doivent toutefois être considérées comme des extensions année pleine de mesures entrant en vigueur en 2024.

En 2025, la politique salariale poursuivra le renforcement de l'attractivité et de la fidélisation de l'expertise des agents civils et militaires, souhaité dans la nouvelle loi de programmation militaire.

Pour atteindre ces objectifs, l'impact budgétaire des mesures de revalorisation salariale atteindra **138,8 M€**, avec des efforts indiciaires incitant à la progression de carrière et des efforts indemnitaires ciblant les métiers en tension. Il se répartit de la façon suivante :

- **89,2 M€** d'extension en année pleine de mesures entrées en vigueur en 2024 ;
- **49,6 M€** de mesures nouvelles entrant en vigueur en 2025 dont **27,2 M€** au profit des agents contractuels (16,2 M€ pour les revalorisations annuelles et 11,0 M€ ciblés sur les métiers du numérique).

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	4 320 253	6 998 810		6 998 810
Logement	354 631	7 330 000		7 330 000
Famille, vacances	354 631	86 906 675		86 906 675
Mutuelles, associations	354 631	7 483 536		7 483 536
Prévention / secours	354 631	5 950 000		5 950 000
Autres	354 631	30 998 946		30 998 946
Total		145 667 967		145 667 967

Les crédits prévus au PLF 2025 pour l'action sociale s'élèvent à 145,7 M€ (contre 133,6 M€ en 2024).

Cette hausse prévisionnelle de la ressource (+12,1 M€) s'explique principalement par :

- le renforcement de l'accompagnement social à travers la subvention annuelle allouée à l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA : +2,8 M€) et par l'accroissement des actions en faveur des ressortissants et leurs ayant-droits dans le cadre spécifique des mesures inscrites au plan Familles 2

- (+2,6 M€). Ces efforts financiers supplémentaires concernent essentiellement les postes « Familles, vacances » (soit, un total de +5,4 M€) ;
- la prévision relative aux mutuelles est ajustée (+3,4 M€) pour tenir compte du besoin croissant observé en 2024 ;
 - la prime de restauration ASA (+1,4 M€) pour palier la sous-dotation structurelle des années précédentes ;
 - la progression du logement (+0,7 M€) est due au soutien à apporter aux structures de l'action sociale (centres sociaux, MEACS notamment) ;
 - la hausse de l'ensemble « Autres » (+0,9 M€) découle essentiellement de l'augmentation prévue au titre des autres aides individuelles (+1 M€) ;
 - une légère hausse pour la Prévention/secours (+0,3 M€).

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

Sont présentés au titre des grands projets informatiques du programme 212, les projets du ministère inscrits sur le tableau de bord des projets informatiques les plus stratégiques ou sensibles pour l'État, dits du TOP 50 interministériel, qui sont visés par la circulaire du Premier Ministre du 20 janvier 2015 et déterminés par la direction interministérielle du numérique (DINUM) en accord avec les ministères.

Trois projets sont concernés au titre des restitutions du PAP 2025 : SPARTA, SI ROC_PR35 et SERES.

Le périmètre a évolué avec le retrait de 5 projets : les SI Source Solde et Source Web mis en service en 2023, le projet SI ROC mis en service le 31 mars 2024, EUREKA mis en service le 1^{er} avril 2024 et ARCHIPEL_NG dont la mise en service est prévue en septembre 2024. Deux projets sont entrés officiellement dans le périmètre des grands projets informatiques en fin de gestion 2023 après obtention de l'avis conforme DINUM : SERES et ROC_PR35.

■ ROC PR35

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet ROC_PR 35 (Réservistes Opérationnels Connectés du Plan Réserve 2035) est le SI socle unique du plan réserves 2035 (défini comme un projet prioritaire du gouvernement (PPG)).

ROC_PR35 est une évolution du SI ROC gérant le parcours des réservistes. Cette évolution poursuit trois objectifs principaux :

- une meilleure communication et une meilleure information des candidats potentiels, favorisant ainsi l'attractivité de la réserve ;
- une fluidification du recrutement afin de faciliter la croissance des flux liée au doublement de la population
- une amélioration de la gestion du réserviste aux bénéficiaires des Armées mais aussi des intéressés renforçant ainsi la fidélisation.

Le développement du ROC_PR35 doit également permettre d'appuyer les efforts d'uniformisation au sein des ADS et de gagner des effectifs dans l'optimisation des processus.

Année de lancement du projet	2023
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Prévision		2025 Prévision		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	1,45	0,56	2,80	1,94	4,67	6,42	8,92	8,92
Titre 2	0,00	0,00	0,11	0,11	0,52	0,52	0,60	0,60	1,95	1,95	3,18	3,18
Total	0,00	0,00	0,11	0,11	1,97	1,08	3,40	2,54	6,62	8,37	12,10	12,10

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,10	12,10	0,00
Durée totale en mois	43	43	0,00

Le projet a été officiellement lancé en juin 2023. La fin du déploiement du besoin fonctionnel est estimée à décembre 2026 soit une durée de 3 ans et 7 mois.

Le marché de réalisation de ce projet n'étant pas encore notifié, les informations budgétaires et calendaires restituées au titre du PAP 2025 prennent en compte les seules données présentées et estimées lors de l'obtention de l'article 3 DINUM.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	-0,70	0,00	-100,00
Gain annuel en M€ en titre 2	4,50	0,00	-100,00
Gain annuel moyen en ETPT	67	0	-100,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	47,30	0,00	-100,00
Délai de retour en années	1	0	-100,00

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la présentation de l'analyse de la rentabilité du projet ROC PR35 à la DINUM.

L'estimation du gain total sur la durée de vie du projet et du SI correspond essentiellement à des gains en T2 issu :

- d'un gain de temps pour les agents qui traitent les dossiers grâce à une automatisation de plusieurs processus côté réservistes;
- de gains de productivité, le même nombre de gestionnaires va pouvoir traiter un nombre plus important de réservistes, là où l'outil précédent aurait nécessité des ETP supplémentaires.

■ SERES

Le projet SERES (Système d'Exploitation de la REStauratiOn) s'inscrit dans le cadre du projet de transformation et de modernisation de la filière Restauration et Loisir.

Il doit faciliter le pilotage de la filière restauration par la mise en œuvre d'un outillage automatisé pour tous les acteurs. Au final, SERES couvrira l'ensemble de la chaîne métier de la filière à savoir la gestion des stocks, de la production en cuisine, des ventes, de la comptabilité et du pilotage.

Ce projet vise à remplacer le SI actuel des mess SIGMESS réparti localement sur l'ensemble du territoire.

Année de lancement du projet	2021
Financement	P212
Zone fonctionnelle principale	Logistique

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Prévision		2025 Prévision		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,66	0,22	0,35	0,44	4,50	0,72	2,88	3,50	4,25	7,76	12,64	12,64
Titre 2	0,90	0,90	0,89	0,89	1,12	1,12	2,10	2,10	2,41	2,41	7,42	7,42
Total	1,56	1,12	1,24	1,33	5,62	1,84	4,98	5,60	6,66	10,17	20,06	20,06

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,06	20,06	0,00
Durée totale en mois	64	64	0,00

Le projet a été lancé en septembre 2021. La fin du projet, correspondant au déploiement de la solution, est estimée à décembre 2026, soit une durée de référence de 5 ans et 4 mois.

Le marché de réalisation de ce projet n'étant pas encore notifié, les informations budgétaires et calendaires restituées au titre du PAP 2025 prennent en compte les seules données présentées et estimées lors de l'obtention de l'avis de conformité de la DINUM prévu à l'article 3 du décret n° 2019-1088.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	12,20	0,00	-100,00
Gain annuel moyen en ETPT	191	0	-100,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	126,40	0,00	-100,00
Délai de retour en années	6	0	-100,00

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la présentation de l'analyse de la rentabilité du projet SERES à la DINUM.

L'estimation du gain total sur la durée de vie du projet et du SI correspond essentiellement à des gains en T2 issu :

- d'un gain de temps pour les agents en caisse ;
- de gains de productivité, via un suivi des stocks en temps réel.

SPARTA

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet SPARTA s'inscrit dans le projet de transformation numérique du ministère des Armées pour la modernisation du recrutement du personnel militaire des trois armées, de la Légion étrangère et du SSA. Il doit permettre un meilleur accompagnement des candidats, ainsi qu'une meilleure gestion de leur transition vers la vie militaire.

Ce projet vise à remplacer la plateforme obsolète SIREC et les outils Excel de suivi des activités de recrutement.

Année de lancement du projet	2018
Financement	P212
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Prévision		2025 Prévision		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,63	2,67	4,28	2,86	1,82	3,97	0,98	2,70	1,30	1,81	14,01	14,01
Titre 2	2,60	2,60	0,50	0,50	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	3,40	3,40
Total	8,23	5,27	4,78	3,36	1,92	4,07	1,08	2,80	1,40	1,91	17,41	17,41

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,40	17,41	+13,05
Durée totale en mois	60	91	+51,67

Le projet a été lancé en février 2018. La fin du projet, correspondant au déploiement du dernier incrément d'enrichissement de la solution, est estimée à septembre 2025, soit une durée de référence de 7 ans et 7 mois.

La prolongation de 31 mois de la durée du projet est due à l'accumulation de différents facteurs : la durée des négociations avec les industriels lors de la phase d'acquisition, les difficultés rencontrées par l'industriel lors de l'établissement du dossier d'architecture technique, le report du démarrage du 1^{er} incrément, le rajout de plusieurs incréments complémentaires pour la réalisation du besoin fonctionnel plus complexe que l'estimation de l'industriel, la difficulté à intégrer les briques du socle du ministère pour les échanges Internet- Intradef.

L'augmentation du coût initial du projet est due principalement au recours à des assistances à maîtrise d'ouvrage.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	4,35	3,26	-25,06
Gain annuel en M€ en titre 2	2,45	1,66	-32,24
Gain annuel moyen en ETPT	38	25	-34,21
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	108,90	78,83	-27,61
Délai de retour en années	6	10	+66,67

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SPARTA au titre de l'actualisation des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (3,3 M€) sur la durée de vie du projet et du SI correspond :

- aux économies induites sur les frais bureautiques et d'impression en raison du remplacement de la plateforme obsolète SIREC et des outils Excel de suivi des activités de recrutement ;
- à une meilleure fidélisation des incorporés entraînant une baisse du taux d'attrition et de non renouvellement des contrats.

Le gain moyen annuel T2 (25 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 1,7 M€ par an) dans l'hypothèse du déploiement de la solution cible (moindre charge de travail due à la numérisation et pas d'augmentation de nombre de gestionnaires). Le retard pris dans le déploiement du besoin fonctionnel a entraîné une diminution de ce gain moyen annuel.

Le gain total (désormais à +78,8 M€) correspond à l'ensemble des gains envisagés sur une durée de vie prévisionnelle de 17 ans.

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Crédits de paiement demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025
10 Restructurations	1 250 000				
Total	1 250 000				

Génération 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement engagées au 31/12/2024	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Autorisations d'engagement demandées pour 2025	Crédits de paiement demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

PPP « Balard »

	AE	2022 et années précédentes	2023	2024	2025	2026	2027 et années suivantes	TOTAL
	CP							
Investissement		1 104,14	10,86	11,13	8,64	7,00		1 141,77
		426,98	32,81	29,36	35,70	44,47	572,46	1 141,77
Fonctionnement		1 400,27	154,97	159,20	161,69	147,47		2 023,61
		1 254,15	169,30	167,46	167,47	147,68	117,55	2 023,61
Financement		-	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		2 504,41	165,83	170,33	170,33	154,47		
		1 681,12	202,12	196,81	203,17	192,15	690,01	

Les chiffres présentés couvrent les engagements par titre jusqu'en 2026 et les paiements associés.

Le projet de regroupement des états-majors et des services centraux du ministère des Armées sur le site de Balard (Paris XV^e) est désigné sous le terme « projet Balard », se décompose en deux parties :

- une partie propre au contrat de partenariat-public privé (PPP), incluse au sein de l'action 11 « Pilotage, soutien et communication » du programme 212 « Soutien de la politique de défense » ;
- une autre partie liée aux opérations d'infrastructure connexes au PPP, retracées à l'action 4 « Politique immobilière » du programme 212.

Le PPP Balard a été signé le 30 mai 2011 avec un groupement d'entreprises, réunies au sein d'une société de projet baptisée OPALE Défense et dont le mandataire est la société BOUYGUES.

Ce projet vise à améliorer la gouvernance du ministère en rassemblant sur un site unique les états-majors et les directions antérieurement dispersés sur une quinzaine de sites parisiens et à rationaliser le soutien et le fonctionnement de l'administration centrale ainsi que la gestion des emprises immobilières de la Défense.

Ce PPP intègre :

- la conception architecturale et technique ;
- la construction ou la rénovation de bâtiments (notamment celle du bâtiment Perret, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques) ;
- l'entretien et la maintenance ;
- les services (restauration, nettoyage, gardiennage extérieur, gestion de l'hébergement des militaires sur le site, etc.) ;
- la réalisation et la maintenance des réseaux informatiques et téléphoniques.

Durée du PPP

La durée de ce PPP est fixée à 30 ans incluant la période de conception/construction (3 ans) et la période d'exploitation (27 ans).

Montant et financement du PPP**Montant :**

Le montant total du contrat, c'est-à-dire le cumul des redevances sur vingt-sept années d'exploitation, de 2014 à 2041, a été initialement évalué à 3 540 M€ constants hors taxes (valeur décembre 2010).

Financement :

Les ressources nécessaires au financement de la redevance dans la durée devraient être assurées sans abondement de crédits budgétaires, par les redéploiements suivants résultant de la mise en exploitation et de l'installation des différentes entités sur le site de Balard :

- des crédits de fonctionnement et d'investissement correspondant aux dépenses de soutien de l'administration centrale et d'entretien de ses locaux ;
- des loyers acquittés pour la DGA à Bagneux ;
- des dépenses de personnel hors pensions correspondant aux activités de soutien de l'administration centrale ;
- des loyers budgétaires des emprises parisiennes du ministère, hors Balard, pouvant être affectés au financement de l'opération ;
- du mécanisme interministériel de compensation du surcoût de la TVA sur les prestations externalisées.

Objectifs et déroulement des travauxObjectifs

En phase de pleine exploitation, le PPP permet d'accueillir sur le site rénové de Balard 9 300 personnes environ.

Parallèlement, le PPP apporte certaines facilités aux personnels civils et militaires affectés sur le site du fait de la présence de centres de restauration, de salles de sport, d'un centre de communication, et d'une piscine (destinée en priorité à l'entraînement des personnels militaires), d'un dispensaire médical et de trois crèches.

Calendrier des principales échéances

Juin 2011 à février 2012 :	Préparation, dépôt, instruction et délivrance du permis de construire
Mars 2012 :	Début du chantier (terrassement)
Octobre 2014 :	Début des travaux sur la 2 ^e tranche parcelle Est
Février 2015 :	Fin du chantier principal (travaux sur la parcelle Ouest)
Avril 2015 :	Fin des travaux de phase 1 de la parcelle Est
Janvier à juin 2015 :	Levée des réserves, prise de possession des immeubles, transfert des personnels
Novembre 2015 :	Fin du transfert des personnels ; libération des emprises parisiennes
Été 2018 :	Fin de la rénovation des bâtiments de la parcelle Est – phase 2

État d'avancement des travaux et d'exploitation dans le cadre du PPP :

Les principaux ouvrages ont été mis à la disposition du ministère le 28 février 2015 pour ceux de la parcelle Ouest et le 24 avril 2015 une partie de la parcelle Est (phase 1). L'autre partie des ouvrages de la parcelle Est (phase 2) a été mise à disposition progressivement jusqu'en 2018.

Le fonctionnement des prestations est satisfaisant et fait l'objet d'une activité de contrôle régulière dans le cadre d'une comitologie *ad hoc* instaurée par le contrat au sein du ministère et de dialogues avec le titulaire du contrat. Sur le plan financier, afin d'assurer le contrôle du capital de l'opérateur du PPP dans la durée, la Caisse des dépôts et consignations dispose d'une minorité de blocage (34 %) dans le capital de la société de projet.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
4 856 591 206	0	1 528 537 867	1 492 521 414	4 741 047 729

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
4 741 047 729	886 823 349 0	528 959 645	276 936 676	3 048 328 059
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
1 540 395 616 0	806 362 372 0	441 325 116	155 182 451	137 525 677
Totaux	1 693 185 721	970 284 761	432 119 127	3 185 853 736

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
52,35 %	28,65 %	10,07 %	8,93 %

*Justification par action***ACTION (2,7 %)****04 – Politique immobilière**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	669 302 477	827 478 761	0	0
Dépenses de fonctionnement	115 583 945	104 881 684	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	115 583 945	104 881 684	0	0
Dépenses d'investissement	545 718 532	710 331 783	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	545 718 532	710 331 783	0	0
Dépenses d'intervention	8 000 000	12 265 294	0	0
Transferts aux autres collectivités	8 000 000	12 265 294	0	0
Total	669 302 477	827 478 761	0	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 4 « Politique immobilière » du programme 212 comprend les crédits liés :

- aux infrastructures de défense : logement familial, hébergement en enceinte militaire, ensembles d'alimentation, locaux d'administration générale ;
- à la transition écologique ;
- aux dépenses de loyers ;
- ainsi que les crédits de soutien du Service infrastructure de la Défense (SID).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Sur l'OS FAS : les priorités données en 2025 permettront au SID de remplir ses missions opérationnelles et d'expertise, en continuant à mener son plan de transformation. La dotation budgétaire 2025 vise à renforcer les relations avec les partenaires ; modifier l'organisation de la direction centrale et de sa gouvernance ; actualiser le parc de systèmes d'information afin d'améliorer l'unité, l'attractivité et l'innovation du service ; renforcer les compétences d'ingénierie et d'encadrement dans tous les métiers de la maîtrise d'ouvrage et des fonctions supports, le corps des ingénieurs militaires d'infrastructure, ainsi qu'à la création de l'académie de l'infrastructure (AMI).

Sur l'OS « infrastructure de défense », les crédits permettront de financer la trajectoire pluriannuelle de la loi de programmation militaire en matière d'amélioration des conditions de vie en emprise militaire, d'attractivité et de fidélisation via l'offre de logement et d'hébergement au profit des personnels civils et militaires du ministère. Elle permet également de poursuivre l'approche volontariste en matière de transition écologique du ministère des armées.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT**OPÉRATION STRATEGIQUE : FAS****1. DESCRIPTION**

L'OS FAS comprend les opérations budgétaires (OB) consacrées aux crédits métiers du Service d'infrastructure de la Défense (9 OB).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE HTF	CP
OB	Communication et relations publiques	1 499 778	1 323 487
OB	Prestations intellectuelles	392 910	266 710
OB	Fonctionnement courant	2 737 537	2 250 474
OB	Formation et instruction	2 250 000	1 878 717
OB	Déplacement et transport	4 023 228	4 015 485
OB	Mobilité des personnels	1 900 000	1 900 000
OB	Soutien courant des structures	30 273	52 521
OB	Soutien des matériels communs	1 578 494	2 712 896
OB	Communication institutionnelle	250 000	261 930
	Total	14 662 220	14 662 220

L'OB « **Communication et relations publiques** » est en baisse en AE et en CP (-0,2 M€). Cette OB couvre les dépenses relatives à la documentation générale, aux abonnements, aux dépenses de réception et aux frais de publication des marchés publics traités par le réseau SID.

L'OB « **Prestations intellectuelles** » est stable en AE et en baisse en CP (-0,1 M€). Cette OB porte essentiellement sur les dépenses dédiées aux marchés d'assistance et d'accompagnement passés par le centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la défense (CETID) pour la réalisation de ses missions d'expérimentations et d'expertises. Les CP sont en diminution, puisque les engagements n'auront lieu qu'au second semestre 2024, ce qui génère un décalage dans les paiements.

Les dépenses de l'OB « **fonctionnement courant** » comprennent les dépenses d'habillement et d'effets de protection individuels positionnés en régie ainsi que les dépenses de télécommunication, en télématique, informatique et bureautique.

L'OB « **Formation et instruction** » est en augmentation en AE (+0,5 M€) et en CP (+0,3 M€). Cette OB regroupe l'ensemble des dépenses de formation spécifique du personnel militaire et civil du SID. L'augmentation des crédits est due au renforcement des compétences d'ingénierie et d'encadrement dans tous les métiers de la maîtrise d'ouvrage et des fonctions support, ainsi que dans le cadre de l'évolution de la formation des ingénieurs militaires d'infrastructure.

L'OB « **Déplacement et transport** » est en augmentation en AE et en CP (+0,5 M€). Elle regroupe l'ensemble des dépenses induites par les frais de déplacement du personnel militaire et civil du SID. Cette augmentation résulte d'une reprise des plans de charge des missions du SID, du changement de tarif de remboursement générant un coût supplémentaire et de la transformation du service.

L'OB « **Mobilité des personnels** » est en augmentation en AE et CP (+0,5 M€). Cette OB couvre les dépenses en lien avec la mobilité du personnel du SID en métropole, en outre-mer et à l'étranger. Elle permet de financer le transport de personnes et de mobilier, les frais d'hébergement et de restauration. Elle est en augmentation en raison de la restructuration du SID.

L'OB « **Soutien courant des structures** » est en baisse en AE et CP (-0,05 M€). Cette OB regroupe les crédits assurant les dépenses courantes du service national d'ingénierie aéroportuaire et du service

technique d'aviation civile (SNIA/STAC) qui bénéficient d'un droit de tirage sur l'UO SID et d'actions liées à la politique de recrutement pilotée par la DCSID.

L'OB « **Soutien des matériels communs** » est en diminution en AE (-1,4 M€) et en CP (-0,3 M€). Les dépenses de cette OB sont directement liées aux métiers exercés dans les régies infrastructures du SID. Elles intègrent principalement les commandes de véhicules. Cette OB comprend également l'acquisition d'outillage nécessaire pour assurer le soutien de proximité et effectuer les contrôles règlementaires à échéance régulière (CVPO) desdits matériels mis à disposition. La baisse des crédits pour 2024 est consécutive à la prise en charge par le Service du commissariat des armées de l'achat de véhicules sur ses crédits en 2024.

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRASTRUCTURES DE DEFENSE

1. DESCRIPTION

L'opération stratégique « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des Armées, à l'exception de celles qui concernent la dissuasion nucléaire. Les crédits prévus à ce titre sur l'action 4 du programme 212 « Soutien de la politique de défense » servent à financer les infrastructures d'intérêt général des bases de défense (ensembles d'hébergement et d'alimentation, locaux d'administration générale), les investissements liés au logement familial et à l'action sociale, les opérations liées à la transition écologique et les dépenses de maintenance correspondant à ce périmètre.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Logement familial	86 471 725	-	86 471 725	78 350 717
OB	Location d'infrastructures	15 000 000	-	15 000 000	13 678 678
OB	Réaliser les infrastructures des bases de défense	341 511 959	-	341 511 959	277 151 872
OB	Soutenir les familles	69 359 573	-	69 359 573	258 684 835
OB	Réaliser les op cent d'adaptation des sites	6 900 000	-	6 900 000	7 590 979
OB	Maintenir et soutenir les sites	135 397 000	-	135 397 000	177 359 460
	Total	654 640 257	-	654 640 257	812 816 541

L'OB « **Logement familial** » finance les dépenses liées à la mobilité des militaires, les logements des agents civils et militaires du ministère à faibles revenus, les logements des ressortissants défense affectés en outre-mer ou à l'étranger. Le besoin d'engagement et de paiement est en hausse par rapport à 2024 (+23 M€ en AE et +41 M€ en CP) conformément à la nécessité d'adapter l'offre aux évolutions de stationnement et à la montée en puissance des effectifs affectés dans ces territoires.

L'OB « **Location d'infrastructure** » est stable en AE et en légère hausse en CP (+2,2 M€) par rapport à 2024 en l'absence de renouvellement de baux importants en 2025.

L'OB « **Réaliser les infrastructures de défense** » est en augmentation par rapport à 2024 en AE (+42 M€) et en CP (+70 M€). Il recouvre des objets dimensionnant tels que le plan hébergement, le plan « ensemble d'alimentation et de loisir » (EAL) ainsi que les infrastructures d'administration générale et de soutien commun (AGSC).

L'OB « **Soutenir les familles** » est en augmentation en CP (+17 M€) et en diminution en AE (-25 M€) en raison notamment de moindres constructions neuves en outre-mer. Le ministère des Armées privilégie le recours aux prises à bail.

Enfin, l'OB « **Maintenir et soutenir les sites** » est en augmentation en CP (+84 M€). Cet OB permet de poursuivre l'effort en matière de transition écologique par l'engagement d'un contrat de performance énergétique (CPE de Suippes) et la poursuite du plan eau. Il retrace les travaux d'entretien des monuments historiques affectés au ministère dans le cadre du protocole « Culture-Défense ». Le niveau d'engagement est en baisse de (-9 M€) après un niveau élevé de crédits en 2024.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 4

OS	Engagements					Paiements				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	14 112 220	550 000	-	-	14 662 220	12 852 289	1 809 931	-	-	14 662 220
Infrastructure de défense	101 471 725	545 168 532	8 000 000	-	654 640 257	92 029 395	708 521 852	12 265 294	-	812 816 541
Total	115 583 945	545 718 532	8 000 000	-	669 302 477	104 881 684	710 331 783	12 265 294	-	827 478 761

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES TRANCHES FONCTIONNELLES (EN €)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025
Infrastructure de défense	3 257 730	-	3 257 730	-
Total	3 257 730	-	3 257 730	-

ECHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
Infrastructure de défense	3 798 140 674			645 967 993	408 307 642	346 768 033	208 196 147	2 188 900 859	3 798 140 674
		622 088 153		165 317 291	230 295 431	123 044 891	57 592 410	45 838 130	622 088 153
			654 640 257		189 489 807	239 503 054	128 144 382	97 503 014	654 640 257
Fonctionnement et activités spécifiques	7 335 018			4 310 725	687 393	176 672	907 587	1 252 641	7 335 018
		14 632 275		9 779 015	4 613 260	240 000	-	-	14 632 275
			14 662 220		9 361 567	4 800 653	500 000	-	14 662 220
Total	3 805 475 692	636 720 428	669 302 477	825 375 024	842 755 100	714 533 303	395 340 526	2 333 494 644	5 111 498 597
	Somme Eng.		5 111 498 597					Somme des paiements	5 111 498 597

ACTION (0,8 %)**05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	197 670 386	171 860 184	0	0
Dépenses de fonctionnement	121 288 582	115 923 004	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	121 288 582	115 923 004	0	0
Dépenses d'investissement	76 381 804	55 937 180	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	76 381 804	55 937 180	0	0
Total	197 670 386	171 860 184	0	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 5 regroupe les crédits nécessaires à la réalisation et au maintien des systèmes d'information d'administration et de gestion (SIAG).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Les principales mesures prévues en 2025 sont :

- la maintenance curative et évolutive des différents systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) pour les personnels militaires et civils ;
- la poursuite des travaux de la phase de préparation lancée en octobre 2021 concernant le SIRH ministériel unique nommé OPERHA (Opération de performance d'ensemble des ressources humaines des armées), qui sera soumis à la Direction interministérielle du numérique (DINUM) ; ce projet dispose depuis 2022 d'une activité dédiée ;
- le lancement de la réalisation d'un nouveau SI consacré à la gestion des exportations d'armement, SIGALE NG , qui bénéficie désormais d'une activité dédiée ;
- la reconduction de l'acquisition globalisée de logiciels et de services à travers des accords-cadres négociés avec les éditeurs Microsoft, SAP-BO, Oracle et l'achat des licences associées à la plateforme ministérielle de datavisualisation sur QlikSense ;
- l'effort poursuivi par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNUM du MINARM) sur l'accompagnement de la transformation numérique ;
- la transformation numérique du SID (Service d'infrastructure de la défense) en finançant la refonte du SI COSI (projet COSMOS) et le déploiement du projet BIM (building information modeling) ;
- la poursuite de la réalisation d'un nouveau projet de gestion électronique du courrier, pour l'ensemble du ministère des armées (notification de l'incrément 2 de CORAIL) ;
- le projet de SI de gestion des compétences des personnels militaires, SICOMP/OCTAVE, lancé en deuxième moitié 2025, avec un examen au préalable par la DINUM et bénéficiant d'une activité dédiée ;
- la transition vers la nouvelle norme d'hébergement, *move to cloud*, des SIAG amplifiée en 2025 et pour l'ensemble des SI ;
- le projet SERES (Service du commissariat des armées, système d'exploitation de la restauration) avec un marché notifié fin 2024 et passé en phase de réalisation, dont la première tranche, plus importante que prévue initialement, aura un impact sur les crédits de paiement 2025.

Par ailleurs, afin d'assurer un meilleur suivi, des activités budgétaires dédiées aux grands projets informatiques sont créées. C'est le cas en 2024 pour SERES (Système d'Exploitation de la RESTauration) et ROC PR35 (Réserve opérationnelle connectée) et en 2025, pour PID (Parcours innovant défense/Direction du

service national de la jeunesse), SI COMP/OCTAVE (RH Compétences) et SIGALE NG (DGA/Contrôles gestion exportations).

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : EAC

1 - DESCRIPTION

L'opération stratégique « Équipements d'accompagnement et de cohérence » (EAC) est subdivisée en activités budgétaires qui sont des regroupements cohérents de projets de SI relevant d'un même domaine métier du schéma directeur des SIAG.

2- ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
ACT	Achat public	1 906 216		1 906 216	3 099 914
ACT	Archives, bibliothèques, documentation, musées	5 710 769		5 710 769	5 411 282
ACT	Contrôle-exportations	2 790 000		2 790 000	3 260 906
ACT	Décisionnel	8 835 664		8 835 664	8 442 626
ACT	Finances	1 108 500		1 108 500	1 376 159
ACT	Gestion des SI	1 713 280		1 713 280	1 493 100
ACT	Gisement de données transverses	2 274 709		2 274 709	1 741 431
ACT	Information et communication	680 500		680 500	829 897
ACT	Juridique	7 189 337		7 189 337	3 461 452
ACT	Logistique	-		-	-
ACT	Prestations et équipements	6 274 506		6 274 506	4 956 556
ACT	Solde des armées	7 500 000		7 500 000	7 994 649
ACT	Acquisition Matériels Serveurs et Stockage	1 250 000	-	1 250 000	1 542 426
ACT	Ressources humaines	32 392 390		32 392 390	41 974 610
ACT	SIRH ministériel		21 000 000	21 000 000	7 684 461
ACT	Ressources immobilières	14 213 202		14 213 202	11 937 682
ACT	Sécurité de la défense	1 810 000		1 810 000	2 479 376
ACT	Service national	2 150 000		2 150 000	2 267 700
ACT	Socle d'infrastructure	49 818 171		49 818 171	49 263 004
ACT	Soutien de l'homme	11 012 086		11 012 086	8 559 457
ACT	Système d'Exploitation de la RESTauration	2 908 056		2 908 056	2 142 800
ACT	Réserve opérationnelle	2 833 000		2 833 000	1 940 696
ACT	Parcours innovant défense	1 500 000		1 500 000	-
ACT	RH Compétence	800 000		800 000	-
ACT	Contrôles exportation NG	10 000 000		10 000 000	-
	Total	176 670 386	21 000 000	197 670 386	171 860 184

Les crédits de l'OS EAC augmentent de 11 M€ en AE par rapport à la LFI 2024, du fait notamment de la notification d'un marché pour la réalisation d'un nouveau SI de contrôle des exportations d'armement « SIGALE NG » et un engagement pour le SIRH ministériel. Du côté des CP, l'augmentation de 21 M€ résulte

de l'échéancier de paiement de différents contrats principalement le SIRH ministériel et Socle d'info structure.

Archives, bibliothèques, musées, documentation : 5,71 M€ en AE et 5,41 M€ en CP

La dotation de ce domaine métier couvre le déploiement du projet ARCHIPEL, la contribution du ministère à la brique logicielle interministérielle VITAM et à la maintenance du projet CLADE (gestion de bibliothèques électroniques).

Décisionnel : 8,84 M€ en AE et 8,44 M€ en CP

Le budget de l'activité couvre l'acquisition des licences QLIK-SENSE dont l'adoption se généralise au sein du ministère, le MCO de SI_ORG (SI organisationnel du MinArm), de CHEOPS (SI de pilotage de l'Armée de terre) et d'ORCHIDEE (SI de suivi et de pilotage des projets innovants de l'Agence de l'Innovation de la Défense/AID).

Juridique : 7,19 M€ en AE et 3,46 M€ en CP

Le budget de l'activité en 2025 couvre les évolutions des SI dans le cadre du *Move to cloud*, qui vise à migrer les SI vers la nouvelle norme d'hébergement, offrant un haut niveau de sécurisation et un haut niveau d'automatisation qui accélèrera les mises en production des SI et allègera la charge de travail de l'exploitant.

Prestations et équipements : 6,27 M€ en AE et 4,96 M€ en CP

Le budget de l'activité est dédié en grande partie à la maintenance corrective, adaptative et évolutive de projets et d'outils d'ingénierie système de la DGA comme la gestion des programmes d'armement (SIPROG), le suivi des études, expertises, et évaluations nécessaires à l'exécution des opérations d'armement (TOCATA) et la gestion automatique des études en ligne (GAEL).

Ressources humaines : 32,39 M€ en AE et 41,97 M€ en CP

Le MCO des quatre SIRH d'armées et services et du SI ALLIANCE (gestion du personnel civil et de certains corps militaires : armement, contrôle général des armées) représente un effort majeur.

S'agissant du projet ESPRIT (écosystème des pensions de retraite et d'invalidité), un retard concernant la notification du marché d'ESPRIT (pensions) a repoussé celle-ci en 2025.

Enfin, la deuxième année de la tranche ferme du marché de Source Solde représente une part importante de l'enveloppe des CP 2025 sur le budget de l'activité.

De plus, l'activité finance la poursuite de la réalisation de SPARTA (modernisation du recrutement des militaires).

SIRH ministériel/OPERHA : 21 M€ en AE et 7,68 M€ en CP

Les travaux de la phase de préparation du SIRH ministériel unique/OPERHA, lancée le 08 octobre 2021 en comité ministériel d'investissement (CMI) se poursuivent, à savoir la préparation, pour fin 2024, d'un accord-cadre entre le MINARM et le MTFP, de la convention CISIRH/MINARM et du dossier à présenter à la DINUM.

Ressources immobilières : 14,21 M€ en AE et 11,94 M€ en CP

Le budget est en grande partie dévolu à la maintenance d'applications permettant la conduite des opérations d'infrastructure (COSI et sa modernisation portée par le projet COSMOS), la gestion domaniale et technique du patrimoine immobilier (G2D et GTP) et à l'analyse de l'impact des missions du ministère sur la biodiversité (GEOSID). Le complément de crédits est utilisé pour la transformation numérique du service d'infrastructure de la défense (SID) portée par la maquette numérique du bâtiment (Building Information Modeling).

Socle d'infrastructure : 49,82 M€ en AE et 49,26 M€ en CP

Le budget couvre principalement les accords-cadres logiciels Microsoft, Oracle, Business Objects, les prestations d'accompagnement liées à la transformation numérique des métiers du ministère et le déploiement d'un nouveau projet ministériel de gestion électronique du courrier et la reprise des archives des anciens modules.

Soutien de l'homme : 11,01 M€ en AE et 8,56 M€ en CP

Les crédits couvrent le déploiement de la carte CIMS (carte d'identité multi services) à l'ensemble du ministère et les nouvelles évolutions du SI d'appel au soutien du SCA Eureka et Alidade (concernant la mobilité des militaires).

Contrôles des exportations NG : 10 M€ en AE et 0 M€ en CP

Les crédits couvrent la notification d'un nouveau marché pour la réalisation d'un SI qui doit remplacer l'existant. L'engagement en 2025 couvre des réalisations qui devront être effectuées sur les trois premières années du contrat ; les crédits de paiements ne seront consommés qu'à partir de 2026.

Autres activités : 31,22 M€ en AE et 30,17 M€ en CP

Ces activités regroupent pour l'essentiel des opérations qui sont en phase de maintenance annuelle, des projets dont le besoin de financement 2025 n'évolue pas de manière significative depuis la LFI 2024.

COÛTS SYNTHÉTIQUES**SYNTHESE ACTION 5**

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Équipements d'accompagnement	121 288 582	76 381 804	-	-	197 670 386	115 923 004	55 937 180	-	-	171 860 184
Total	121 288 582	76 381 804	-	-	197 670 386	115 923 004	55 937 180	-	-	171 860 184

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025
Équipements d'accompagnement	-	21 000 000	21 000 000	21 000 000
Total	-	21 000 000	21 000 000	21 000 000

ÉCHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
Équipements d'accompagnement	117 985 149			89 110 663	22 931 924	5 942 562	-	-	117 985 149
		186 332 925		89 393 474	74 097 850	22 841 601	-	-	186 332 925
			197 670 386		78 492 614	99 865 013	14 576 201	4 736 558	197 670 386
Total	117 985 149	186 332 925	197 670 386	178 504 137	175 522 388	128 649 176	14 576 201	4 736 558	501 988 460
	Somme Eng.		501 988 460	Somme des paiements					501 988 460

ACTION (0,9 %)**06 – Politiques des ressources humaines**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	223 173 057	209 486 216	0	0
Dépenses de fonctionnement	223 134 618	209 447 777	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	223 134 618	209 447 777	0	0
Dépenses d'intervention	38 439	38 439	0	0
Transferts aux ménages	38 439	38 439	0	0
Total	223 173 057	209 486 216	0	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action n° 6 « Politique des ressources humaines » finance l'ensemble des prestations de reconversion du personnel de la défense ainsi que les dépenses liées aux politiques de ressources humaines et à l'action sociale.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'effort financier augmente en 2025 pour les politiques en faveur de :

- la formation continue intégrant notamment le « renforcement des actions de formation » ainsi que l'apprentissage, le ministère des Armées étant devenu l'un des plus importants recruteurs d'apprentis en France. La cible de recrutement annuelle pour l'ensemble du ministère des Armées augmente fortement (+15 %), passant de 3 200 apprentis pour l'année universitaire 2024-2025 à 3 681 pour l'année 2025-2026 ;
- l'accompagnement de la vie du militaire et de sa famille par le biais de la subvention versée à l'Institution de gestion sociale des armées (IGeSA) et la mise en œuvre du Plan Famille 2 à compter de 2024 ;
- l'aide du ministère à certains de ses ressortissants civils et militaires dans le cadre de la restauration « prestation de restauration action sociale » dite « prime ASA » ;
- l'aide destinée aux remboursements des organismes de prestations sociales complémentaires.

SOUS-ACTION**06.03 – Reconversion****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Les crédits de la sous-action 06-03 sont dédiés au financement de la politique de reconversion du personnel militaire et du personnel civil du ministère des Armées.

La dotation totale prévue pour 2025 s'élève à 33,11 M€ en AE et en CP.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les crédits de cette sous-action sont dédiés :

- au financement des prestations de reconversion délivrées par Défense mobilité (DM), hors mesures de restructuration dont les crédits de reconversion figurent à l'action 10 « Restructurations » ;
- au financement des frais de déplacement des militaires inscrits dans un parcours de reconversion et des civils en démarche de transition professionnelle hors des fonctions publiques ;
- aux dépenses de soutien de l'activité de reconversion, telles que l'acquisition de documentation technique, les dépenses de marketing opérationnel (« job dating », rencontres entreprises ...), les frais de déplacement temporaires des agents affectés au sein de DM et enfin diverses dépenses de fonctionnement courant non prises en charge par les organismes de soutien ;
- à l'équipement et aux activités de formation du centre militaire de formation professionnelle (CMFP) implanté à Fontenay-le-Comte.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

La dotation allouée à Défense mobilité au titre du PLF 2025 concerne la mise en œuvre de la politique de reconversion des militaires quittant l'institution, l'accompagnement des civils souhaitant quitter la fonction publique hors restructuration, ainsi que l'accompagnement vers l'emploi des conjoints des ressortissants du ministère des Armées. Les crédits recouvrent les dépenses relatives :

- à l'accompagnement de la reconversion ;
- au fonctionnement courant ;
- au soutien des matériels communs ;
- au soutien du dispositif de reconversion.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Accompagnement de la reconversion	30 644 146	30 644 146
OB	Fonctionnement courant	800 000	800 000
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	-	-
OB	Soutien des matériels communs	500 000	500 000
OB	Soutien du dispositif de reconversion	1 164 600	1 164 600
Total		33 108 746	33 108 746

La ressource globale 2025 connaît un recul de 15 % en AE (-6,04 M€) et de 11 % en CP (-4,25 M€) par rapport à la LFI 2024 (39,15 M€ en AE et 37,36 M€ en CP). Cette baisse impacte notamment le montant de l'allocation dédiée aux mesures de reconversion du Plan Famille 2 (1,16 M€ en AE/CP contre 1,61 M€ à la LFI 2024).

OB « Accompagnement de la reconversion » (30,64 M€ en AE et en CP, soit 93 % de la dotation)

Les crédits en CP ont diminué de 9 % par rapport à 2024 (33,57 M€). Ils financent principalement les actions de reconversion proposées par Défense mobilité au personnel militaire quittant les armées (hors mesures de restructuration). Ces crédits comprennent les prestations d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi,

les stages de formation professionnelle et le remboursement des cycles d'enseignement, ainsi que les frais de déplacement des stagiaires. La ressource est également consacrée à l'accompagnement vers l'emploi des conjoints dans le cadre de la politique ministérielle de soutien aux familles matérialisée notamment par le Plan Famille 2.

La dotation de cette OB se décompose comme suit :

- 20,14 M€ destinés à financer les stages de formation professionnelle des militaires en reconversion ;
- 5,22 M€ pour les frais de déplacement des militaires en parcours de reconversion ;
- 1,74 M€ au titre du remboursement des cycles d'enseignement ;
- 1,03 M€ au profit des autres actions de reconversion dont la mission pour le retour à la vie civile des officiers généraux (MIRVOG) et le remboursement à France Travail de la masse salariale des personnels mis à disposition de Défense mobilité par cet organisme ;
- 1,20 M€ pour les prestations d'accompagnement direct vers l'emploi (hors restructuration) ;
- 0,73 M€ pour les prestations d'orientation ;
- 0,29 M€ pour la préparation des candidats à l'accès aux emplois du secteur public ;
- 0,02 M€ pour les autres actions de reconversion « pôle emploi »
- 0,04 M€ de subventions à des associations œuvrant au bénéfice de la reconversion des militaires.

OB « Soutien du dispositif de reconversion » (1,16 M€ en AE et en CP, soit 4 % de la dotation)

La dotation 2025 connaît une baisse de -0,44 M€ (-28 %) par rapport à la LFI 2024. Ces crédits permettent de financer le soutien « cœur de métier » du dispositif de reconversion. Ils se répartissent comme suit :

- 0,52 M€ au titre de la prise en charge des frais de déplacements temporaires des agents civils et militaires de Défense mobilité ;
- 0,45 M€ pour le budget de la professionnalisation des personnels de Défense mobilité ;
- 0,16 M€ au titre de la communication interne et externe de Défense mobilité. Les dépenses de communication traitent de l'organisation de manifestations de type « Rencontre entreprise » contribuant directement au reclassement du personnel militaire mais aussi certains applicatifs d'aide à l'accompagnement ;
- 0,04 M€ d'achats d'abonnements et de documentation technique spécifique destinés à l'ensemble du réseau de Défense mobilité.

Autres OB : « Fonctionnement courant » et « Soutien des matériels communs » (1,30 M€ en AE et en CP, soit 4 % de la dotation)

La dotation globale de ces deux OB, en diminution de 0,88 M€ (2,18 M€ à la LFI 2024), concerne essentiellement :

- le fonctionnement courant : 0,80 M€ (-0,23 M€) ;
- le soutien des matériels communs : 0,50 M€ (-0,65 M€) portant principalement sur le soutien au Centre militaire de formation professionnelle (CMFP), pour permettre l'adaptation de l'offre de service et la tenue d'ateliers de formation au marché du travail (incluant les remises en état de fonctionnement du matériel).

SOUS-ACTION

06.04 - Action sociale et inclusion

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action regroupe les crédits propres à l'action sociale ministérielle et interministérielle, à la politique de formation du personnel civil ainsi qu'à la couverture de frais de gestion administrative.

La dotation au titre du PLF 2025 s'élève à 150,03 M€ en AE et à 147,44 M€ en CP.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année recouvrent essentiellement :

- la subvention versée à l'IGeSA d'un montant de 116,80 M€ dont 27,21 M€ pour le Plan Famille 2 ;
- la prestation de restauration ASA à hauteur de 7 M€ ;
- l'aide aux organismes de prestations sociales complémentaires - PSC d'un montant de 6 M€ ;
- les subventions versées à certaines associations 4 M€ en AE et 1,41 M€ en CP, dans le cadre du renouvellement en 2025 pour trois ans des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO 2025-2027) liant le ministère des Armées et six associations.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

Les crédits de cette sous-action se répartissent entre l'action sociale (147,05 M€ en AE et 144,47 M€ en CP) et la formation / les frais de gestion pour des prestations administratives (2,97 M€ en AE et en CP).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	550 000	550 000
OB	Action sociale - Prestations interministérielles	6 998 810	6 998 810
OB	Action sociale - Accompagnement RH en faveur du handicap	1 500 000	1 500 000
OB	Action RH pour l'insertion des personnes handicapées	632 104	632 104
OB	Action sociale - prestations ministérielles	137 920 621	135 334 157
	<i>dont soutien structures (centres sociaux, MEACS, etc.)</i>	<i>2 950 381</i>	<i>2 950 381</i>
	<i>dont garde d'enfants</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
	<i>dont PEAR/CNMSS</i>	<i>6 607 041</i>	<i>6 607 041</i>
	<i>dont autres actions sociales (CESU, défense, ASCC, dons et legs)</i>	<i>1 266 209</i>	<i>1 266 209</i>
	<i>dont subvention IGeSA</i>	<i>116 796 990</i>	<i>116 796 990</i>
	<i>dont subvention infra IGeSA</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
	<i>dont subventions associations</i>	<i>4 000 000</i>	<i>1 413 536</i>
	<i>dont aide aux organismes PSC</i>	<i>6 000 000</i>	<i>6 000 000</i>
	<i>dont construction de crèches</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
	<i>dont chèques sociaux</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	2 319 900	2 319 900
OB	Soutien courant des structures	45 000	45 000

OB	Communication et relations publiques		60 000	60 000
Total			150 026 435	147 439 971

La prévision de ressource du PLF 2025 pour la sous-action 04 progresse de 11 % en AE et de 9 % en CP par rapport à 2024 (134,67 M€ en AE et 134,90 M€ en CP).

Les principaux facteurs d'évolution concernent les OB :

- Prestations ministérielles (+12,68 M€ en AE et +9,80 M€ en CP) dont la subvention versée à l'IGeSA (+4,34 M€ en AE et +5,44 M€ en CP) et l'aide aux organismes de prestations sociales complémentaires - PSC (+3,42 M€ en AE et en CP) ;
- Prestations interministérielles (+1,4 M€ en AE et en CP pour la prime versée au titre de la restauration en milieu administratif).

OB « Action sociale - Prestations interministérielles » (7 M€ en AE et en CP : 5 % de l'enveloppe)

Cette OB ne concerne que la prestation de restauration dite prime ASA qui correspond à la participation du ministère des Armées aux frais de restauration de ses ressortissants. Elle a progressé de +25 %, soit +1,42 M€ par rapport à 2024.

OB « Action sociale - Prestations ministérielles » (137,92 M€ en AE et 135,33 M€ en CP, soit 92 % de l'enveloppe)

Cette opération comprend essentiellement la subvention versée à l'IGeSA (116,8 M€ en AE et en CP pour 2025, soit 85 % des crédits de l'OB).

La ressource prévisionnelle pour 2025 progresse de 10 % en AE (+12,68 M€) et de 8 % en CP (+9,87 M€) par rapport au PLF 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de :

- la subvention IGeSA (+4,34 M€ en AE et +5,44 M€ en CP) dont la progression est principalement destinée à financer le Plan Famille 2 (+2,6 M€), notamment l'augmentation de l'offre de garde de jeunes enfants, l'extension de la prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile, ainsi que diverses actions destinées à renforcer l'intégration des familles et leur lien avec les armées ;
- l'aide aux organismes de prestations complémentaires collectives (PSC) : +3,42 M€ en AE et en CP.

OB « Action sociale - Accompagnement RH en faveur du handicap » et « Actions RH pour l'insertion des personnes handicapées » (2,13 M€ en AE et en CP)

Ces deux OB réunies concernent l'aménagement des postes de travail, y compris les transports adaptés pour les agents handicapés, les actions de sensibilisation des acteurs en relation avec des personnes en situation de handicap, ainsi que les aides techniques et humaines en faveur des personnes handicapées dans leurs activités professionnelles. Elles progressent de +1,14 M€ en AE et en CP par rapport à 2024.

SOUS-ACTION

06.05 – Ressources humaines civiles

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action regroupe les crédits destinés à la politique de formation du personnel civil, au financement de l'apprentissage (frais pédagogiques) ainsi qu'au recrutement du personnel civil.

La dotation au titre du PLF 2025 s'élève à 40,04 M€ en AE et à 28,94 M€ en CP.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année concernent l'effort financier en faveur :

- de l'apprentissage ;
- des dispositions mises en place pour renforcer la notoriété de la marque employeur « Civils de la défense » ;
- de la formation métier du personnel civil, avec la création en 2025 d'une nouvelle activité « formation académie RH civiles » visant à renforcer l'offre et le parcours des formations du personnel civil de la défense.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

Les crédits de cette sous-action recouvrent essentiellement le financement des :

- frais pédagogiques des apprentis, recrutés suivant les cibles fixées par le Premier ministre (27,12 M€ en AE et 16,01 M€ en CP) ;
- formations initiales, continues et spécifiques du personnel civil du ministère des Armées (10,92 M€ en AE et en CP).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Communication et relation publique	1 999 998	1 999 998
OB	Formation et instruction	38 037 878	26 937 501
Total		40 037 876	28 937 499

La prévision de la ressource pour 2025 augmente de +19 % en AE (soit +6,35 M€) et de +10 % en CP (soit +2,74 M€) par rapport à la LFI 2024.

OB « Formation et instruction » (38,04 M€ en AE et 26,94 M€ en CP, respectivement 95 % et 93 % de l'enveloppe)

Cette OB comprend principalement les crédits de financement des coûts de formation des apprentis accueillis au sein du ministère. Elle recouvre également diverses actions de formation statutaire initiale et continue du personnel civil du ministère, comme la validation des acquis de l'expérience (VAE), le compte personnel de formation (CPF), les périodes de professionnalisation, les bilans de compétences, les formations liées au handicap, les préparations aux concours et examens professionnels et les formations des membres des comités sociaux.

La ressource prévisionnelle pour 2025 est en augmentation de 18 % en AE (+5,84 M€) et de 9 % en CP (+2,27 M€) par rapport à l'année antérieure. Cette augmentation s'explique par l'effort financier fait en faveur de l'apprentissage ainsi que la formation métier du personnel civil, avec notamment la création en 2025 de la nouvelle activité « formation académie RH civiles ».

OB « Communication et relations publiques » (2 M€ en AE et en CP)

Dans un contexte défavorable, marqué notamment par un déficit d'attractivité de la fonction publique, cette OB couvre le financement du plan d'attractivité mis en place par la DRH-MD depuis 2017 pour améliorer la visibilité du ministère des Armées en tant que recruteur de personnel civil.

Une enveloppe budgétaire dédiée à ce plan est allouée au SCN SRHC depuis la gestion 2024.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 6

TBF1t	AE				CP		CP		CP	
OS	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	223 134 618	-	38 439	-	223 173 057	209 447 777	-	38 439	-	209 486 216
Total	223 134 618	-	38 439	-	223 173 057	209 447 777	-	38 439	-	209 486 216

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements						Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027		

ACTION (0,3 %)

08 - Politique culturelle et éducative

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	75 947 624	75 211 504	0	0
Dépenses de fonctionnement	42 261 566	42 261 566	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 904 136	7 904 136	0	0
Subventions pour charges de service public	34 357 430	34 357 430	0	0
Dépenses d'investissement	32 586 058	31 849 938	0	0
Subventions pour charges d'investissement	32 586 058	31 849 938	0	0
Dépenses d'intervention	1 100 000	1 100 000	0	0
Transferts aux ménages	500 000	500 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	600 000	600 000	0	0
Total	75 947 624	75 211 504	0	0

CONTENU DE L'ACTION

Cette action retrace les financements accordés à la politique culturelle du ministère des Armées qui consiste à conserver et à rendre accessible au plus grand nombre un riche patrimoine, illustrant les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire, et dont l'importance place le ministère des armées au rang de deuxième acteur culturel de l'État. Elle contribue ainsi au renforcement du lien armées-Nation, ainsi qu'au soutien de la vocation et de l'engagement des militaires.

Le budget qu'elle mobilise est principalement consacré au soutien et à l'investissement au profit des musées nationaux d'histoire militaire (musée de l'Armée, musée de l'Air et de l'Espace, musée national de la Marine) et du service historique de la défense (SHD). Il finance également des actions récurrentes de promotion du patrimoine culturel militaire à travers différents vecteurs, notamment l'édition d'ouvrages et de revues, la production et la diffusion de documentaires audiovisuels, l'organisation d'expositions et de colloques ou, encore, le soutien à la recherche historique.

SOUS-ACTION

08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action finance les moyens consacrés à la politique muséale et à la politique de valorisation du patrimoine de défense auprès du grand public.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année concernent :

- la poursuite de programmes pluriannuels d'investissement dans les trois musées sous tutelle du ministère des Armées :
- au musée de l'Armée, la préparation des opérations de réaménagement des réserves de Satory dans le cadre de la phase 2 du projet MINERVE ;
- au musée national de la Marine, le lancement de la réhabilitation des sites de Rochefort et les travaux liés à la création d'un parcours muséographique harmonisé à Port-Louis avec le musée de la compagnie des Indes ;
- au musée de l'Air et de l'Espace : le projet NAVACA visant à valoriser la tour de contrôle en y proposant un parcours consacré à la navigation aérienne et au contrôle aérien et le projet ASTREOS destiné à construire une salle d'exposition permanente intégrant la visite d'un Airbus ;
- le maintien en condition des systèmes de gestion et d'information des archives et des bibliothèques (Archipel pour les archives, Clade pour les bibliothèques) ;
- la numérisation d'archives ;
- la promotion d'actions culturelles variées (soutien à l'édition, à la création artistique, à la production audiovisuelle, à l'organisation de festivals et salons) ;
- le financement de la recherche historique (allocations doctorales, prix d'histoire militaire, allocations de recherche).

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS SPECIFIQUES

1. DESCRIPTION

Les dépenses de l'OS FAS comprennent les subventions pour charges de service public (SCSP), les subventions pour charges d'investissement attribuées aux trois musées nationaux (musée de l'Armée, musée national de la Marine, musée de l'Air et de l'Espace) et les dépenses de fonctionnement et d'intervention destinées à la politique de valorisation du patrimoine des armées.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Patrimoine et actions culturelles	2 600 000	2 600 000
OB	Subventions et transferts	68 043 488	67 307 368
	Total	70 643 488	69 907 368

Les crédits de l'OS FAS s'élèvent à 70,6 M€ AE et à 69,9 M€ en CP en 2025 contre 67,2 M€ en AE et à 73,2 M€ en CP en LFI 2024, soit une augmentation de 3,5 M€ en AE (+5,2 %) et une diminution de 3,3 M€ en CP (-4,5 %). Ces évolutions sont principalement liées au versement des subventions pour charges d'investissement des trois musées nationaux et permettent de poursuivre leurs programmes de rénovation. Ces crédits visent également à mettre en œuvre une politique de soutien aux actions culturelles.

Dans le détail, l'OB « subventions et transferts » d'un montant de 68,0 M€ AE et 67,3 M€ CP comprend principalement :

- les subventions versées aux associations, fondations et à la recherche historique soit 1,1 M€ en AE et en CP ;
- les subventions pour charges de service public attribuées aux trois musées dotés du statut d'établissement public à caractère administratif (34,4 M€ en AE et en CP contre 34,1 M€ en 2024), qui couvrent les dépenses de rémunérations et de fonctionnement de ces établissements ;
- les subventions pour charges d'investissement (32,6 M€ en AE et 31,8 M€ en CP contre 29,4 M€ en AE et 35,4 M€ en CP en 2024), qui ont principalement pour vocation le financement de constructions et de rénovations significatives :
- les aménagements de nouveaux espaces de réserve pour le musée de l'Armée dans le cadre de la phase 2 du projet MINERVE pour accueillir à terme à l'Hôtel national des Invalides de nouvelles salles consacrées à la décolonisation et à l'actualité des opérations extérieures ;
- les travaux architecturaux et muséographiques des sites de Rochefort (Hôtel de Cheusses et Amblimont, ancienne école de médecine navale – Charente-Maritime) et poursuite de l'aménagement d'un parcours muséographique commun sur le site de la citadelle de Port-Louis avec le musée de la compagnie des Indes (Morbihan) ;
- les travaux de maintien à niveau des espaces, de préservation et de modernisation de la présentation des collections du musée de l'Air et de l'Espace : construction d'espaces d'exposition permanente dédiée à l'aviation civile, commerciale, légère et sportive depuis 1945, temporaire et d'animation (Planétarium) et visite de nouveaux avions.

Les crédits de l'OB « patrimoine et actions culturelles » (2,6 M€ en AE et en CP) financent les actions culturelles telles que des expositions, des colloques, des concerts, le soutien à des œuvres artistiques, à des ouvrages historiques et des journées d'études. Sont également financées des campagnes de numérisation et de rétro-catalogage des bibliothèques.

SOUS-ACTION

08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action recouvre les dépenses du service historique de la Défense (SHD) qui a pour mission la collecte, la conservation, la communication au public, l'étude et la valorisation des archives historiques du ministère des Armées et la gestion de la symbolique de défense.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année découlent prioritairement de la mise en œuvre du projet scientifique, culturel et éducatif 2024-2027 du service historique de la Défense qui se décline selon 4 axes :

- renforcer le modèle singulier du SHD dans la diversité de ses missions et de ses implantations ;
- renforcer la maîtrise du SHD sur ses fonds et collections ;
- mieux répondre aux besoins et aux attentes des publics ;
- contribuer à l'écriture et au rayonnement de l'histoire militaire.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

Les dépenses de l'OS FAS comprennent :

- un budget « cœur de métier » destiné à la conservation des archives et des collections de symbolique, ainsi qu'à leur valorisation, notamment par la publication d'ouvrages et la réalisation d'expositions ;
- un budget de fonctionnement courant.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	119 229	119 229
OB	Déplacements et transports	90 000	90 000
OB	Formation et instruction	95 000	95 000
OB	Patrimoine et actions culturelles	4 999 907	4 999 907
Total		5 304 136	5 304 136

TBF1t	AE					CP					
	OS	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques		42 261 566	32 586 058	1 100 000	-	75 947 624	42 261 566	31 849 938	1 100 000	-	75 211 504
Total		42 261 566	32 586 058	1 100 000	-	75 947 624	42 261 566	31 849 938	1 100 000	-	75 211 504

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
Fonctionnement et activités spécifiques	18 889 975			13 124 219	5 765 756	-	-	-	18 889 975
		73 003 527		66 534 590	6 468 937	-	-	-	73 003 527
			75 947 624		62 976 811	12 970 813	-	-	75 947 624
Total	18 889 975	73 003 527	75 947 624	79 658 809	75 211 504	12 970 813	-	-	167 841 126
	Somme Eng.		167 841 126	Somme des paiements					167 841 126

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires est la suivante :

TBF1n Niveau	Description	AE	CP
OB	Patrimoine et actions culturelles	-	-
OB	Subventions et transferts	-	-
	Total	-	-

ACTION (0,0 %)**10 - Restructurations**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	3 521 656	8 948 728	0	0
Dépenses de fonctionnement	795 083	795 083	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	795 083	795 083	0	0
Dépenses d'investissement	900 000	3 261 104	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	900 000	3 261 104	0	0
Dépenses d'intervention	1 826 573	4 892 541	0	0
Transferts aux entreprises	0	152 000	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	1 826 573	4 740 541	0	0
Total	3 521 656	8 948 728	0	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 10 concerne les mesures d'accompagnement (hors titre 2) des restructurations résultant des réformes du ministère des armées. La politique d'accompagnement se traduit par trois types de mesures : l'accompagnement social, l'accompagnement économique et la mise en œuvre du plan de stationnement.

Accompagnement social des restructurations

Cet accompagnement social en faveur du personnel civil et militaire se traduit par des aides à la mobilité dans le cadre des restructurations, des crédits de formation destinées à la reconversion du personnel civil de la défense en situation de réorientation professionnelle et de reconversion du personnel militaire.

Accompagnement économique des restructurations

Cet accompagnement se traduit par un soutien économique aux territoires affectés par une restructuration, grâce aux crédits dédiés du Fonds pour les restructurations de la défense (FRED). Cette intervention s'effectue dans les zones d'emploi qui subissent une diminution significative de l'activité militaire ou industrielle de défense. Les crédits ainsi mobilisés ont vocation à aider les collectivités locales à reconvertir les emprises libérées par le ministère et à favoriser le développement d'activités nouvelles. De cette façon, l'impact économique sur ces zones est atténué.

Mise en œuvre d'un nouveau plan de stationnement

Cette mise en œuvre mobilise les crédits de la politique immobilière gérés par la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE). L'objectif poursuivi consiste à réaliser l'adéquation du parc immobilier aux besoins du ministère. Ces crédits sont désormais regroupés dans une opération budgétaire unique intitulée « Restructurer les sites ».

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Depuis 2020, les restructurations ne sont plus accompagnées par des dispositifs spécifiques prévus en loi de programmation militaire (contrats de redynamisation de site de défense), mais par des dispositifs de droit commun. La suppression de ce dispositif n'a néanmoins pas d'impact sur les contrats en cours, qui se poursuivent de manière nominale.

L'année 2025 devrait être marquée par le dernier engagement sur le contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) de Polynésie Française.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

L'opération stratégique (OS) « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS) comprend les crédits relatifs aux volets social et économique de l'accompagnement des restructurations. Les formations liées aux restructurations dépendent du nombre de réorganisations intervenues au sein du ministère des Armées, ainsi que du volume d'agents impactés qui peuvent bénéficier de ces formations.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Accompagnement de la réorientation professionnelle	9 983	9 983
OB	Accompagnement de la reconversion	-	-
OB	Action sociale - Prestations ministérielles	480 000	480 000
OB	Formation et instruction	270 000	270 000
	<i>dont formations liées aux restructurations</i>	270 000	270 000
	<i>dont formations réorientation pro vers secteur privé</i>	-	-
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	35 100	35 100
OB	Accompagnement des restructurations	1 826 573	4 892 541
Total		2 621 656	5 687 624

L'OB « **Action sociale - Prestations ministérielles** » recouvre les aides financières pouvant être accordées aux personnels affectés par une restructuration. Ces aides sont délivrées par le réseau social et payées par l'institut de gestion sociale des armées (IGeSA), relais privilégié de la mise en œuvre de la politique sociale du ministère des armées.

Cette OB affiche une prévision de ressource de 480 k€ en AE/CP. Le montant est identique à la LFI 2024.

L'OB « **Formation et instruction** » regroupe les crédits destinés au financement de la formation et de la réorientation du personnel civil, dont l'entité d'emploi est touchée par une mesure de restructuration. La prévision de ressource en AE/CP au titre du PLF 2025 reste conforme à la LFI 2024 (respectivement 270 k€ contre 267 k€).

L'OB « **Accompagnement des restructurations** » comprend les crédits relatifs à l'accompagnement économique correspondant aux subventions du FRED (1,8 M€ en AE et 4,9 M€ en CP). La consommation prévisionnelle de crédits baisse de 3,6 M€ en AE et de 0,2 M€ en CP par rapport à la LFI 2024. La diminution des contrats vivants explique la baisse des AE qui ne concerneront en 2025 que le dernier contrat vivant pour la Polynésie française. La baisse en CP s'explique par les paiements restants sur les contrats vivants et clos relatifs au CRSD (Polynésie française et Châteaudun 2).

Le tableau ci-dessous présente la situation des 64 contrats au 1^{er} août 2024.

	LPM 2008-2014	LPM 2014-2019	
<i>Situation du contrat</i>			
<i>a. Contrats soldés (dette de l'État éteinte) :</i>	45	0	LPM 2008-2014 : CDE de Commercy ; CRSD de Givet, d'Arras, Barcelonnette, Bourg-Saint-Maurice, Caen, Provins-Sourdun, Briçon, La Rochelle, Laval, Martinique, Langres, Châteauroux, Metz, Joigny, Dieuze, Guéret, Cambrai et de Reims ; PLR de la Creuse, de la Dordogne, des Landes, de Moselle, de la Manche, de la Meuse, du Nord, d'Ille-et-Vilaine, de Meurthe et Moselle, du Rhône, de la Gironde, de la Loire-Atlantique, de Haute-Garonne, du Finistère, d'Eure-et-Loir, du Gard, de l'Yonne, du Haut-Rhin, de l'Hérault, du Maine-et-Loire, de la Réunion, de la Marne, des Yvelines et de la Guadeloupe et de l'Oise (Compiègne et Senlis). PLR du Tarn et Garonne (non signé, préfinancement seulement)
<i>b. Contrats clos (AE consommées et crédits de paiement en cours de consommation) :</i>	12	5	LPM 2008-2014 : CRSD de Brétigny-sur-Orge, Châteaudun 1, Laon-Couvron, Limoges, Luxeuil-les-Bains, Noyon, Varennes-sur-Allier et Vernon ; PLR des Bouches-du-Rhône, de la Nièvre (Château-Chinon et Fourchambault), et du Val d'Oise ; LPM 2014-2019 : CRSD et CAR de Châlons-en-Champagne, CRSD de Creil, Dijon et Drachenbronn.
<i>c. Contrats vivants (générant de nouveaux engagements) :</i>	1	1	LPM 2008-2014 : CRSD de Polynésie française (*) ; LPM 2014-2019 : CRSD de Châteaudun 2 (**).
<i>Stock de contrats signés gérés :</i>	58	6	

(*) Le CRSD de la Polynésie française est prolongé jusqu'en 2026

(**) Le CRSD de Châteaudun 2 a été prolongé d'un an et sera clos le 30 décembre 2024

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRASTRUCTURE DE DEFENSE

1. DESCRIPTION

Les crédits sont destinés à la réalisation du plan de stationnement des forces issu des réformes de 2008 (REORG1) et de la LPM 2014-2019 (REORG 2). Ils permettent le financement des opérations de restructuration (adaptation, densification) des sites conservés, de gardiennage des sites libérés et de préparation de la cession des sites devenus inutiles aux besoins des armées.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
ACT	Réaliser dép. pour valorisation des sites à céder	900 000		900 000	3 261 104
	Total	900 000	-	900 000	3 261 104

L'OB « **Restructuration des sites** » est dotée de 0,9 M€ en AE et de 3,3 M€ en CP. Elle connaît une baisse de -3,8 M€ en AE. Les AE prévues financeront des prestations intellectuelles (estimations, conseil juridique) liées à l'accompagnement des cessions immobilières.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 10

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	795 083	-	1 826 573	-	2 621 656	795 083	-	4 892 541	-	5 687 624
Infrastructure de défense	-	900 000	-	-	900 000	-	3 261 104	-	-	3 261 104
Total	795 083	900 000	1 826 573	-	3 521 656	795 083	3 261 104	4 892 541	-	8 948 728

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	18 580 999			2 557 276	2 580 852	3 077 728	2 000 000	8 365 143	18 580 999
		6 173 026		3 387 289	2 064 700	731 020			6 183 009
			2 621 656		1 543 596	473 828	52 978	541 271	2 611 673
Infrastructure de défense	11 398 162			6 538 092	300 104	4 559 391	-	575	11 398 162
		5 652 720		847 908	2 826 000	1 413 000	396 000	169 812	5 652 720
			900 000		135 000	450 000	225 000	90 000	900 000
Total	29 979 161	11 825 746	3 521 656	13 330 565	9 450 252	10 704 967	2 673 978	9 166 801	45 326 563
	Somme Eng.		45 326 563	Somme des paiements					45 326 563

ACTION (1,5 %)**11 – Pilotage, soutien et communication**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	370 780 416	400 200 328	0	0
Dépenses de fonctionnement	355 325 358	359 502 688	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	258 205 444	262 382 774	0	0
Subventions pour charges de service public	97 119 914	97 119 914	0	0
Dépenses d'investissement	15 455 058	40 697 640	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	8 640 058	35 697 040	0	0
Subventions pour charges d'investissement	6 815 000	5 000 600	0	0
Total	370 780 416	400 200 328	0	0

CONTENU DE L'ACTION

Les crédits de l'action 11 permettent de verser des subventions à quatre opérateurs : le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Ces crédits servent aussi à financer le contrat de partenariat public privé (PPP) Balard, à solder les contentieux non contractuels et de réparation de l'ensemble du ministère des Armées. Ils couvrent les dépenses de communication du ministère ainsi que celles des entités d'administration centrale du Secrétariat général pour l'administration (SGA) et d'autres dépenses en matière de soutien et de fonctionnement.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures pour l'année 2025 concernent la mise en œuvre des programmes d'investissement des opérateurs, financés par les subventions pour charges d'investissement. Ainsi, le programme 212 poursuit le financement de travaux d'infrastructure de l'ECPAD et soutient le développement des projets dédiés à la conservation et à la valorisation des archives de cet établissement public. Le SHOM poursuit également son programme d'investissement en infrastructure. A ce titre plusieurs opérations majeures débiteront en 2025 comme la construction d'un laboratoire de métrologie.

L'année 2025 est aussi marquée par le transfert de la Direction de l'expertise nucléaire de défense (DEND), un des pôles de l'IRSN, vers le ministère des armées. Ce transfert est réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire qui conduit à une fusion entre l'IRSN et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). En conséquence, les effectifs de la DEND sont transférés vers le CEA pour un total de 131 ETPT, soit un transfert de crédit de +13,9 M€.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

Les dépenses de fonctionnement regroupent les crédits liés aux engagements contractuels du ministère, à la condition du personnel et aux frais généraux.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Déplacements et transport	2 877 996	2 877 996
OB	Soutien cœur de métier des organismes extérieurs de la DRH-MD	780 000	780 000
OB	Communication et relations publiques	2 039 000	2 039 000
OB	Fonctionnement courant	175 038 292	207 872 604
ACT	Prestations intellectuelles	533 441	533 441
OB	Soutien courant des structures	125 970	125 970
OB	Alimentation	-	-
OB	Communication institutionnelle	4 285 236	4 285 236
OB	Documentation	1 400 382	1 400 382
OB	Formation et instruction	233 830	233 830
OB	Compensatrice ferroviaire	49 373 736	49 373 736
OB	Mobilité des personnels	-	-
OB	Subventions et transferts	99 984 914	98 170 514
OB	Dépenses de contentieux dont frais de justice	25 873 644	24 273 644
ACT	Prestations de conseil	3 783 975	3 783 975
Total		366 330 416	395 750 328

Les crédits de l'OB « **Déplacements et transport** » augmentent de 21 % en AE et en CP afin de tenir compte de la hausse des frais de déplacement engagés par les agents. De plus, l'enveloppe a été ajustée au regard du nombre croissant de déplacements professionnels observé depuis 2023.

L'OB « **Communication et relations publiques** » englobe les dépenses relatives aux frais de communication, de documentation et de relations publiques. Les crédits de cette OB progressent légèrement pour s'élever à 2,0 M€ en AE et en CP, en raison de l'augmentation du nombre et du rythme des séminaires organisés.

L'OB « **Fonctionnement courant** » regroupe notamment les dépenses au profit du PPP Balard (règlement des redevances forfaitaires, poursuite des travaux de sécurisation du site et divers travaux d'adaptation réalisés par le titulaire OPALE), la mise à disposition d'un détachement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) sur le site de Balard, les gratifications d'étudiants stagiaires et les intérimaires des entités du SGA. En AE, les crédits de l'OB augmentent de 0,5 M€ en raison du rattachement au programme 212 HT2 des dépenses de soutien de proximité nécessaires au fonctionnement du SGA. En CP, la hausse de 3,5 % (+7,1 M€) intègre le transfert des dépenses de soutien précité et permet de financer la finalisation des dernières opérations de sûreté du site engagées antérieurement.

L'activité « **Prestations de conseil** » porte les dépenses relatives aux prestations de conseil qui font l'objet d'un suivi ministériel et interministériel, facilité par la création d'une activité dédiée en 2024. L'enveloppe de crédits attribués au PLF 25 (3,8 M€) reste stable par rapport à la LFI 2024 (3,8 M€).

L'OB « **Communication institutionnelle** » s'élève à 4,3 M€ en AE et CP, soit +3 % en AE et +14 % en CP par rapport à la LFI 2024 afin de financer :

- la réalisation des revues institutionnelles de la défense ainsi que les dépenses associées ;
- la présence du ministère des Armées aux différents salons soutenant l'industrie de défense. L'augmentation de +3 % en AE est liée à la présence de la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOd) au Salon du Bourget plus onéreux que celui d'Eurosatory auquel la DICOd a participé en 2024 ;
- la réalisation de sondages permettant d'évaluer la perception par les citoyens de leur armée et des enjeux de défense ;
- la réalisation de prestations audiovisuelles et photographiques, dont le « Journal de la Défense » diffusé sur la Chaîne parlementaire, et la captation d'images, notamment à l'occasion des cérémonies militaires et des commémorations ;
- la migration du site statique de l'ancien site internet ministériel vers un nouveau système d'information (C3NP).

L'OB « **Documentation** » s'élève à 1,4 M€ en AE et en CP. L'enveloppe reste stable par rapport au PLF 2024. Elle permet à la DICOd de s'abonner à des agences de presse, à des outils de veille médiatique et à des périodiques, nécessaires à son activité relative à la veille, l'analyse des médias et des réseaux sociaux, au profit du cabinet du ministre et des hautes autorités du ministère, mais aussi de bénéficiaires extérieurs (présidence de la République, Parlement ...).

L'OB « **Compensatrice ferroviaire** » porte la dépense relative à l'indemnité compensatrice ferroviaire payée aux sociétés de transport en contrepartie des réductions négociées pour les militaires. Elle diminue de 1 % (-0,6 M€) en AE et en CP par rapport à la LFI 2024 suite à la reprise partielle de la gestion de l'indemnité compensatrice ferroviaire par les collectivités territoriales.

L'OB « **Subventions et transferts** » augmente de 17 % en AE (+14,3 M€) et de 21 % en CP (+17,0 M€) en raison principalement du transfert de la DEND vers le CEA à compter du 1^{er} janvier 2025. En conséquence, la subvention versée à cet opérateur augmente +16,4 M€ en AE et en CP. La hausse en AE est partiellement compensée par une baisse de la demande d'AE sur la SCI versée au SHOM.

L'OB « **Dépenses de contentieux dont frais de justice** » diminue de 17 % en AE et en CP (-5,1 M€) afin de tenir compte du ralentissement des dépenses liées au guichet amiante.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : DISSUASION

1. DESCRIPTION

L'opération stratégique « Dissuasion » comprend les crédits des études effectuées par des experts indépendants et par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), à la demande et au profit du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND), conformément à l'article R*1333-67-8 du code de la défense.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Subventions de fonctionnement	4 450 000	4 450 000
OB	Études du DSND	-	-
Total		4 450 000	4 450 000

L'OB « **Subventions de fonctionnement** » s'élève à 4,5 M€ au PLF 2025 restant stable par rapport à 2024.

L'OB « **Études du DSND** » n'est pas dotée au PLF 2025 soit une baisse de -0,4 M€. Ces crédits ont été transférés en partie sur l'OB « Subventions et transfert » de l'OS « FAS » du programme 212 HT2 et sur l'OS « Dissuasion » du programme 178.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 11

OS	AE				Total	CP				Total
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7		Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	
Fonctionnement et activités spécifiques	350 875 358	15 455 058	-	-	366 330 416	355 052 688	40 697 640	-	-	395 750 328
Dissuasion	4 450 000	-	-	-	4 450 000	4 450 000	-	-	-	4 450 000
Total	355 325 358	15 455 058	-	-	370 780 416	359 502 688	40 697 640	-	-	400 200 328

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
Fonctionnement et activités spécifiques	841 452 361			78 517 311	38 237 873	736 056	-	723 961 121	841 452 361
		395 377 735		297 999 960	53 691 889	6 436 613	157 273	37 092 000	395 377 735
			366 330 416	-	307 429 924	54 118 058	3 886 270	896 164	366 330 416
Dissuasion	-			-	-	-	-	-	-
		4 790 000		4 790 000	-	-	-	-	4 790 000
			4 450 000		4 450 000	-	-	-	4 450 000
Total	841 452 361	400 167 735	370 780 416	381 307 271	403 809 686	61 290 727	4 043 543	761 949 285	1 612 400 512
	Somme Eng.		1 612 400 512				Somme des paiements	1 612 400 512	

ACTION (3,0 %)

50 - Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	735 513 728	735 513 728	0	0
Dépenses de personnel	735 513 728	735 513 728	0	0
Rémunérations d'activité	473 497 199	473 497 199	0	0
Cotisations et contributions sociales	255 501 934	255 501 934	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	6 514 595	6 514 595	0	0
Total	735 513 728	735 513 728	0	0

ACTION (0,1 %)

51 - Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	28 795 217	28 795 217	0	0
Dépenses de personnel	28 795 217	28 795 217	0	0
Rémunérations d'activité	17 394 358	17 394 358	0	0
Cotisations et contributions sociales	11 278 771	11 278 771	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	122 088	122 088	0	0
Total	28 795 217	28 795 217	0	0

ACTION (0,3 %)

52 - Relations internationales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	79 167 523	79 167 523	0	0
Dépenses de personnel	79 167 523	79 167 523	0	0
Rémunérations d'activité	55 366 462	55 366 462	0	0
Cotisations et contributions sociales	23 626 335	23 626 335	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	174 726	174 726	0	0
Total	79 167 523	79 167 523	0	0

ACTION (9,8 %)

53 - Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	2 422 549 057	2 422 549 057	0	0
Dépenses de personnel	2 422 549 057	2 422 549 057	0	0
Rémunérations d'activité	637 910 203	637 910 203	0	0
Cotisations et contributions sociales	1 779 723 580	1 779 723 580	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	4 915 274	4 915 274	0	0
Total	2 422 549 057	2 422 549 057	0	0

ACTION (6,0 %)

54 - Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	1 478 342 779	1 478 342 779	0	0
Dépenses de personnel	1 478 342 779	1 478 342 779	0	0
Rémunérations d'activité	865 583 646	865 583 646	0	0
Cotisations et contributions sociales	605 900 411	605 900 411	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	6 858 722	6 858 722	0	0
Total	1 478 342 779	1 478 342 779	0	0

ACTION (32,9 %)

55 - Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	8 143 190 661	8 143 190 661	920 000	920 000
Dépenses de personnel	8 143 190 661	8 143 190 661	920 000	920 000
Rémunérations d'activité	4 242 511 504	4 242 511 504	920 000	920 000
Cotisations et contributions sociales	3 852 167 970	3 852 167 970	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	48 511 187	48 511 187	0	0
Total	8 143 190 661	8 143 190 661	920 000	920 000

ACTION (11,7 %)

56 - Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	2 904 632 437	2 904 632 437	0	0
Dépenses de personnel	2 904 632 437	2 904 632 437	0	0
Rémunérations d'activité	1 551 904 656	1 551 904 656	0	0
Cotisations et contributions sociales	1 336 386 045	1 336 386 045	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	16 341 736	16 341 736	0	0
Total	2 904 632 437	2 904 632 437	0	0

ACTION (11,6 %)

57 - Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	2 865 874 414	2 865 874 414	0	0
Dépenses de personnel	2 865 874 414	2 865 874 414	0	0
Rémunérations d'activité	1 522 393 662	1 522 393 662	0	0
Cotisations et contributions sociales	1 327 572 243	1 327 572 243	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	15 908 509	15 908 509	0	0
Total	2 865 874 414	2 865 874 414	0	0

ACTION (11,5 %)

58 - Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	2 850 744 976	2 850 744 976	258 563 933	258 563 933
Dépenses de personnel	2 850 744 976	2 850 744 976	258 563 933	258 563 933
Rémunérations d'activité	1 485 332 326	1 485 332 326	258 563 933	258 563 933
Cotisations et contributions sociales	1 346 911 137	1 346 911 137	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	18 501 513	18 501 513	0	0
Total	2 850 744 976	2 850 744 976	258 563 933	258 563 933

ACTION (0,6 %)

59 - Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	150 000 000	150 000 000	0	0
Dépenses de personnel	150 000 000	150 000 000	0	0
Rémunérations d'activité	149 850 000	149 850 000	0	0
Cotisations et contributions sociales	150 000	150 000	0	0
Total	150 000 000	150 000 000	0	0

ACTION (2,0 %)

60 - Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	507 157 098	507 157 098	0	0
Dépenses de personnel	507 157 098	507 157 098	0	0
Rémunérations d'activité	299 910 339	299 910 339	0	0
Cotisations et contributions sociales	204 241 196	204 241 196	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	3 005 563	3 005 563	0	0
Total	507 157 098	507 157 098	0	0

ACTION (1,2 %)

61 - Action sociale, chômage et pensions

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	300 032 382	300 032 382	0	0
Dépenses de personnel	300 032 382	300 032 382	0	0
Cotisations et contributions sociales	33 000 000	33 000 000	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	267 032 382	267 032 382	0	0
Total	300 032 382	300 032 382	0	0

ACTION (0,2 %)

62 - Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	43 093 544	43 093 544	0	0
Dépenses de personnel	43 093 544	43 093 544	0	0
Rémunérations d'activité	26 236 878	26 236 878	0	0
Cotisations et contributions sociales	16 573 015	16 573 015	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	283 651	283 651	0	0
Total	43 093 544	43 093 544	0	0

ACTION (0,2 %)

63 - Restructurations - RH

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	37 486 364	37 486 364	0	0
Dépenses de personnel	37 486 364	37 486 364	0	0
Rémunérations d'activité	34 621 533	34 621 533	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	2 864 831	2 864 831	0	0
Total	37 486 364	37 486 364	0	0

ACTION (1,6 %)**64 - Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	407 044 810	407 044 810	0	0
Dépenses de personnel	407 044 810	407 044 810	0	0
Rémunérations d'activité	250 129 212	250 129 212	0	0
Cotisations et contributions sociales	154 501 108	154 501 108	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	2 414 490	2 414 490	0	0
Total	407 044 810	407 044 810	0	0

ACTION (0,5 %)**65 - Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	123 069 949	123 069 949	0	0
Dépenses de personnel	123 069 949	123 069 949	0	0
Rémunérations d'activité	69 265 375	69 265 375	0	0
Cotisations et contributions sociales	52 512 189	52 512 189	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 292 385	1 292 385	0	0
Total	123 069 949	123 069 949	0	0

ACTION (0,2 %)**66 - Rayonnement et contribution extérieure**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	45 153 378	45 153 378	0	0
Dépenses de personnel	45 153 378	45 153 378	0	0
Rémunérations d'activité	24 380 008	24 380 008	0	0
Cotisations et contributions sociales	20 495 433	20 495 433	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	277 937	277 937	0	0
Total	45 153 378	45 153 378	0	0

ACTION (0,4 %)

67 - Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	104 696 390	104 696 390	0	0
Dépenses de personnel	104 696 390	104 696 390	0	0
Rémunérations d'activité	62 379 236	62 379 236	0	0
Cotisations et contributions sociales	41 841 417	41 841 417	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	475 737	475 737	0	0
Total	104 696 390	104 696 390	0	0

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (P212)	24 872 370	23 952 370	24 796 100	22 756 100
Subvention pour charges de service public	21 252 370	21 252 370	21 296 100	21 296 100
Subvention pour charges d'investissement	3 620 000	2 700 000	3 500 000	1 460 000
Musée de l'air et de l'espace (P212)	23 950 527	23 950 527	21 969 516	21 233 396
Subvention pour charges de service public	11 444 469	11 444 469	11 413 458	11 413 458
Subvention pour charges d'investissement	12 506 058	12 506 058	10 556 058	9 819 938
Musée de l'armée (P212)	14 088 998	19 638 998	23 904 623	23 904 623
Subvention pour charges de service public	10 341 498	10 341 498	11 404 373	11 404 373
Subvention pour charges d'investissement	3 747 500	9 297 500	12 500 250	12 500 250
Musée national de la marine (P212)	25 400 767	25 893 262	21 069 349	21 069 349
Subvention pour charges de service public	12 273 767	12 273 767	11 539 599	11 539 599
Subvention pour charges d'investissement	13 127 000	13 619 495	9 529 750	9 529 750
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	52 050 041	48 433 777	49 945 707	50 171 307
Subvention pour charges de service public	46 079 041	46 079 041	46 630 707	46 630 707
Subvention pour charges d'investissement	5 971 000	2 354 736	3 315 000	3 540 600
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	8 254 000	8 254 000	24 743 107	24 743 107
Subvention pour charges de service public	8 254 000	8 254 000	24 743 107	24 743 107
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)	4 390 000	4 390 000	0	0
Subvention pour charges de service public	4 390 000	4 390 000	0	0
Total	153 006 703	154 512 934	166 428 402	163 877 882
Total des subventions pour charges de service public	114 035 145	114 035 145	127 027 344	127 027 344
Total des subventions pour charges d'investissement	38 971 558	40 477 789	39 401 058	36 850 538

En conséquence de la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire, l'IRSN disparaît au 1^{er} janvier 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2024				PLF 2025					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
ECPAD - Etablissement de communication et de production			257	6	6			257	6	6

Intitulé de l'opérateur	LFI 2024						PLF 2025						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
audiovisuelle de la défense													
Musée de l'air et de l'espace			104	7	5			104	7	7			
Musée de l'armée		2	168	33	7			3	168	10	10		
Musée national de la marine			120	2					120	10	7	2	
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine			505	51		10			505	60		14	
Total ETPT		2	1 154	99	12	16		3	1 154	93	24	22	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	1 154
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	1 154
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2024 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2024 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2024 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « Jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense

Missions

Placé sous la tutelle de la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd), l'ECPAD, situé au fort d'Ivry-sur-Seine, a pour missions principales (articles R.3415-2 et suivants du code de la défense) :

- de concevoir, développer et réaliser les captations et produits photographiques, audiovisuels et multimédias intéressant la défense en vue de leur communication, de leur valorisation et de leur exploitation ;
- d'assurer pour le compte de l'État les missions d'un service public d'archives telles que définies à l'article R. 212-4-1 du code du patrimoine pour les fonds d'archives audiovisuelles, photographiques et multimédias produits par les services, organismes ou établissements relevant du ministère de la défense, ou reçus par lui à titre de dons, datations en paiement, legs, achats ou dépôts. À ce titre, l'ECPAD contribue à la connaissance, la diffusion, la valorisation scientifique, culturelle et commerciale des fonds d'archives qu'il conserve et favorise par tous moyens l'élargissement des publics y accédant ;
- de concevoir, organiser et assurer, dans son domaine de compétence, des formations professionnelles spécifiques aux métiers de l'image et aux actions de communication en faveur du personnel relevant du ministre de la défense ou au profit de personnes publiques ou privées dont l'action présente un intérêt pour la défense ;
- d'assurer la réalisation, la diffusion, la gestion et la promotion de publications périodiques, d'ouvrages et de supports de communication intéressant la défense, au profit d'organismes du ministère de la défense ou d'autres organismes publics ou privés.

Gouvernance et pilotage stratégique

Dans le cadre du pilotage stratégique des opérateurs, les objectifs de l'établissement sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 qui a été signé le 5 octobre 2021 et son avenant signé le 25 juin 2024. Il est construit autour de thématiques stratégiques transverses, communes à l'ensemble des pôles d'activité de l'établissement :

- axe 1 : affirmer le rôle et les métiers de l'ECPAD au sein du ministère des Armées.
- axe 2 : rénover et innover dans les cœurs de métier.
- axe 3 : poursuivre la modernisation du soutien et la recherche d'efficience dans la gestion de l'établissement.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2021-2025 a été approuvé en conseil d'administration du 30 juin 2022.

Perspectives 2025

L'année 2025 sera marquée par la première année d'exécution de la prestation de récolement des collections et la réception des travaux de rénovation du bâtiment « vie ». L'établissement continuera ses travaux d'infrastructure liés à la stratégie d'intervention du SPSI (préservation des bâtiments, entretiens divers, mise en conformité des bâtiments...).

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2025.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	24 872	23 952	24 796	22 756
Subvention pour charges de service public	21 252	21 252	21 296	21 296
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	3 620	2 700	3 500	1 460
Total	24 872	23 952	24 796	22 756
Subvention pour charges de service public	21 252	21 252	21 296	21 296
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	3 620	2 700	3 500	1 460

La subvention pour charges de service public (SCSP) couvre la totalité des dépenses de personnel de l'établissement et une partie des dépenses de fonctionnement. Elle est quasi-stable par rapport à la LFI 2024 (+0,2 %) et s'élève à 21 296 100 € pour 2025.

En lien avec les enjeux stratégiques de l'établissement, la subvention pour charges d'investissement (SCI) programmée en 2025 s'élève à 3 500 000 € en AE et 1 460 000 € en CP. Elle est destinée à contribuer au financement des travaux d'infrastructure prévus dans le cadre du SPSI et des investissements de la plateforme ImagesDéfense.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024	PLF 2025
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	263	263
– sous plafond	257	257
– hors plafond	6	6
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	6	6
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Au titre de 2025, l'établissement prévoit de rémunérer 257 ETPT dans le respect de son plafond d'emplois et 6 apprentis hors plafond.

OPÉRATEUR

Musée de l'air et de l'espace

Missions

Le musée de l'air et de l'espace est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des armées (articles R3413-62 à R3413-87 du code de la défense) et doté de l'appellation « musée de France ».

Implanté depuis 1986 dans l'ancienne aérogare du Bourget (Seine-Saint-Denis), ainsi qu'à Dugny, où sont localisées ses réserves, il a pour missions de conserver et enrichir les collections de l'État dans les domaines de l'aéronautique et de l'astronautique.

Il présente, notamment, plus de 200 avions originaux, emblématiques de l'évolution des techniques de l'aviation militaire mais également civile. Il propose un panorama complet de l'épopée aérospatiale depuis les premières montgolfières de 1783 jusqu'aux fusées Ariane 1 et 5. Il contribue ainsi au développement de l'esprit de défense et au renforcement du lien entre la Nation et ses armées.

Gouvernance et pilotage stratégique

La stratégie pluriannuelle du musée est définie par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 du musée, signé le 17 juin 2019 et actualisé en 2022, et par son projet scientifique et culturel approuvé (PSC) par son conseil d'administration en 2020.

Le COP, en cours de renouvellement, prévoit de développer l'attractivité du musée, de préserver son patrimoine et ses collections et de renforcer son modèle économique grâce à des actions permettant d'accroître ses ressources propres et maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Le musée conduit un ambitieux programme pluriannuel de modernisation et de transformation de ses espaces, articulé autour de deux principaux projets :

- le projet NAVACA qui vise à valoriser la tour de contrôle en y proposant un parcours consacré à la navigation aérienne et au contrôle aérien ;

- le projet ASTREOS destiné à construire une salle d'exposition permanente intégrant la visite d'un Airbus A380, une salle d'exposition temporaire et un planétarium.

Le musée poursuit également son objectif de préservation de ses collections et a ainsi construit en 2023 une réserve de 3 000 m² adaptée à la conservation d'aéronefs de grands formats.

Perspectives 2025

L'année 2025 sera consacrée à la poursuite du programme d'investissements prévu par le COP 2020-2024. Le musée prévoit d'ouvrir son nouvel espace dédié à la navigation aérienne et au contrôle aérien situé dans la tour de contrôle, en juin 2025 (projet NAVACA), à l'occasion de la tenue du Salon international de l'aéronautique et de l'espace. Ce projet a été financé en partie par la Direction générale de l'aviation civile et par le programme 212 HT2 au titre de la subvention pour charges d'investissement.

Les travaux liés au projet ASTREOS devraient débiter au second semestre 2025 à la suite de la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) prévue en fin d'année 2024.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le musée ne bénéficiera pas de financement au titre du plan de relance pour l'année 2025.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	23 951	23 951	21 970	21 233
Subvention pour charges de service public	11 444	11 444	11 413	11 413
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	12 506	12 506	10 556	9 820
Total	23 951	23 951	21 970	21 233
Subvention pour charges de service public	11 444	11 444	11 413	11 413
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	12 506	12 506	10 556	9 820

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État au titre de l'année 2025, s'élève à 11,4 M€ en AE et CP. Elle est constante par rapport à la LFI 2024 conformément à l'absence d'évolution du schéma d'emplois par rapport à 2024. La fin des mesures de renforcement de la sécurité, mises en œuvre dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, explique une légère baisse sur la SCSP. Par ailleurs, le musée de l'air et de l'espace bénéficie de la reconduction de la compensation de la perte de recettes liée à la gratuité d'accès des enseignants aux musées sous tutelle du ministère des armées. Cette compensation a été initiée en 2024 et provient de la mission « Enseignement scolaire ».

En 2025, la subvention pour charges d'investissement (SCI), prévue à 10,6 M€ en AE et 9,8 M€ en CP devra permettre au musée de l'air et de l'espace, en complément de la mobilisation de sa trésorerie fléchée disponible à fin 2024, de financer l'entretien de son parc immobilier et ses dépenses de sécurité, mais également de poursuivre son programme pluriannuel d'investissements, en particulier le projet ASTREOS.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	111	111
– sous plafond	104	104
– hors plafond	7	7
<i>dont contrats aidés</i>	5	7
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le nombre d'emplois rémunérés par le musée de l'air et de l'espace s'élève à 111 ETPT dont 104 ETPT sous plafond et ne fait l'objet d'aucune évolution par rapport à l'année 2024.

OPÉRATEUR

Musée de l'armée

Missions

Issu de la fusion du musée de l'artillerie et du musée historique de l'armée en 1905, le musée de l'armée est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des armées (articles R. 3413-1 à R. 3413-34 du code de la défense) et doté de l'appellation « musée de France ».

Implanté au sein de l'hôtel national des Invalides, ses réserves sont, quant à elles, situées sur le plateau de Satory, près de Versailles.

Centré sur l'histoire de l'armée terrestre française et européenne, il présente celle-ci en cinq départements : le département ancien, le département moderne, le département des deux guerres mondiales, le département artillerie et l'historial Charles-de-Gaulle. Il assure la gestion de la cathédrale Saint-Louis et l'église du Dôme, où se situe, notamment, le tombeau de Napoléon Ier.

Gouvernance et pilotage stratégique

La stratégie pluriannuelle du musée est définie par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 du musée, signé le 12 juillet 2019 et actualisé en 2022, et par son projet scientifique et culturel (PSC) approuvé par son conseil d'administration en 2020.

Le COP, en cours de renouvellement, prévoit de développer le rayonnement du musée de l'armée en renforçant notamment sa stratégie internationale, mais également son attractivité, en adaptant son offre muséale. Ainsi, afin de traiter les périodes actuellement absentes de son parcours permanent, qui s'achève à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et de valoriser des collections non présentées au public, le musée a engagé un projet d'extension intitulé MINERVE. Ce projet a vocation à améliorer l'accueil du public et à créer quatre nouveaux espaces d'exposition permanents qui permettront au public d'accéder à un parcours de visite qui abordera l'histoire des Invalides, la période postérieure à 1945, la colonisation et la décolonisation, ainsi que l'actualité des engagements militaires, conformément aux orientations ministérielles. Initié en 2021, ce projet sera mené jusqu'à 2031, année de livraison des derniers espaces.

Sur le plan scientifique, le COP et le PSC fixent au musée un objectif de préservation des collections avec, en particulier, l'aménagement d'un nouvel espace de réserves à Satory et l'amélioration du contrôle du climat (température et hygrométrie) dans les espaces muséaux du site des Invalides.

Enfin, le musée s'est engagé à consolider son modèle économique en mettant en place des actions favorisant l'augmentation des ressources propres et l'efficacité de son fonctionnement.

Perspectives 2025

Les espaces prévus dans la première phase du projet MINERVE ont été livrés en juillet 2024. La seconde phase du projet débutera en 2026 avec la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC). Dans la perspective des travaux de la seconde phase du projet MINERVE, l'année 2025 sera consacrée à la préparation des opérations de réaménagement des réserves de Satory.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le musée ne bénéficiera pas de financement au titre du plan de relance pour l'année 2025.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	14 089	19 639	23 905	23 905
Subvention pour charges de service public	10 341	10 341	11 404	11 404
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	3 748	9 298	12 500	12 500
Total	14 089	19 639	23 905	23 905
Subvention pour charges de service public	10 341	10 341	11 404	11 404
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	3 748	9 298	12 500	12 500

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, vise à financer les dépenses courantes de personnel et de fonctionnement. Elle s'élève à 11,4 M€ en AE et en CP et est en augmentation par rapport à la LFI 2024 du fait d'une hausse des dépenses de fonctionnement notamment liées à la sécurité (dispositifs anti-intrusion) et à l'accompagnement des déménagements des réserves à Satory. Par ailleurs, le musée de l'armée bénéficie de la reconduction de la compensation de la perte de recettes liée à la gratuité d'accès des enseignants aux musées sous tutelle du ministère des armées. Cette compensation a été initiée en 2024 et provient de la mission « Enseignement scolaire ».

La subvention pour charges d'investissement (SCI) s'élève à 12,5 M€ en AE et en CP. La hausse de +8,7 M€ en AE s'explique principalement par le besoin de financement des travaux d'aménagement des réserves à Satory (7,9 M€) dans la perspective de la préparation de la phase 2 du projet MINERVE. La SCI contribuera également à financer l'investissement courant, l'acquisition de collections et la réfection de l'orgue de la cathédrale Saint-Louis des Invalides dont les travaux ont été décalés à plusieurs reprises.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	201	178
– sous plafond	168	168
– hors plafond	33	10
<i>dont contrats aidés</i>	7	10
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	3
– rémunérés par l'État par ce programme	2	3
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le nombre d'emplois rémunérés par le musée de l'armée s'élève à 178 ETPT dont 168 ETPT sous plafond. Une baisse du nombre d'ETPT hors plafond a été approuvée par le conseil d'administration du musée. Les emplois hors plafond intègrent désormais uniquement les 10 contrats aidés employés par le musée.

OPÉRATEUR

Musée national de la marine

Missions

Le musée national de la marine est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des armées (articles R3413-35 à R3413-61 du code de la défense) et doté de l'appellation « musée de France ». Il est installé au palais de Chaillot (Paris), depuis 1943, ainsi que dans 5 autres sites localisés à Brest, Port-Louis, Rochefort (deux sites) et Toulon. Le centre de conservation et de ressources du musée national de la marine, mutualisé avec le musée de l'air et de l'espace, est, quant à lui, situé à Dugny.

Créé à partir d'une collection offerte en 1748 au roi Louis XV, l'établissement constitue le plus ancien musée maritime du monde. Il a pour missions d'assurer la conservation, la présentation, l'enrichissement et l'accroissement de ses collections dans tous les domaines de la marine, notamment ceux de la marine nationale, des marines de commerce, de la pêche, de la recherche océanographique, du sport nautique et de plaisance. Il organise et apporte son concours à l'organisation des expositions ou manifestations susceptibles de développer le goût de l'histoire maritime.

Gouvernance et pilotage stratégique

La stratégie pluriannuelle du musée est définie par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 et par son projet scientifique et culturel (PSC) respectivement approuvé par son conseil d'administration en 2022 et en 2023.

Ces documents prévoient la poursuite de la transformation du musée en particulier la rénovation des implantations du musée à Rochefort. Le musée doit également mener plusieurs actions en faveur du rayonnement et de la préservation de ses collections. Enfin, le musée s'est engagé à mettre en place un nouveau modèle économique, adapté au musée rénové, plus efficient et fondé sur le développement d'une synergie entre tous ses sites.

Perspectives 2025

L'année 2025 sera consacrée à la conduite des projets initiés par le musée sur ses sites de Rochefort et Port-Louis.

A Rochefort, l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) devrait mener des études préalables à la conduite du chantier dont elle a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée.

A Port-Louis, l'objectif est de construire un parcours harmonisé et complémentaire entre le musée national de la marine et le musée de la compagnie des Indes dans l'ensemble des espaces de la citadelle qu'ils occupent. Suite au préprogramme présenté par l'assistance à maîtrise d'ouvrage diligentée par la ville de Lorient et le musée, le chantier devrait débuter en 2025.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le musée ne bénéficiera pas de financement au titre du plan de relance pour l'année 2025.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	25 401	25 893	21 069	21 069
Subvention pour charges de service public	12 274	12 274	11 540	11 540
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	13 127	13 619	9 530	9 530
Total	25 401	25 893	21 069	21 069
Subvention pour charges de service public	12 274	12 274	11 540	11 540
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	13 127	13 619	9 530	9 530

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État vise à financer les dépenses de personnel et de fonctionnement. Elle s'élève à 11,5 M€ en AE et en CP soit une diminution de 0,7 M€ par rapport à la SCSP allouée en 2024 car cette dernière intégrait le financement des opérations de sauvegarde des collections conservées à Rochefort. Par ailleurs, le musée national de la marine bénéficie de la reconduction de la compensation de la perte de recettes liée à la gratuité d'accès des enseignants aux musées sous tutelle du ministère des armées. Cette compensation a été initiée en 2024 et provient de la mission « Enseignement scolaire ».

La subvention pour charges d'investissement (SCI) s'élève à 9,5 M€ en CP et contribuera à financer en complément de la mobilisation de la trésorerie fléchée disponible à fin 2024, outre l'investissement courant, la réhabilitation des sites de Rochefort et les travaux liés à la création d'un parcours muséographique harmonisé à Port-Louis.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	122	130
– sous plafond	120	120
– hors plafond	2	10
<i>dont contrats aidés</i>		7
<i>dont apprentis</i>		2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le nombre d'emplois rémunérés par le musée de l'armée s'élève à 130 ETPT dont 120 ETPT sous plafond. L'évolution du nombre d'ETPT hors plafond (+8 ETPT) a été approuvée par le conseil d'administration du musée pour prendre en compte le recrutement d'un second apprenti et d'un ETPT financé par le mécénat.

OPÉRATEUR

SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine

Missions

Le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), créé par décret n° 2007-800 du 11 mai 2007 (article R3416-1 du code de la défense), est un établissement public administratif (EPA) sous tutelle du ministère des Armées. Il a pour mission de connaître et de décrire l'environnement physique marin dans ses relations avec l'atmosphère, avec les fonds marins et les zones littorales, d'en prévoir l'évolution et d'assurer la diffusion des informations correspondantes. Il est l'opérateur public pour l'information géographique maritime et littorale de référence.

Sa recherche permanente d'excellence et de progrès répond aux attentes de ses différents donneurs d'ordre et aux trois finalités découlant de sa mission générale :

- l'hydrographie nationale, pour satisfaire les besoins de la navigation de surface, dans les eaux sous juridiction française et dans les zones placées sous la responsabilité cartographique de la France ;
- le soutien de la Défense : expertise dans les domaines hydro-océanographiques et soutien opérationnel des forces ;
- le soutien aux politiques publiques de la mer et du littoral, par la mise à disposition des pouvoirs publics - et plus généralement de tous les acteurs de la mer et du littoral - de ses données patrimoniales et de services d'intelligence de la donnée.

L'activité du SHOM comprend non seulement la zone nationale de responsabilité de 10,2 millions de km², auxquels s'ajoutent 730 000 km² d'extension du plateau continental ; des frontières maritimes avec 30 pays mais aussi toutes les zones maritimes et littorales présentant un intérêt pour la défense (60 m. de km²). L'établissement est implanté à Brest, avec des antennes à Toulouse, Saint-Mandé, Nouméa et Papeete.

Établissement scientifique de référence au niveau international, le SHOM participe activement à la définition et à l'évolution des normes internationales au sein de l'Organisation Hydrographique internationale où il représente la France.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le chef d'état-major de la Marine préside le Conseil d'administration du SHOM. L'activité et la stratégie de l'établissement s'inscrivent dans un contrat d'objectif et de performance (COP) pour la période 2021-2024. La validation du prochain COP (période 2025-2029) est prévue à la prochaine séance du Conseil d'administration au mois de novembre 2024.

Perspectives 2025

L'année 2025 constitue un tournant majeur pour le SHOM, en réponse aux nouveaux objectifs assignés à la Marine nationale et à la mise en œuvre du programme d'armement à effet majeur des « capacités hydro-océanographiques futures ».

Le SHOM est pro-actif dans le développement de ses ressources propres, ventes et recettes commerciales, avec une prévision pour 2025 de l'ordre de 16 M€, en lien avec les projets de développement de parcs d'énergies marines renouvelables le long du littoral métropolitain.

Le SHOM participe activement à différents programmes de recherche co-financés par l'Union européenne.

L'établissement poursuit par ailleurs son programme d'investissement en infrastructure, permettant notamment de se conformer aux nouvelles normes et dispositions environnementales et énergétiques. Ainsi, en 2025, débutera l'opération de réaménagement du bâtiment A, la déconstruction du bâtiment B dont la livraison est prévue en 2026, ainsi que la construction du nouveau restaurant et d'un laboratoire de métrologie.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	52 050	48 434	49 946	50 171
Subvention pour charges de service public	46 079	46 079	46 631	46 631
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	5 971	2 355	3 315	3 541
P113 Paysages, eau et biodiversité	960	960	785	785
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	960	960	785	785
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	53 010	49 394	50 731	50 956
Subvention pour charges de service public	46 079	46 079	46 631	46 631
Transferts	960	960	785	785
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	5 971	2 355	3 315	3 541

En 2025, la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève à 46,6 M€ soit une hausse de 1 % qui permet notamment de financer la prise en compte de la compensation de la protection sociale complémentaire et de la couverture prévoyance.

En 2025, la subvention pour charges d'investissement (SCI) s'élève à 3,3 M€ en AE et 3,5 M€ en CP. Elle vise principalement le financement de projets d'infrastructures immobilières.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024	PLF 2025
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	556	565
– sous plafond	505	505
– hors plafond	51	60
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	10	14
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant